

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**N°CT2019.5/135-1**

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114229-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114229-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/135-1

**OBJET :** **Politique de la ville** - Adoption du protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville du Haut Val-de-Marne

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**VU** la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la circulaire du 22 janvier 2019 du Premier Ministre relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;

**VU** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne n°DC2015-89 du 24 septembre 2015 adoptant le contrat de ville 2015-2020 ;

**CONSIDERANT** qu'en application de la loi n°2014-173 du 21 février de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne a conclu un contrat de ville fixant les grandes orientations des politiques publiques de lutte contre les inégalités territoriales, en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), pour les années 2015 à 2020 ;

**CONSIDERANT** que ce contrat de ville, conclu le 28 septembre 2015, associe plusieurs signataires dont l'Etat, la Région Île-de-France, le Département du Val-de-Marne ainsi que les bailleurs sociaux intervenant dans les QPV ;

**CONSIDERANT** qu'en application de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, les contrats de ville ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 ; que cette prolongation est formalisée par la conclusion d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114229-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

**CONSIDERANT** que si le contrat de ville et ses ambitions initiales demeurent, la rédaction de ce protocole comporte également les objectifs complémentaires suivants :

- Prendre acte du nouveau cadre institutionnel territorial ;
- Identifier des thématiques à prioriser dans les trois années à venir, et prendre des engagements qui s'y rattachent ;
- Définir des indicateurs qui pourront être facilement mobilisables, régulièrement suivis et enfin exploités lors de l'évaluation finale ;

**CONSIDERANT** que l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville réalisée par le Territoire en 2018, en lien avec les communes et les autres signataires, a permis de dégager les priorités suivantes :

- Education, parentalité, citoyenneté ;
- Développement économique, emploi et insertion
- Tranquillité publique ;
- Santé ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **ADOPTE** le protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville du Haut Val-de-Marne, ci-annexé.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191211-lmc114229-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114229-DE-1-1



PREFET DU VAL DE MARNE



# PROTCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2020 - 2022

Entre l'Etat

L'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir

Les communes de Boissy-Saint-Léger et Chennevières-sur-Marne

Le département du Val de Marne

La Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Val de Marne

La Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne

L'Agence Régionale de Santé

La Caisse des Dépôts

Le Pôle Emploi

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Immobilière 3F, 1001Vies Habitat, Paris Habitat, RATP Habitat,





GRUPE



## TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Article 1 – Objet du protocole	5
Article 2 – L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, nouveau signataire des contrats de ville	5
Article 3 – Prolongation des contrats de ville	6
Article 4 – Elaboration du présent protocole	6
Article 5 – Les constats partenariaux issus de l'évaluation à mi-parcours à l'origine des priorités du protocole	6
Article 6 – Engagements renforcés et réciproques	7
6.1. Education, parentalité, citoyenneté	8
6.2. Développement économique, emploi, insertion	11
6.3. Tranquillité publique	15
6.4. Santé	18
6.5. Culture	20
Article 7 – Pilotage	21
Article 8 – Evaluation	21
Article 9 – Dispositions diverses	22
Annexes	24
Annexe 1 – Carte de la géographie prioritaire sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir	25
Annexe 2 – Cartographie des compétences exercées par Grand Paris Sud Est Avenir	26
Annexe 3 – Délibération n°CT2016.7/124 du conseil territorial du 6 juillet 2016 relative à la compétence politique de la ville	27
Annexe 4 – Synthèse de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville	28
Annexe 5 – Les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville	29
Annexe 6 – Les 40 mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers	30
Annexe 7 – Contribution du Conseil Départemental du Val de Marne	32



Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui a été précisée le 22 mai 2018 avec une articulation autour de trois grands objectifs : garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation, refaire République.

La feuille de route gouvernementale vient concrétiser les engagements de l'Etat dans le cadre du pacte de Dijon, élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France Urbaine, qui vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs de l'Etat et des collectivités. Cette feuille de route est déclinée en 40 mesures structurantes visant à réduire les inégalités et faire reculer le sentiment de relégation (cf. annexe 6).

L'insertion des jeunes des quartiers de la Politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés. Le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), impulsé par le Préfet de Région, s'inscrit dans une logique de priorisation et vise des résultats significatifs d'insertion sociale et professionnelle.

C'est toutefois dans les contrats de ville, cadre d'action territorial de la Politique de la ville, que ces engagements doivent être concrétisés.

Fondé sur une large concertation, le contrat de ville du Haut Val de Marne, signé le 28 septembre 2015, constitue un engagement fort de l'ensemble des signataires en faveur des habitants des quartiers prioritaires suivant (le nombre d'habitants est donné à titre indicatif, selon la publication INSEE 2018) :

- *La Haie Griselle, Boissy-Saint-Léger (le quartier de la Haie Griselle-La Hêtraie est situé sur Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes ; il compte 5 301 habitants)*
- *Le Bois l'Abbé, Chennevières-sur-Marne (le quartier du Bois l'Abbé est situé sur Chennevières-sur-Marne et Champigny-sur-Marne : il compte 12 303 habitants)*

Des efforts et des moyens considérables ont déjà été mobilisés depuis 2015 en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion, de la poursuite de la rénovation urbaine et du lancement d'une nouvelle phase de renouvellement urbain. Toutes ces mesures participent à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers. Les thématiques d'intervention développées à travers les 3 piliers des contrats de ville du territoire demeurent ainsi les champs principaux d'actions de la politique de la ville, de même que les axes de travail transversaux : la lutte contre les discriminations, les valeurs de la république, la jeunesse et l'égalité femme-homme pour laquelle il conviendrait d'avoir une approche budgétaire intégrée.

Aussi, s'il ne s'agit pas de minimiser les efforts consentis ou d'écarter les moyens déjà mobilisés depuis 2015, il convient dans le respect des compétences des différents échelons territoriaux et en tenant compte de la création de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir de donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale en se fixant des engagements renforcés et réciproques jusqu'au 31 décembre 2022, terme des contrats de ville prorogés conformément à la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.

En s'appuyant d'une part, sur les mesures de la feuille de route du gouvernement pour 2022 ainsi que sur les stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté, et en s'inscrivant dans la logique du pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France et de France urbaine signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018 ; d'autre part, cette nouvelle étape doit permettre de traduire avec précision la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de Grand Paris Sud Est Avenir.

Cette évolution significative dans la conduite de l'action publique doit permettre de renforcer les contrats de ville dans leurs dimensions de cohésion urbaine, sociale et économique. Elle nécessite :

- une approche globale et intégrée des différents plans, schémas et orientations pour garantir les mêmes droits aux habitants, s'assurer d'une bonne articulation et complémentarité avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, favoriser l'émancipation et faire République ;
- une différenciation des mesures proposées pour tenir compte des réalités et dynamiques locales ;

- une responsabilisation de chacune des parties dans la mise en œuvre d'engagements concrets, opérationnels qui doivent permettre d'apporter des améliorations tangibles pour les habitants. Dans ce cadre une attention particulière sera portée à l'évaluation de l'action publique et à son impact.

L'ambition qui est partagée ici est, d'une part, de **rénover** les contrats de ville signés en 2015 en ajustant leur feuille de route aux évolutions des territoires et des populations, et, d'autre part, d'en **renforcer** les effets par de nouveaux moyens déployés. Elle est l'expression d'un dialogue et d'une co-construction de la part des signataires dans un esprit de **réciprocité**.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1 – Objet du protocole**

Le présent protocole a vocation à prendre acte de la compétence territoriale de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir et à préciser les engagements renforcés et réciproques de chacun des signataires en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2020 - 2022.

### **Article 2 – L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, nouveau signataire des contrats de ville**

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam) et à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Sud Est Avenir constitué le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le cadre de la métropole du Grand Paris compte 315 000 habitants (INSEE 2019) et regroupe 16 communes dont Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Boissy-Saint-Léger et Chennevières-sur-Marne sur lesquelles se situent les 9 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville de l'EPT (cf. annexe 1).

L'établissement public territorial exerce plusieurs compétences qui se substituent à celles exercées précédemment par les anciens EPCI (cf. annexe 2).

En matière de politique de la ville, l'EPT, nouveau signataire des contrats de ville exerce sa compétence conformément à la délibération n°CT2016.7/124 du conseil territorial du 6 juillet 2016 (cf. annexe 3), et qui définit le cadre d'intervention :

- Définir les orientations, animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre des contrats de ville « Haut Val-de-Marne » et « Plaine Centrale-Bonneuil »
- Coordonner les programmations d'actions des deux contrats de ville
- Porter ou soutenir financièrement des actions de ces programmations en fonction de la thématique traitée et du rayonnement de l'action, avec un souci d'équité entre les habitants concernés sur le territoire
- En lien avec les Maires, porteurs de projets, et le cas échéant les équipes opérationnelles communales, coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des nouveaux projets de renouvellement urbain (dont le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne et la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger)
- Porter ou soutenir financièrement des études et/ou des opérations menées dans le cadre de ces Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU)
- Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre des conventions intercommunales d'utilisation des abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordés aux organismes HLM pour leur patrimoine situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville définis dans les contrats de ville

L'établissement public territorial intervient également en matière de développement local, au travers d'actions en faveur de la santé, d'insertion économique et sociale et de prévention de la délinquance.

De plus, l'EPT met en œuvre la stratégie de l'habitat. D'une part par le biais de la production de logements sociaux, en favorisant le rééquilibrage de l'offre (garanties d'emprunt et subventions accordées aux bailleurs, accompagnement des communes carencées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur contrat de mixité sociale, etc.) ainsi que sa reconstitution (via les NPRU notamment), et d'autre part par le biais des politiques de peuplement, en particulier par les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) mise en place en 2018, et qui aboutiront à la signature d'une convention intercommunale d'attribution. Celle-ci a notamment vocation à favoriser la mixité sociale dans les quartiers politique de la ville à travers l'attribution des logements sociaux.

Enfin l'EPT, au titre de la compétence du développement économique (compétence partagée avec la Métropole du Grand Paris), accompagne les structures dans leurs projets de développement ou d'implantation sur le territoire ainsi que dans la recherche de locaux. L'EPT agit pour soutenir la création d'entreprises et participe à l'animation économique du territoire.

### **Article 3 – Prorogation des contrats de ville**

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prorogé la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire qui reste inchangée et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30% de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.

A ce titre, la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du contrat de ville du Haut Val-de-Marne, la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne, signée le 31 août 2016, est ainsi prorogée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le présent document constitue le cadre renouvelé de mise en œuvre du contrat de ville du Haut Val-de-Marne, afférent à la compétence territoriale définie à l'article 2.

### **Article 4 – Elaboration du présent protocole**

A compter de la parution de la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et exposant les modalités de rénovation des contrats de ville, l'EPT, les communes, les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs du territoire se sont mobilisés afin de dresser les enjeux et priorités de ce protocole. L'élaboration de ce protocole a fait l'objet de plusieurs réunions de travail partenarial. Les conseils citoyens ont également été consultés ainsi que l'ensemble des signataires du contrat de ville.

### **Article 5 – Les constats partenariaux issus de l'évaluation à mi-parcours à l'origine des priorités du protocole**

Le travail d'évaluation à mi-parcours a été porté en interne par la direction de la Cohésion territoriale de GPSEA, en lien avec les chefs de projet Politique de la Ville des 6 communes concernées et les délégués du Préfet. Les porteurs de projets, organismes HLM et conseils citoyens ont été mobilisés par le biais de questionnaires et/ou d'ateliers.

Les données utilisées pour réaliser cette évaluation sont les données INSEE du millésime 2014 (relatif aux enquêtes 2012, 2013, 2014 et 2015).

#### Pilier habitat et Cadre de Vie :

Les procédures sont engagées mais il a été rappelé durant l'évaluation qu'une politique de l'habitat et du logement est longue à mettre en œuvre et à faire effet, ce qui peut être en inadéquation avec les attentes à court terme des habitants. Il convient donc de poursuivre les opérations de renouvellement urbain. La propreté et la lutte contre les dépôts sauvages ressortent comme des points à améliorer.

#### Pilier développement économique et emploi

Ce pilier a été identifié par la majorité des partenaires comme celui étant le moins développé. Le territoire bénéficie d'un grand nombre d'infrastructures à rayonnement national (port de Bonneuil, pôle hospitalier, etc.), d'un réseau d'entreprises locales développé et de perspectives de recrutements liées aux projets structurants du territoire.

L'évaluation révèle la nécessité de pouvoir identifier et adapter l'offre de formation sur le territoire, notamment en développant la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Le rôle du territoire doit également être renforcé en matière de pilotage et de coordination. La mobilisation du droit commun doit également être améliorée.

#### Pilier cohésion sociale

Les actions de ce pilier sont les plus développées dans le cadre de la programmation annuelle des crédits. Il s'agit le plus souvent d'actions de proximité dans la mise en œuvre desquelles les

associations et les services municipaux sont très impliqués. L'évaluation a défini les axes à renforcer dans les années à venir notamment l'éducation, la parentalité et la prévention de la délinquance.

### **Articles 6 - Engagements renforcés et réciproques**

Sur la base des préconisations des différentes études et rapports produits localement, des apports de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville (cf. annexe 4) et de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, les partenaires institutionnels collectivement engagés dans la réduction des inégalités territoriales ont souhaité, sans remettre en cause les orientations générales du contrat de ville et de ses 9 enjeux territoriaux axés autour des trois piliers (cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, cohésion sociale) et des trois objectifs transversaux (égalité femmes-hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations), se mobiliser pour renforcer la mobilisation du droit commun et coordonner leur intervention autour des 5 axes suivants :

- Education, parentalité et citoyenneté
- Développement économique, emploi et insertion
- Tranquillité publique
- Santé
- Culture

Les enjeux territoriaux du contrat de ville, et leurs objectifs stratégiques, sont annexés au protocole (cf. annexe 5).

Le Conseil départemental mobilisera l'ensemble de ses crédits spécifiques et de ses politiques de droit commun pour appuyer la déclinaison de cette programmation, dans le cadre de ses priorités d'intervention telles que définies en 2015 (cf. annexe 7).

## 6.1. Education, parentalité et citoyenneté

<b>INDICATEURS DE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges</li> <li>- Taux d'élèves ayant une année de retard ou plus à l'entrée en 6<sup>ème</sup></li> <li>- Part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme</li> <li>- Taux de scolarisation des 18-24 ans</li> </ul>
--------------------------------	---

Priorités	Partenaires qui s'engagent	Engagements qui s'y rapportent	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact
<b>1. Améliorer le travail en réseau entre partenaires pour améliorer l'accès aux droits, aux services et aux équipements</b>	<p>Ville de Boissy-Saint-Léger (Centre Social, service Ecoles et loisirs, Club des jeunes, ALMO, PIJ)</p> <p>CAF du Val de Marne</p> <p>Etat</p>	<p>Proposer une semaine autour de l'accès aux droits et de l'ouverture des droits en direction des Boisséens et prioritairement des habitants du QPV</p> <p>Participation à la mise en place de la Maison France et Services</p> <p>Soutien aux projets associatifs en direction de l'éducation de la parentalité et de la citoyenneté (Numéro 1 formation, Base94, Valpré, BOUJE, Surface son etc...)</p> <p>Actions en direction du public jeunesse :            *Ouvrir l'antenne jeunes Dunois en attendant l'ouverture de la Maison de la Jeunesse en 2021/2022            *Mise en place d'une Commission de la Jeunesse pour développer de nouvelles activités et adapter l'offre à la demande            *Installer des points d'information au sein des deux collèges et lycées            *Développer des passerelles éducatives entre l'enfance, dont l'ALMO, et le Club des Jeunes.            *Création de deux ALAC (Accueils de Loisirs</p>	<p>Nombre de personnes touchées</p> <p>Nombre de partenaires présents</p> <p>Nombre de thématiques abordées</p> <p>Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Nombre de permanences développées</p> <p>Nombre de projets déposés</p> <p>Nombre de projets soutenus</p> <p>Nombre de personnes touchées</p> <p>Nombre de personne du QPV touchées</p> <p>Nombre d'actions abouties</p> <p>Qualité des partenariats</p>	<p><i>Déterminés au cours de l'année 2020</i></p> <p><i>Déterminés au cours de l'année 2020</i></p>

		Associés au Collège) et projets éducatifs en commun sur la sécurité routière, théâtre, sports divers, prévention... *Développer le partenariat entre le PIJ et les lycées *Augmenter la durée d'ouverture aux publics du PIJ et Club des Jeunes, notamment durant les vacances scolaires *Augmenter la durée d'intervention aux collèges sur le temps méridien		
<b>2. Education à la citoyenneté, promotion des valeurs de la République et sensibilisation à la loi</b>	Ville de Chennevières-sur-Marne	Organisation d'actions de compréhension des instances politiques françaises et européennes auprès des collèges et lycées (ex : parcours citoyen) Organisation de rencontres/débats permettant d'enrichir la conscience politique des jeunes et d'expliquer les différents moyens de s'informer et d'agir de manière citoyenne Organisation de visites d'institutions politiques à diverses échelles : locales, nationales, et européennes	Nombre d'actions menées Nombre de participants issus du QPV	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	GPSEA Tissu associatif	Financer et accompagner les actions à rayonnement intercommunal, visant à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté	Nombre d'actions, nombre de permanences Nombre de participants issus du QPV	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Etat	Accompagnement à la structuration du PEDT notamment sur l'axe laïcité		<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>3. Agir contre l'échec scolaire et lutter contre le décrochage scolaire</b>	Ville de Boissy-Saint-Léger, Centre Social de Boissy-Saint-Léger, CAF du Val de Marne	Maintien du projet « Coup de Pouce » malgré le désengagement financier de l'état  Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Nombre de clubs maintenus Nombre de clubs développés Qualité du partenariat avec l'éducation nationale  Nombre de groupes CLAS développés	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Etat	Dédoublage des classes de CP et de CE1 dans les REP et Rep +	Part des classes de CP et CE1 dédoublées	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

		Accompagnement des collégiens dans le cadre de « devoirs faits »  Déploiement de la cité éducative Bois l'Abbé  Proposer des stages de qualité aux élèves de 3ème	Nombre d'élèves accompagnés  Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge  Nombre de stage de qualité proposés sur le portail monstagedetroisième.fr	
	GPSEA	Soutenir le dispositif « Classe citoyenne » via le financement du poste de psychologue et envisager le développement d'une nouvelle classe sur le Haut Val de Marne  Favoriser l'accès à la culture notamment au travers des médiathèques et conservatoires territoriaux ou encore par le biais du soutien financier à la MAC	Nombre de jeunes accueillis  Nombre de participants issus du QPV	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>4. Soutenir la parentalité</b>	Ville de Boissy-Saint-Léger, Centre Social, Service Ecoles et Loisirs, CAF du Val de Marne	Maintien des projets Réseaux d'Écoute et d'Appui à la Parentalité	Thématiques abordées Participation active des parents	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Chennevières sur Marne	Encourager les actions visant à soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs au travers de cités éducatives, cafés des parents, PRE, etc. en partenariat avec les acteurs locaux, notamment les associations œuvrant dans ce champ	Nombre de familles accompagnées dans les dispositifs	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	GPSEA	Permanences de soutien à la parentalité : soutien financier, accompagnement au développement de l'activité (ingénierie, locaux, etc.)	Nombre de villes accueillant des dispositifs Nombre de permanences Nombre de familles	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>



## 6.2. Emploi et insertion

<b>INDICATEURS DE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'établissements créés</li> <li>- Evolution du taux de chômage en QPV</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'actifs occupés</li> </ul>
--------------------------------	---

Priorités	Partenaires qui s'engagent	Engagements qui s'y rapportent	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact
<b>1. Lever les freins à l'emploi</b>	<p>Ville de Chennevières-sur-Marne Etat</p>	<p>Organisation d'actions de formation et d'accès à la qualification pour les personnes éloignées de l'emploi (suivi individuel, exercices de simulation d'entretiens professionnels, etc.) Améliorer le travail en réseau entre partenaires de l'emploi et de l'insertion (PLIE, organisation de journées d'information collective) Accompagner les habitants du Bois l'Abbé dans leur mobilité en mettant en place des ateliers mobilité auprès de certains publics (lecture cartes, simulations de trajets et déplacements accompagnés)</p>	<p>Nombre d'actions menées Nombre de bénéficiaires issus des QPV</p>	<p><i>Déterminés au cours de l'année 2020</i></p>
	<p>GPSEA</p>	<p>Soutenir financièrement et accompagner via l'ingénierie les structures porteuses de dispositifs visant à lever les freins à l'emploi (mobilité, santé mentale, langue) : Wimoov, Créteil Solidarité, les médiathèques de GPSEA, etc.)</p>	<p>Nombre d'actions menées Nombre de bénéficiaires issus des QPV</p>	<p><i>Déterminés au cours de l'année 2020</i></p>
<b>2. Favoriser l'insertion des jeunes en permettant la découverte des métiers et des formations</b>	<p>Ville de Chennevières-sur-Marne</p>	<p>Promouvoir l'égalité des chances et travailler l'orientation des jeunes (aide et appui à la recherche d'un stage d'observation pertinent pour les élèves de 3<sup>ème</sup>) Faciliter l'accès aux outils existants de découverte des métiers et d'appuis à l'orientation</p>	<p>Nombre d'actions menées Nombre de bénéficiaires issus des QPV</p>	<p><i>Déterminés au cours de l'année 2020</i></p>

	GPSEA Tissu associatif	Accompagner les collégiens vers le monde de l'entreprise, via le soutien aux associations  Accompagner les jeunes diplômés des QPV (bac+2/ bac+3)  Soutenir financièrement les Missions Locales (garantie jeune) et l'Ecole de la 2 <sup>ème</sup> Chance	Nombre d'établissements participant aux actions proposées Nombre de jeunes bénéficiant d'ateliers de savoir être  Nombre de jeunes accompagnés  Nombre de jeunes accompagnés	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Etat	Mobilisation des emplois francs en direction des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires et assistance aux entreprises pour la conclusion de ces contrats  Soutien aux dispositifs dits de « 2 <sup>ème</sup> chance »  Promouvoir l'apprentissage	Nombre d'emplois francs signés  Nombre d'entrée en garantie jeune Nombre d'entrée en E2C  Nombre d'apprentis issus des QPV	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>3. Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi</b>	Ville de Boissy-Saint-Léger Mission locale Club des jeunes 12/17 ans Association Recyclerie GPSEA	Maintien du Forum pour l'emploi  Maintien des chantiers éducatifs et chantiers d'insertion intégrant des jeunes du QPV Installation d'une Ressourcerie qui emploie du personnel en réinsertion sociale	Nombre de personnes reçues Nombre de personnes issues du QPV Nombre de partenaires présents  Nombre de chantiers mis en place Nombre de jeunes suivis Nombre de personnes reçues	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

	Ville de Chennevières-sur-Marne	Organisation de la Journée pour l'Emploi dans le quartier du Bois l'Abbé Mise en place d'ateliers sociolinguistiques à visée professionnelle Renforcer les liens avec les entreprises locales via la Maison pour l'Emploi et le service développement économique	Nombre d'actions menées Nombre de bénéficiaires issus des QPV	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Etat	Soutenir les ateliers sociolinguistiques à visée professionnelle	Nombre de bénéficiaires	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	GPSEA Tissu associatif Etat	Piloter et/ou soutenir des manifestations emploi (forum, job dating, etc.) sur le territoire  Soutenir financièrement et coordonner les différentes structures d'accompagnement socio-professionnel (SIAE, PLIE, etc.)  Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics, notamment en déclinant la charte des achats responsables de GPSEA  Impulser les échanges entre les SIAE afin de favoriser les recrutements des personnes en QPV  Soutenir financièrement et faciliter la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les métiers du bâtiment et des travaux publics, en lien avec les chantiers de rénovation urbaine et du grand Paris Express	Nombre d'entreprises présentes aux manifestations emploi  Nombre d'habitants des QPV entrant dans les SIAE Nombres de permanences assurées en QPV  Nombre d'heures d'insertion réalisées Nombre de bénéficiaires de ces dispositifs  Nombre de rencontres et de temps d'échanges organisés Nombre de demandeurs d'emplois en QPV recensés Nombre de SIAE participantes Nombre d'actions organisées	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>4. Renforcer l'accompagnement à la création d'entreprises et au</b>	GPSEA Tissu associatif	Soutenir la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprises en QPV (via la BGE Adil, l'ADIE, etc).	Nombre de personnes / entreprises soutenues	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

<b>développement des entreprises</b>		Soutenir le développement des entreprises via le réseau d'hôtels et pépinières d'entreprises		
<b>5. Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers</b>	GPSEA Tissu associatif	Renforcer l'accompagnement et /ou le financement des acteurs de l'ESS issus ou implantant leur activité en QPV	Nombre de projets de l'ESS accompagnés/soutenus	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

### 6.3. Tranquillité publique

<b>INDICATEURS DE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises en œuvre des Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, des Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et des Gestions Urbaines et Sociales de Proximité</li> <li>- Indice de satisfaction des habitants</li> <li>- Données locales relatives à la délinquance</li> </ul>
--------------------------------	--

Priorités	Partenaires qui s'engagent	Engagements qui s'y rapportent	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact
<b>1. Lutte contre le sentiment d'insécurité</b>	<p>Ville de Boissy-Saint-Léger Bailleurs sociaux : Paris Habitat et RATP habitat, GPSEA</p> <p>Les Partenaires CLSPD</p>	<p>Maintien et évaluation du dispositif de médiation mis en place au sein du QPV</p> <p>Mise en place d'un système de vidéo-surveillance</p> <p>Mise en place des actions dans le cadre du CLSPD sur le quartier de la Haie-Griselle : Prévention situationnelle, Partenariat PM/PN, Relations jeunes / police, Mesures de responsabilisations, Intervenant social PN</p>	<p>Comités de suivis mensuels Livrables journaliers et mensuels de la part du prestataire Comité de pilotage avec l'ensemble des financeurs</p> <p>Nombre de caméras installées, Respect du calendrier prévisionnel,</p> <p>Nombre d'actions abouties Qualité des actions et partenariats</p>	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>2. Prévenir la délinquance</b>	<p>Ville de Chennevières-sur-Marne Etat</p>	<p>Animation du CLSPD et suivi de la stratégie territoriale de la prévention de la délinquance, déclinée en 4 axes stratégiques, 9 thématiques et 22 actions. Poursuivre les travaux engagés, notamment : - Développer les actions visant à favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes (en particulier pour les femmes victimes de</p>	<p>Nombre de réunions des instances (CLSPD plénier et restreint) et des groupes de travail figurant à la stratégie territoriale</p>	<i>Déterminés au cours de</i>

		<p>violences et leurs enfants) et les actions de prévention de la récidive (notamment auprès des jeunes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la prévention et les actions mises en œuvre contre le décrochage scolaire et l'absentéisme pour agir dès les premiers signes de rupture</li> <li>- Poursuivre et renforcer le travail partenarial engagé dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) et de la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ)</li> </ul>		<i>l'année 2020</i>
<b>3. Améliorer le cadre de vie dans les quartiers prioritaires et leur image</b>	<p>Ville de Boissy-Saint-Léger Etat GPSEA Bailleurs sociaux ASGE Conseil Régional CDC</p>	<p>Poursuite des engagements pris dans le cadre du PRIR : désenclavement du QPV, adaptation des usages et des fonctionnements, développement d'une trame renouvelée d'espaces publics et d'une meilleure organisation spatiale, penser la politique d'attribution des logements sociaux pour éviter les déséquilibres sociaux, anticiper l'arrivée de nouveaux habitants de la ZAC en termes de développement des équipements, intervention sur la gestion, l'entretien, la tranquillité du quartier</p> <p>Poursuivre les engagements pris dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Charmeriaie : construction de logements ; démolition / reconstruction du foyer Adoma sous réserve de l'obtention de financements, création de locaux commerciaux, d'activités et/ou de services en pied d'immeuble ; aménagement d'un kiosque, d'une maison des jeunes, de locaux associatifs, d'un parking public ; création d'un nouveau parvis d'accès à la gare</p>	<p>Respect des actions fléchées dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain</p> <p>Comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires</p> <p>Respect du programme de la ZAC et des grands objectifs de l'opération</p>	<p><i>Déterminés au cours de l'année 2020</i></p> <p><i>Déterminés au cours de l'année 2020</i></p>
	Etat	Maintenir l'abattement de TFPB	Nombre d'actions mise en œuvre dans le cadre de l'utilisation de	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

			l'abattement de TFPB	
	GPSEA	Assurer dans le cadre de la propreté urbaine, l'enlèvement des graffitis et des affichages sauvages	Nombre d'interventions	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

## 6.4. Santé

<b>INDICATEURS DE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de Développement Humain IDH2 des villes</li> <li>- Nombre de Contrats Locaux de Santé signés sur le territoire</li> <li>- Nombre de Contrats Locaux de Santé Mentale signés sur le territoire</li> </ul>
--------------------------------	--

Priorités	Partenaires qui s'engagent	Engagements qui s'y rapportent	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact
<b>1. Poursuivre les interventions autour des enjeux de santé</b>	Ville de Boissy-Saint-Léger GPSEA Agence Régionale de Santé	Développement d'une maison de la santé pluridisciplinaire : améliorer l'accès aux soins des Boisséens, pérenniser l'offre de santé sur la commune, offrir de meilleures conditions d'exercices pour les praticiens  Maintenir et pérenniser les actions de prévention	Nombre de professionnels de la santé impliqués Diversité des professionnels de la santé impliqués  Nombre d'actions proposées Thématiques proposées Nombre de personnes touchées par actions	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Centre social, PIJ, Club des jeunes	Mise en place d'un espace, lieu d'écoute en rendez-vous individuel et à visée d'accompagnement, de soutien, d'écoute active	Mise en place effective de l'action Régularité de l'action	
	Ville de Chennevières-sur-Marne	Promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique, prévenir la santé bucco-dentaire, prévenir les addictions et les conduites à risque chez les jeunes	Nombre d'actions menées Nombre de participants	
<b>2. Développer l'offre de soins</b>	GPSEA Tissu associatif	Soutenir financièrement les SAMI (Service d'Accueil Médical Initial)  Aider au développement des projets d'exercice groupé et/ou coordonné de la médecine (maisons de santé, pôles de santé, communautés professionnelles)	Fréquentation du SAMI  Nombre de projets suivis	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>  <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>



<b>3. Permettre l'accès à la prévention santé, aux droits, aux soins</b>	GPSEA	Soutenir financièrement et accompagner en ingénierie les structures portant le centre de consultations médicosociales et/ou intervenant sur les problématiques addictives, psychosociales ou de santé mentale	Nombre de permanences organisées Nombre de personnes issues des QPV suivies	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
--	-------	---	--	--

## 6.5. Culture

<b>INDICATEURS DE CONTEXTE</b>	- Nombre d'acteurs culturels sur le territoire
--------------------------------	--

Priorités	Partenaires qui s'engagent	Engagements qui s'y rapportent	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact
<b>1. Favoriser l'accès à la culture</b>	Ville de Chennevières-sur-Marne	<p>Mettre en œuvre des actions culturelles pour les habitants du QPV, notamment les jeunes, dans un objectif d'insertion sociale et/ou professionnelle, de lutte contre l'isolement et d'éducation à la citoyenneté</p> <p>Mettre en œuvre des nouvelles actions permettant l'accès à la culture des habitants du QPV (partenariat avec les équipements culturels du territoire. Ex : MAC à Créteil)</p> <p>Renforcer les partenariats entre les établissements culturels, les structures associatives, les structures sportives et les services municipaux installés dans le QPV afin de mettre en place des actions en mobilisant les ressources du territoire</p> <p>Poursuivre le projet mis en place en partenariat avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA)</p>	<p>Nombre d'actions menées</p> <p>Nombre de participants</p>	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	GPSEA	Développer l'offre culturelle au travers des médiathèques, des conservatoires et/ou le financement des actions de la Maison des Arts de Créteil dans les quartiers prioritaires	Fréquentation des structures	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

## Article 7 – Pilotage

Dans un souci de renforcement de la coopération entre les parties prenantes, le comité de pilotage du contrat de ville se réunira trois fois par an :

- Comité de pilotage « programmation annuelle des crédits », avec l'ensemble des signataires
- Comité de pilotage « volet éducatif », qui pourra se tenir à l'échelle locale,
- Comité de pilotage « observation et dialogue », avec l'ensemble des signataires qui aura pour mission de valider le bilan de l'année écoulée au regard des engagements du présent protocole et de formaliser les axes prioritaires pour l'année à venir. Cette évaluation constituera un élément essentiel d'orientation des programmations N+1 des partenaires

Les travaux du comité s'appuieront sur les instances techniques et de pilotage des dispositifs spécifiques.

- Comité technique « programmation annuelle des crédits »
- Comité technique « volet éducatif »
- Comité technique de suivi par pilier pour développer la capacité d'expertise thématique (en particulier dans le cadre du renforcement du pilier développement économique et emploi)

## 8. Evaluation

La mobilisation des partenaires et les engagements précédemment visés s'inscrivent dans une volonté de réduction des inégalités territoriales et d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires qu'il convient d'évaluer pour s'assurer de bénéfices tangibles pour les habitants.

Au-delà des données produites par l'observatoire national de la politique de la ville et du système d'information géographique de la politique de la ville, conformément à la feuille de route de la mobilisation nationale pour les habitants de quartiers prioritaires, les partenaires s'engagent à produire et renseigner les indicateurs visés à l'article 6 du présent protocole qui seront compilés à l'échelle de l'EPT pour consolidation et production du bilan annuel.

Par ailleurs, les dynamiques démographiques et socio-économiques QPV pourront être analysées via les différents indicateurs INSEE, qui sont le plus souvent analysés à l'IRIS. Pour certaines communes, plusieurs IRIS pourront alors être regroupés afin de se rapprocher au plus juste des contours des QPV. Néanmoins, les découpages des IRIS ne coïncident pas complètement avec les périmètres des quartiers Politique de la ville. Enfin il faut préciser que certains quartiers prioritaires s'étendent sur plusieurs communes et sur plusieurs territoires, ce qui rend difficile la compilation de données et ce qui oblige à nuancer les données.

Pour remédier à ces difficultés, le Conseil départemental s'est doté, en 2017, d'un Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) à même de recenser et de produire des indicateurs statistiques (bases INSEE, CNAF, DGI, COMPAS) à l'échelle des QPV du Val-de-Marne (jusqu'à l'infra IRIS). Conçu pour être un outil partenarial, il est constitué d'instruments de connaissances et d'analyses statistiques comparées dans le temps et dans l'espace de la situation sociodémographique et économique des habitants des 42 QPV du département mais aussi des quartiers sortis de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat, soit les 76 QVA ou ex-CUCS. Avec l'intégration des données d'activités des services départementaux mais également des partenaires (Etat, EPT, villes, CCAS, ...), cet Observatoire permettra de s'interroger sur les politiques publiques menées sur les territoires concernés et si besoin, de les réajuster et de s'assurer ainsi que les actions engagées répondent au mieux aux besoins des habitants.

Tous ces outils mais aussi toutes les données statistiques produites démultiplient leur portée et leur pertinence avec la mutualisation et le partage entre acteurs et partenaires des contrats de ville, notamment pour alimenter ce travail de rénovation des contrats de ville et tous les engagements à venir

A l'initiative de l'EPT, un travail sera engagé en collaboration avec les partenaires afin de préciser les indicateurs de suivi et d'impact puis sera présenté à l'ensemble des signataires au plus tard le 30 septembre 2020, selon la feuille de route suivante :

<b>1<sup>er</sup> trimestre 2020</b>	<p>Mise en place d'un groupe de travail thématique par axe, associant les partenaires porteurs d'au-moins un engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges sur les objectifs opérationnels de chaque priorité</li> <li>• Identification des enjeux sociaux, territoriaux et/ou économiques sur lesquels des effets sont attendus</li> <li>• Formalisation des indicateurs d'impact</li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> trimestre 2020</b>	<p>Echanges avec les partenaires détenteurs de données (Etat, CD94, EPT...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des données pouvant être mobilisées pour analyser les indicateurs d'impacts</li> <li>• Conditions de mobilisation des données (fréquence, échelle, etc.)</li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2020</b>	<p>Présentation, échanges et validation des indicateurs proposés dans le cadre des instances de pilotage</p> <p>Renseignement des indicateurs d'impact pour production du bilan annuel qui sera discuté au sein de l'instance « Observation et dialogue »</p>

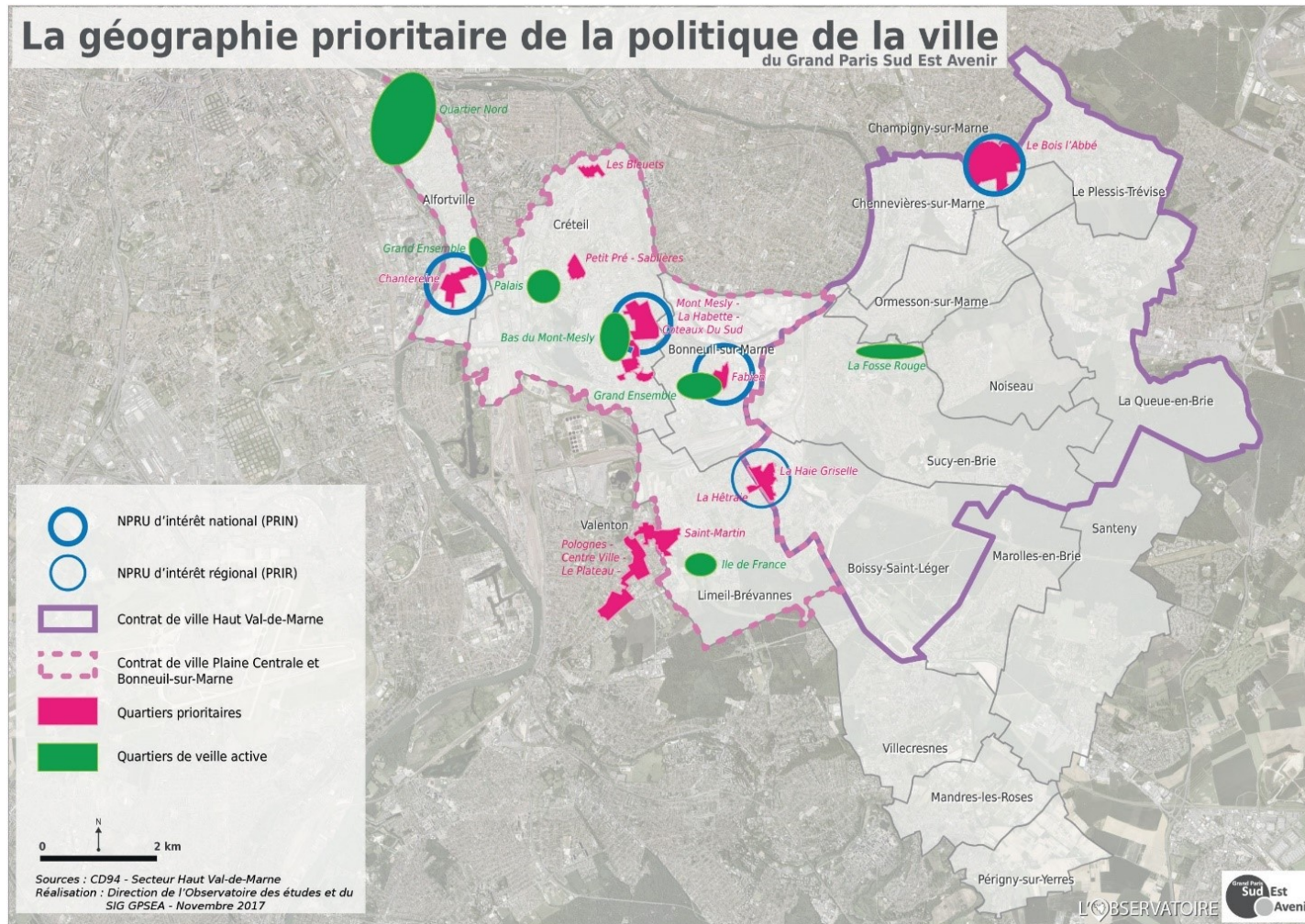
#### **Article 9 – Dispositions diverses**

En cas de modification substantielle des orientations, d'évolution des arbitrages et priorités nationales, départementales et/ou locales, les dispositions du présent protocole pourront faire l'objet d'avenants adoptés dans les mêmes formes que le présent protocole.

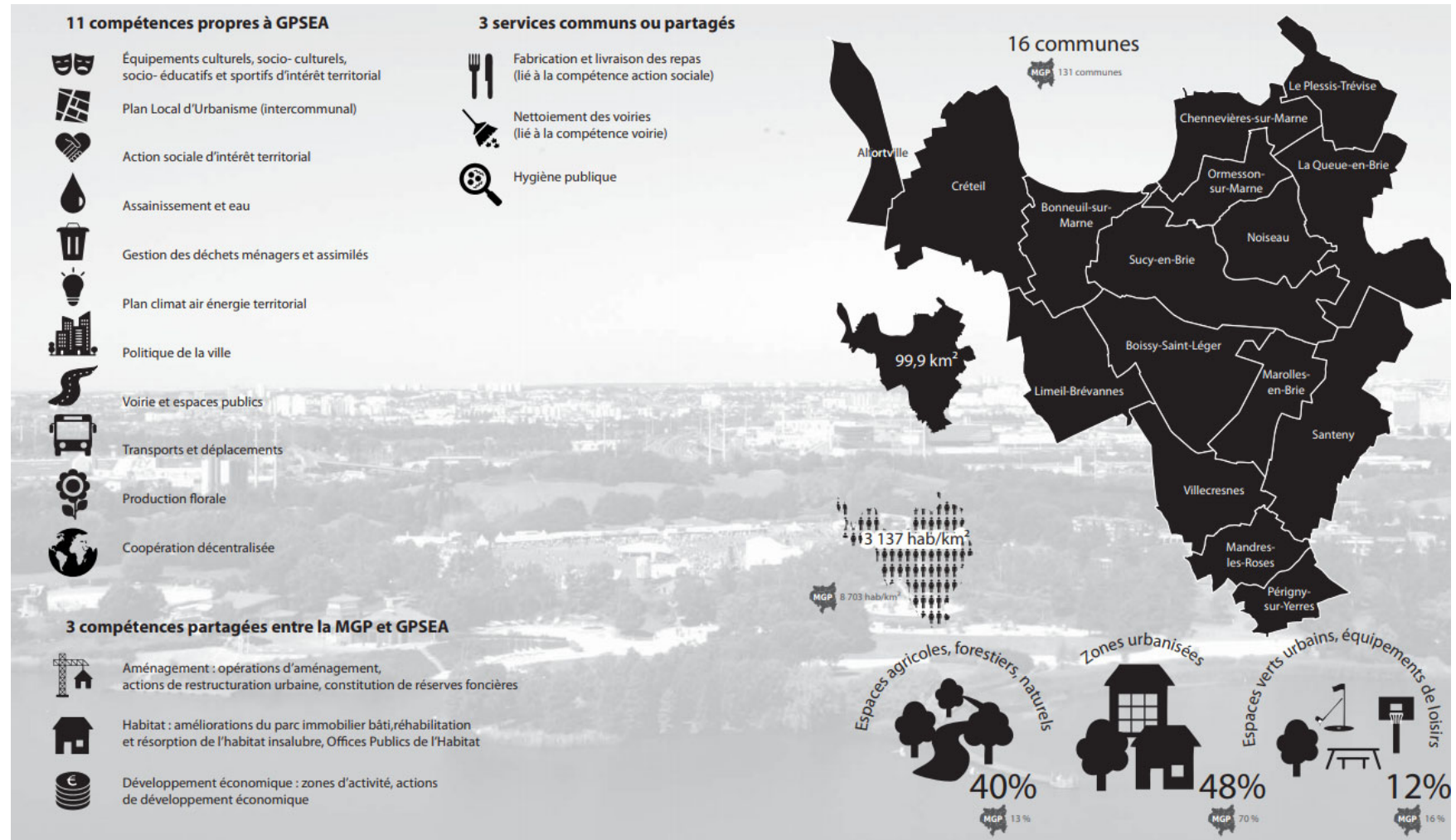


## **Annexes**

## Annexe 1 – Carte de la géographie prioritaire



## Annexe 2 – Cartographie des compétences exercées par Grand Paris Sud Est Avenir





**Annexe 3 – Délibération n°CT 2016.7/124 du Conseil territorial du 6 juillet 2016**

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

**N°CT2016.7/124**

L'an deux mil seize, le six juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial 11 s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Gérard GUILLE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Serge ROCHE, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Didier STHOREZ, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Yvan FEMEL à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Noël COIRAULT à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Oumou DIASSE à Madame Frédérique HACHMI, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame Catherine DOUMID à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Corinne DURAND à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Moncef MAIZ à Madame Delphine MELKONIAN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Sylvie SIMON-DECK à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Yves THOREAU à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Akli MELLOULI.

Secrétaire de séance : Madame Danièle CORNET.

Nombre de votants : 72

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

Vote(s) pour : 71

Vote(s) contre : 1

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

**N°CT2016.7/124**

**OBJET :** **Politique de la ville - Définition du périmètre de la compétence "Politique de la ville" de l'Etablissement Public Territorial 11**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.441-1-5 ;

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial 11 dont le siège est à Créteil ;

**VU** le règlement général de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain ;

**CONSIDERANT** que la politique de la ville est une compétence de plein droit des établissements publics territoriaux exercée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**CONSIDERANT** qu'en raison de la nature potentiellement extensive de la compétence telle que définie par les textes, il convient d'en préciser le périmètre et les modalités d'exercice par l'Etablissement Public Territorial 11 ;

**CONSIDERANT** qu'un travail préparatoire de cadrage de la compétence a été mené par les élus territoriaux les plus directement concernés, en lien avec l'administration de l'Etablissement Public Territorial 11 et de ses communes membres ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

**ARTICLE  
UNIQUE :**

**DIT** que l'Etablissement Public Territorial 11 exercera sa compétence en matière de politique de la ville selon les modalités suivantes :

1. En matière de contrats de ville et dispositifs de développement urbains annexes :
  - ❖ Définir les orientations, animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre des contrats de ville 2015-2020 « Plaine Centrale/Bonneuil-sur-Marne » et « Haut Val-de-Marne » ;
  - ❖ Coordonner les programmations d'actions de ces deux contrats de ville ;
  - ❖ Porter ou soutenir financièrement des actions de ces programmations en fonction de la thématique traitée et du rayonnement de l'action, avec un souci d'équité entre les habitants concernés sur le territoire et selon des modalités qui seront définies ultérieurement par délibérations spécifiques du Conseil de territoire ;
  - ❖ En lien avec les Maires, porteurs des projets, et le cas échéant les équipes opérationnelles communales, coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des cinq nouveaux projets de renouvellement urbain (NPRU) dans les quartiers Chantereine à Alfortville, la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger (y compris le quartier de la Hêtraie à Limeil-Brévannes), Fabien à Bonneuil-sur-Marne, le Bois-l'Abbé à Chennevières-sur-Marne (en lien avec la Ville de Champigny-sur-Marne et le Territoire 10 sur le périmètre desquels le quartier s'étend également) et Mont Mesly-la Habette-Coteaux du Sud à Créteil ;
  - ❖ Porter ou soutenir financièrement des études et/ou des opérations menées dans le cadre de ces 5 NPRU, en fonction de la thématique traitée et selon des modalités qui seront définies ultérieurement par délibérations spécifiques du Conseil de territoire ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

- ❖ Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre des conventions intercommunales d'utilisation des abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordés aux organismes HLM pour leur patrimoine situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville définis dans les contrats de ville 2015-2020 « Plaine Centrale/Bonneuil-sur-Marne » et « Haut Val-de-Marne » ;

Conjointement avec la Métropole du Grand Paris, élaborer et signer la convention intercommunale dite « d'équilibre territorial » mentionnée à l'article 8 de la loi du 24 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et, dans le cadre de son élaboration et du suivi de sa mise en œuvre, participer à la conférence intercommunale du logement mentionnée à l'article L.441-1-5 du code de la construction et de l'habitation.

2. En matière de développement local : Action en faveur de la santé :

- ❖ Coordonner l'observation sur les besoins en matière de santé ;
- ❖ Favoriser, via des conventionnements annuels ou pluriannuels avec les autres acteurs institutionnels, en particulier les communes, l'accès aux soins et aux droits à la santé des habitants les plus fragiles ;
- ❖ Soutenir, via des conventionnements annuels ou pluriannuels avec les autres acteurs institutionnels et particulièrement les communes, des actions de prévention santé auprès des enfants et de prévention des conduites à risques, notamment dans les domaines des addictions, des infections sexuellement transmissibles et des usages des technologies numériques ;

Renforcer l'offre de soins dans les secteurs identifiés comme les moins bien pourvus, en particulier en soutenant les SAMI (services d'accueil médical initial) et la construction, l'aménagement et le fonctionnement de maisons de santé à implanter sur le territoire.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

3. En matière d'insertion économique et sociale :

- ❖ Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi ou à la formation en soutenant financièrement les missions locales intervenant sur le territoire, ainsi que l'école de la 2<sup>ème</sup> chance du Val-de-Marne ;
- ❖ Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi en participant au dispositif PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) ;
- ❖ Soutenir des actions visant à lever les freins à l'emploi, notamment dans les champs de la mobilité, de la maîtrise de la langue française, de la santé ou du logement ;
- ❖ Soutenir l'activité et le développement de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) intervenant sur le territoire, ainsi que la mise en place d'ateliers-chantiers d'insertion (ACI) ou de chantiers-école ;
- ❖ Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics, ainsi que les emplois aidés ;
- ❖ Soutenir et animer à l'échelle intercommunale les politiques d'accompagnement vers l'emploi, en s'appuyant sur les structures, lieux d'accueil et outils existants (en particulier les services emploi et les forums emploi) ou en en assurant le cas échéant le portage d'actions directes encadré par des conventions annuels ou pluriannuels avec les autres acteurs institutionnels et particulièrement les communes.

4. En matière de prévention de la délinquance :

- ❖ Animer un observatoire de la délinquance ;
- ❖ Soutenir des dispositifs d'accès au droit ;
- ❖ Développer les dispositifs d'aide aux victimes, en particulier en direction des familles victimes de violences conjugales ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

- ❖ Renforcer, via des conventionnements annuels ou pluriannuels avec les autres acteurs institutionnels, en particulier les communes, les actions en direction des jeunes exposés à la délinquance, notamment dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté, de la sensibilisation à la loi, des mesures de réparation pénale, du soutien à la parentalité et de la lutte contre l'exclusion scolaire.

FAIT A CRETEIL, LE SIX JUILLET DEUX MIL SEIZE.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124



## **Annexe 4 – Synthèse de l'Evaluation à mi-parcours du contrat de ville**

# **SYNTHESE**

## **EVALUATION A MI-PARCOURS DES CONTRATS DE VILLE DE PLAINE CENTRALE – BONNEUIL-SUR-MARNE ET DU HAUT VAL-DE-MARNE**

**Année 2018**



## INTRODUCTION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale de 2014 prévoit l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville. Ce travail est l'objet de ce présent rapport qui a été piloté par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) en lien avec l'ensemble des signataires des contrats de ville et des membres des conseils citoyens.

Pour rappel, exerçant de plein droit la compétence de la politique de la ville, le territoire GPSEA est chargé de la mise en œuvre de deux Contrats de Ville :

- **Le contrat de ville de Plaine Centrale Bonneuil-sur-Marne**, signé le 9 juillet 2015, qui concerne 7 quartiers prioritaires (QPV) :

ALFORTVILLE : Chantereine : 1 960 habitants

BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien : 1 610 habitants

CRETEIL : Les Bleuets : 1 210 habitants

Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud : 7 540 habitants

Petit Pré-Sablères : 1 260 habitants

LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie : 762 habitants (à noter que ce quartier est conjoint avec celui de la Haie Griselle, situé à Boissy-Saint-Léger et qu'il jouxte)

Saint-Martin : 1 941 habitants (là aussi, cette zone est partagée, avec Valenton et Villeneuve-Saint-Georges)

- **Le contrat de ville du Haut Val-de-Marne**, signé le 28 septembre 2015, qui concerne 2 QPV :

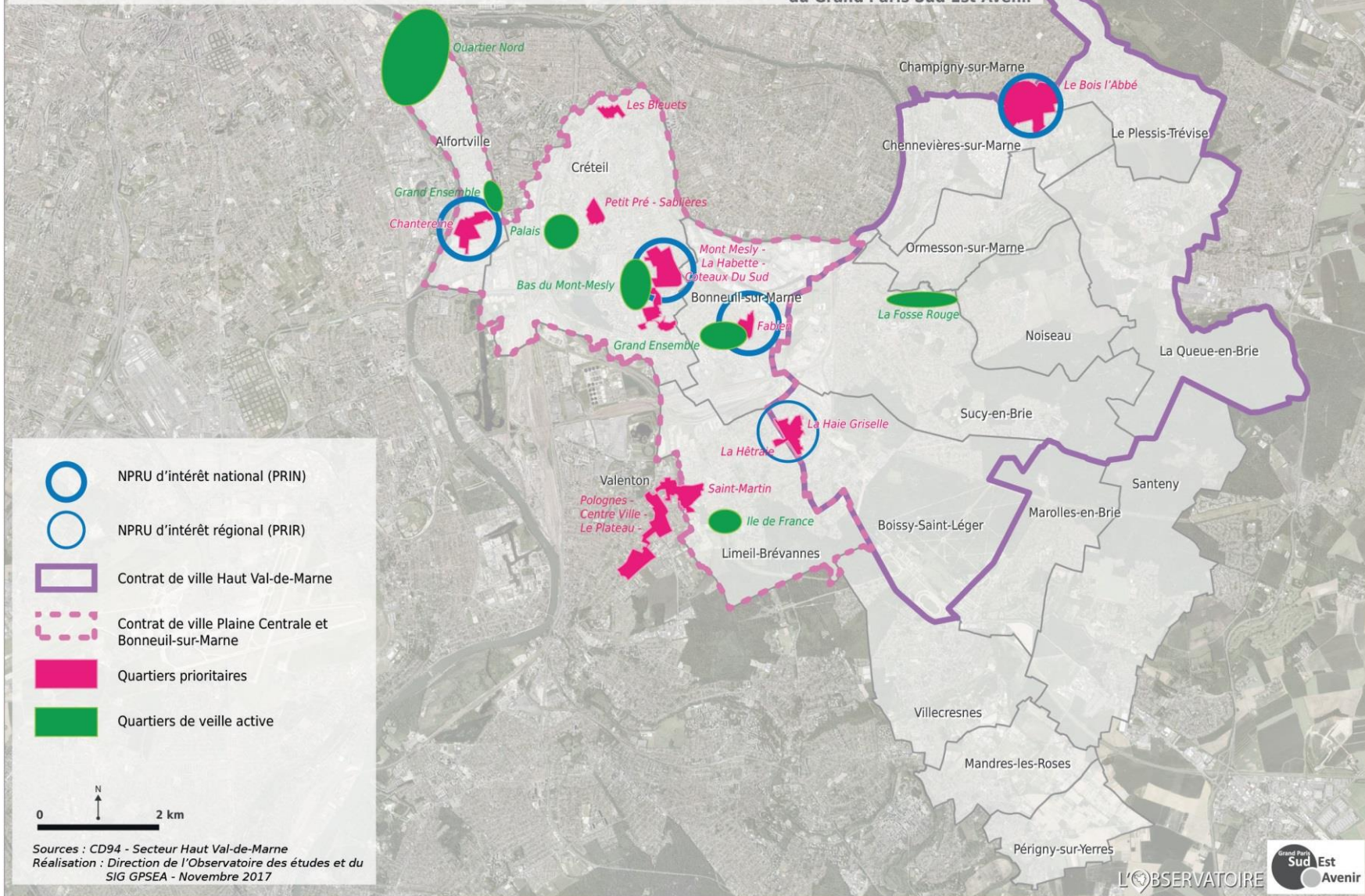
BOISSY-SAINT-LEGER : La Haie-Griselle : 5 330 habitants

CHENNEVIERES-SUR-MARNE : Le Bois l'Abbé : 5 580 habitants (QPV à cheval avec la Commune de Champigny-sur-Marne, appartenant à l'EPT 10)

Au total, ce sont donc 27 190 habitants qui vivent dans ces quartiers en difficultés, représentant un peu moins de 9% de la population totale de GPSEA.

# La géographie prioritaire de la politique de la ville

du Grand Paris Sud Est Avenir



**Les objectifs de l'évaluation :**

- Mesurer l'évolution entre les QPV et leur agglomération
- Ajuster la stratégie et les objectifs des contrats de ville pour les dernières années des contrats

**Les objets de l'évaluation :**

- L'évolution du contexte territorial : population/démographie, cohésion sociale, habitat/cadre de vie/renouvellement urbain, développement économique et emploi.
- Les actions mises en œuvre pour les quartiers : sont-elles pertinentes ? couvrent-elles toutes les thématiques du contrat de ville ? y a-t-il des lacunes ? de nouvelles problématiques non identifiées au moment de la signature du CV sont-elles apparues ? nécessité d'ajuster/modifier les objectifs stratégiques et/ou opérationnels ?
- La gouvernance : forces/faiblesses. Qu'attendent les villes de l'EPT ? de l'Etat ? faut-il réaffirmer le rôle de chacun ?
- La mobilisation du droit commun : est-elle suffisante ? pistes d'amélioration.
- La mise en place et le fonctionnement des conseils citoyens : composition, installation, nombre de réunions annuelles, moyens de fonctionnement, formation des membres, plus-value
- En conclusion : Quelles perspectives d'amélioration ? d'ajustements ?

**Méthodologie de travail :**

Ce travail d'évaluation a été porté en interne par la Direction de la Politique de la Ville, de la Rénovation Urbaine et de l'Habitat de GPSEA, en lien avec les chefs de projet Politique de la Ville des 6 Communes concernées.

Le travail a consisté à :

- Analyser une trentaine d'indicateurs statistiques pour mesurer l'évolution socio-économique des quartiers
- Mener des entretiens individuels qualitatifs auprès des 6 chefs de projets des Villes et du Département du Val-de-Marne
- Traiter une trentaine de questionnaires envoyés aux porteurs de projets et organismes HLM
- Analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre des conseils citoyens
- Faire une analyse financière des crédits spécifiques de la politique de la ville et des crédits de droit commun
- Organiser des ateliers de travail techniques autour de 3 sujets : le pilier développement économique et emploi des contrats de ville, la mobilisation des conseils citoyens, et la gouvernance et l'animation des contrats de ville.

## I/ RESUME DE L'ETAT DES LIEUX

### 1.1 L'ANALYSE STATISTIQUE

#### **Précautions méthodologiques**

**Ancienneté des données** : Au moment de la rédaction des contrats de ville (2015), les dernières données infra-communales disponibles étaient millésimées Insee, RP 2010 (correspondant aux résultats des enquêtes des années 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012). A ce jour, pour ce travail d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, les données INSEE disponibles utilisées sont celles du millésime 2014 (relatif aux enquêtes 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016).

**Emprise géographique** : Afin d'analyser les dynamiques démographiques et socio-économiques des 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire, les différents indicateurs utilisés dans cette étude ont été analysés à l'IRIS. Pour certaines communes, plusieurs IRIS ont été regroupés afin de se rapprocher au plus juste des contours des QPV. Néanmoins, les découpages des IRIS ne coïncident pas complètement avec les périmètres des quartiers Politique de la ville.

**Un contexte particulier lié aux opérations de renouvellement urbain** : Le territoire est concerné par de grandes opérations de rénovation urbaine qui transforment en profondeur les réalités territoriales. Les opérations de relogement déplacent de façon temporaire une partie de la population vers d'autres quartiers et ont donc un impact sur l'analyse des données statistiques.

Il convient donc de nuancer les chiffres présentés qui sont parfois en décalage avec les réalités locales.

#### **Démographie**

##### ➤ **Une évolution démographique ralentie sur la majorité des quartiers**

Entre 2010 et 2014, les QPV ont globalement vu leur population diminuer (ils étaient 27 190 habitants en 2014) alors qu'elle augmente sur le reste du Territoire de GPSEA. Cela s'explique principalement par les Projets de Rénovation Urbaine qui ont impliqué des relogements progressifs de la population en dehors de ces quartiers.

##### ➤ **Une population relativement jeune malgré un vieillissement certain**

En 2010, les jeunes de moins de 25 ans étaient surreprésentés au sein des QPV (proche des 40% pour la moitié d'entre eux, alors qu'ils ne sont que 30% sur le reste des communes). Cette relative jeunesse de la population dans les QPV est toujours d'actualité en 2014. Pour autant, on constate une diminution des moins de 25 ans sur cinq QPV (entre -0.2% et -18.3%/an), parfois à l'inverse de la tendance communale, soulignant ainsi un vieillissement certain de la population.

Par ailleurs, la proportion des 60 ans et plus a systématiquement augmenté dans les QPV. Comprise entre 9,7% et 20% en 2010, elle oscille entre 12,5% à 22,5% en 2014. Cette tendance à la hausse est néanmoins à nuancer pour les QPV Chanteraine, Fabien et Petit Pré-Sablères où le taux d'évolution annuel est inférieur à celui des communes de rattachement.

##### ➤ **Une surreprésentation des populations étrangères et immigrées toujours prégnante**

En 2014, la population étrangère (c'est-à-dire les personnes qui résident en France et ne possèdent pas la nationalité française) au sein des QPV représente entre 13% (Petit Pré-Sablères) et 26%

(Chantereine), proportions bien supérieures à celles constatées hors QPV aux échelles communales, départementale ou régionale (aux alentours de 13%).

De plus, à l'échelle des QPV, la population immigrée (c'est-à-dire les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France) représente plus d'un quart de la population totale (entre 22.4% et 32.7% en 2014), contre respectivement 20.3% et 18.7% aux échelles du département et de la région. Cette proportion a augmenté entre 2010 et 2014 dans la majorité des quartiers.

#### ➤ Des phénomènes d'isolement renforcés

En 2010 et 2014, dans les QPV du territoire, la part des ménages comprenant une personne seule a augmenté (sauf à Fabien et au Bois l'Abbé).

Au sein de ces ménages composés d'une seule personne, il y avait en 2014 entre 41,1% (Créteil Mont-Mesly) et 66,1% (Créteil PPS) de femmes. Seul le QPV Fabien a vu son nombre de femmes vivant seules diminuer entre 2010 et 2014. Pour les autres QPV, la tendance est plutôt à la stabilisation, voire à la hausse (+102 femmes à La Haie Griselle – La Hêtraie, +105 femmes aux Bleuets, +112 femmes au Mont-Mesly). Si vivre seul n'est pas forcément synonyme d'isolement social, cela représente un plus fort risque de précarisation pour les populations féminines (carrières discontinues, pensions de retraite moindre, ...).

Par ailleurs, la part des 65 ans et + vivant seuls n'a cessé d'augmenter entre 2010 et 2014 sur l'ensemble du territoire. Les quartiers Fabien à Bonneuil, Bleuets à Créteil et Chantereine à Alfortville sont particulièrement touchés par cette situation, où le taux des 65 ans et + est plus important que la moyenne de GPSEA. Le risque d'isolement social est accru pour les populations âgées qui se trouvent potentiellement marginalisées avec la coupure de l'environnement professionnel, parfois par des incapacités physiques, ou par les distensions des liens familiaux.

Enfin, bien que l'on constate une légère baisse de la part des ménages monoparentaux dans certains QPV entre 2010 et 2014 (Chantereine, Fabien, Les Bleuets, Petit Pré-Sablères, Saint Martin), leur représentation est toujours plus accentuée dans les QPV (entre 10.5% et 22%) que sur le reste du territoire (12,3%).

## Cohésion sociale

#### ➤ Des écarts de revenus encore importants avec le reste de l'agglomération

Au sein des quartiers QPV, le revenu médian disponible par unité de consommation est toujours plus bas que celui des 16 Villes composant GPSEA. En 2014, il est compris entre 14 645€ (QPV Fabien) et 17 711€ (QPV La Haie Griselle – La Hêtraie) ; il est de 21 113€ sur GPSEA.

L'évolution du revenu médian déclaré est assez hétérogène sur le territoire. Pour 5 QPV du territoire, on constate une hausse des revenus disponibles pour les habitants des quartiers avec une réduction des écarts avec le reste de la commune. C'est le cas pour Chantereine ; la Haie-La Hêtraie, Saint Martin et Les Bleuets. Pour les 4 autres QPV, les revenus sont à la baisse pour les habitants des QPV, avec un renforcement des inégalités avec le reste de la ville de rattachement. C'est le cas pour le Bois l'Abbé, Fabien, Petit-Pré Sablières et Mont Mesly.

#### ➤ Une dépendance aux prestations sociales encore importante

On constate une surreprésentation des allocataires CAF percevant le RSA dans les QPV : ils sont entre 23 et 31% dans les QPV et entre 16 et 23% dans les communes hors QPV. Par ailleurs, entre 14 et

26% des habitants des QPV dépendent à 100% des prestations sociales, alors qu'ils sont entre 11 et 17% sur les communes de rattachement.

#### ➤ **Des parcours scolaires toujours plus fragiles**

En 2014, le taux de scolarisation des 18-24 ans est toujours inférieur au sein des QPV. Cette donnée est très vraie notamment à Fabien où 32,5% des jeunes sont scolarisés contre 60,5% dans le Val-de-Marne. Par ailleurs, ce taux est en recul sur la majorité des QPV (sauf au Bois l'Abbé et à Petit Pré – Sablières) entre 2010 et 2014 et parfois de façon très nette (ex : -14.8% aux Bleuets). A l'inverse, il a augmenté de 0,8 points par an au niveau départemental. Ce constat est à corréliser avec le problème du décrochage scolaire qui voit chaque année des jeunes quitter le système éducatif sans diplôme et sans formation.

La part des 15 ans et plus non scolarisés à bas niveau de formation (BEP, CAP ou baccalauréat), qui sous-tend une sortie précoce du système scolaire, est particulièrement importante dans les QPV (oscillant entre 32 et 57%) et supérieure à la moyenne départementale (29%). Néanmoins, en termes d'effectifs, on note un recul de ce phénomène entre 2010 et 2014 dans l'ensemble des QPV (hors Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud), laissant penser à un allongement des études pour une partie des jeunes habitants des QPV.

En 2014, entre 9,2% et 26,4% des 15 ans et plus des QPV ayant achevé leurs études ont un haut niveau de formation, c'est-à-dire au moins égal à bac+2. Cette proportion, en augmentation sur trois QPV du territoire (Chantereine, Bois l'Abbé et Mont Mesly) connaît toutefois un recul assez prononcé sur les autres (-5,13% par an sur les Bleuets, -3.2% par an sur Petit Pré-Sablières). A noter également que la part des personnes de 15 ans et plus non scolarisés à haut niveau de formation reste plus faible que la moyenne départementale et que l'écart ne s'est pas estompé entre les QPV et le reste du Département.

### **Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain**

#### ➤ **Des transports en commun et la marche à pied de plus en plus plébiscités**

Pour se rendre au travail, les habitants des QPV utilisent majoritairement les transports en commun (de 30,6% à 58,5% d'entre eux en 2014, soit +1.6 points par rapport à 2010), la voiture étant utilisée en second plan (sauf sur le Bois l'Abbé et Saint Martin). Cette tendance est une spécificité des quartiers puisque dans le reste de l'agglomération de GPSEA, c'est l'utilisation de la voiture qui est majoritairement plébiscitée (48,2%) devant les transports en commun (38,6%). Cela s'explique notamment par l'accès ou non à un réseau de transports en commun (métro, RER ou bus) : à l'exception du Bois l'Abbé et de Saint-Martin, les QPV du territoire sont tous situés à proximité d'un réseau de transports lourds.

La marche à pied est également plus utilisée par les habitants des QPV en 2014 (10,2% contre 9,9% en 2010), alors qu'ils ne sont que 6,8% pour le reste de l'agglomération de GPSEA. Cette tendance est à la baisse pour le reste du Département et de la France en général.

#### ➤ **Une forte présence de logements sociaux dans les quartiers prioritaires**

La part des logements sociaux au sein des résidences principales est surreprésentée dans les QPV : en 2014, 63,9% des ménages des QPV étaient logés dans le parc social contre 30,7% pour le reste de l'agglomération de GPSEA.



➤ **Une accession à la propriété pour les habitants des quartiers encore difficile**

En moyenne, sur les QPV du territoire, un peu moins d'1/4 des résidences principales sont occupées par des ménages propriétaires contre près de la moitié à l'échelle du territoire de GPSEA. A l'inverse, le locatif social est le statut d'occupation principal de ces quartiers (66,4% en 2014). Cette tendance a peu évolué entre 2010 et 2014.

Il faut tout de même noter une relative augmentation du taux de propriétaires dans la plupart des QPV du territoire, qui résulte le plus souvent d'une politique de développement de l'accession sociale des bailleurs sociaux qui permettent aux ménages modestes d'accéder à la propriété. Mais la relative fragilité des locataires du parc social habitant les QPV sur les plans économique et de l'emploi limite encore leur capacité à évoluer dans leur parcours résidentiel.

➤ **Une mobilité résidentielle moindre pour les habitants des quartiers**

En 2014, 53,6% des ménages vivaient dans leur logement depuis plus de 10 ans, contre 48,6% au niveau départemental. Le turn over dans les logements de ces quartiers semblent plus faible qu'ailleurs : en 2014, seul 9,1% des ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans (11,3% pour la moyenne départementale) et 19,1% il y a 2 à 4 ans (21% pour la moyenne départementale).

## **Développement économique et emploi**

➤ **Un taux d'activité au ralenti dans la majorité des QPV**

A l'échelle du territoire de GPSEA, le taux d'activité (qui représente la part des actifs, occupés et chômeurs, âgés de 15 à 64 ans au sein de la population âgée de 15 à 64 ans), était de 75,8% en 2014. Très légèrement inférieur aux moyennes départementales (76,0%) et régionale (76,1%), le taux d'activité 2014 est néanmoins en augmentation d'1.2 point par rapport à 2010. A l'échelle des QPV, ce taux est moindre : il oscille entre 70.4% (Petit Pré-Sablères) et 75.4% (Fabien). Cinq QPV voient leur taux d'activité baisser : La Haie Griselle-La Hêtraie, Les Bleuets, Mont-Mesly-Habette-Coteaux du Sud, Petit Pré-Sablères et Saint Martin.

➤ **Des employés et ouvriers surreprésentés, des cadres et professions intellectuelles supérieures sous-représentés dans les QPV**

A l'échelle du territoire de GPSEA, les employés (31% en 2014) et les professions intermédiaires (28% en 2014) sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées. Dans les QPV, les employés sont surreprésentés (41% en 2014 contre 31% pour l'ensemble du territoire de GPSEA) ainsi que les ouvriers (20% en 2014, % pour l'ensemble du territoire). Par ailleurs, la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures atteint 21% au sein de GPSEA contre seulement 11% dans les QPV de ce territoire.

➤ **Une tendance à la précarisation des salariés pour une moitié des QPV**

Le taux de salariés précaire (c'est-à-dire en CDD, intérim ou bénéficiant des emplois aidés) reste plus importante dans les QPV que sur l'ensemble du territoire (respectivement 15,4% et 12,1% en 2014). Ce pourcentage a augmenté dans les QPV entre 2010 et 2014.

La répartition du nombre de salariés précaires varie cependant selon les quartiers :

- Dans les QPV Chantereine, Bois l'Abbé, Bleuets, Petit Pré-Sablères : le nombre de salariés précaires est en baisse entre 2010 et 2014, au même titre que le nombre de salariés en CDI et le nombre de salariés global. Cela est sans doute à corréliser avec les opérations de relogements passées ou en cours qui occasionnent de fait une baisse globale à l'échelle de ces QPV.
- Dans les QPV Haie Griselle-Hêtraie, Fabien et Saint-Martin : le nombre de salariés précaires est stable voire en augmentation alors que le nombre de salariés global et celui des salariés en CDI diminue. Au Mont-Mesly, le nombre de salariés précaires est en augmentation (tout comme l'ensemble des salariés et les salariés en CDI) mais de manière beaucoup plus forte. On peut donc souligner dans ces 4 QPV un renforcement du phénomène de précarisation des emplois.

#### ➤ **Un taux de chômage relativement élevé sur l'ensemble du territoire**

En 2014, le chômage concernait 15% de la population active du territoire de GPSEA, taux comparable à celui observé sur le territoire national (15.6%). Le taux de chômage a augmenté de 2.6 points depuis 2010. A l'échelle des QPV, cette situation est accentuée puisque près d'1/4 de la population active est au chômage (23,9% exactement en 2014). Déjà très élevé en 2010, le taux de chômage a connu une augmentation de 3,9 points entre 2010 et 2014 dans les QPV.

A compter de 2015, la tendance s'est inversée au niveau national dans les quartiers prioritaires : le taux de chômage a diminué de 0.3 point entre 2014 et 2015 et de 1,1 point entre 2015 et 2016. Cette diminution est concomitante aux volumes importants de contrats aidés mis en oeuvre en 2016, ces derniers bénéficiant particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires. Sur GPSEA, seuls 3 QPV sur 8 suivent cette tendance (Le Bois l'Abbé, Le Mont Melsy et Fabien). Pour les autres, le taux de chômage continue d'augmenter.

Les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage : fin 2017, sur les 4878 demandeurs d'emploi de catégorie ABC issus des QPV du territoire, ils étaient 825 âgés de moins de 26 ans. Dans 4 QPV (Chantereine, Mont-Mesly, Les Bleuets et Saint Martin), le nombre de jeunes de moins de 26 ans au chômage est à la hausse entre 2015 et 2017.

#### ➤ **Un dynamisme économique maintenu dans les QPV**

Globalement, le nombre d'établissements pour 1 000 habitants des quartiers prioritaires reste inférieur à la moyenne de GPSEA, sauf à Chantereine qui se distingue des autres QPV. Dans 5 QPV, on note une augmentation du nombre d'établissements entre 2010 et 2013.

Par ailleurs, le taux de création est plus important dans les QPV que sur le reste du territoire (+29% d'augmentation entre 2010 et 2017 / +19% sur le reste du territoire). Cela peut s'expliquer par des mesures d'incitations fiscales efficaces (avec notamment les exonérations de cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés bâties), l'existence de dispositifs d'accompagnement spécifiquement dédiés aux créateurs vivant dans les QPV, ainsi qu'à des stratégies de détournement des phénomènes de discrimination à l'embauche

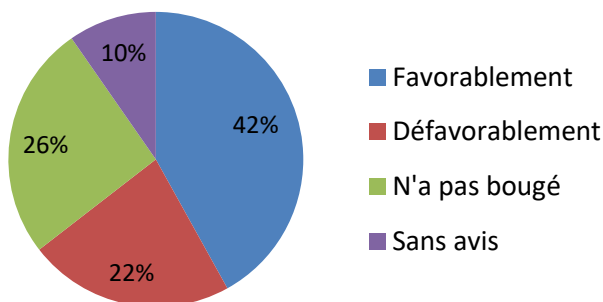
#### ➤ **Une surreprésentation du transport, des services et du commerce**

Les secteurs d'activité les plus représentés dans les QPV sont les services (31%), le transport/entrepôt (27%) et le commerce/hôtellerie/restauration (18%). A l'échelle de GPSEA, ce sont les services (39%), le commerce/hôtellerie/restauration (21%) et le bâtiment et génie civil (15%).

## 1.2 LE RETOUR DES PORTEURS DES PROJETS SUR L'EVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

### L'avis sur l'évolution générale des QPV :

Selon les 31 structures interrogées par le biais d'un questionnaire (29 associations et 2 bailleurs), depuis 2015, la situation générale de leur(s) quartier(s) d'intervention a évolué :



Ce qui leur semble s'être dégradé depuis 3 ans :	Ce qui leur semble s'être amélioré depuis 3 ans :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précarité sociale : fragilité des situations des familles, points de mendicité, violences intrafamiliales</li> <li>• Problématiques de santé : désertification médicale, santé mentale</li> <li>• Public jeune : délinquance, réussite scolaire, insertion professionnelle, petite enfance</li> <li>• Lien social : phénomène d'isolement renforcé, repli communautaire, difficultés relationnelles intergénérationnelles, conflits de voisinage</li> <li>• Implication des habitants dans les projets</li> <li>• Chômage/augmentation de la demande d'emploi</li> <li>• Insécurité : chiens dangereux sur voie publique, regroupements de deal</li> <li>• Propreté : augmentation des dépôts d'ordures sauvages</li> <li>• Logements : difficulté d'accès au logement, dégradation des conditions de logements (Hors NPRU)</li> <li>• Desserte des transports en commun pour des déplacements inter territoire</li> <li>• Etat des voiries / problème de stationnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du cadre de vie et de l'habitat grâce aux PRU1 / NPRU2 et grâce aux travaux de résidentialisation notamment</li> <li>• Problèmes d'hygiène en diminution</li> <li>• Meilleure vision des habitants de leur quartier, reconnaissance du public vis-à-vis des dispositifs mis en place ainsi que des équipements et institutions qui les portent</li> <li>• Montée en compétence des conseils citoyens : rôle important dans la mobilisation des locataires, reconnaissance de la part des partenaires institutionnels</li> <li>• Lien social : meilleure communication entre les personnes, notamment entre les anciens et les nouveaux habitants, amélioration des relations entre les jeunes des différents quartiers</li> <li>• Sécurité/délinquance : déplacement des trafics hors des quartiers, mise en place de la ZSP sur le quartier du Bois l'Abbé</li> <li>• Ouverture culturelle qui mobilise davantage de personnes</li> <li>• Mobilité</li> <li>• Accès aux soins, même s'il reste encore beaucoup à faire</li> <li>• Partenariat</li> </ul>

**Les associations et bailleurs affirment devoir faire face à de nouvelles problématiques depuis la signature des contrats de ville :**

**Accès aux droits**

- ✓ Arrivée d'un public primo arrivants et demandeurs d'asile
- ✓ Aides administratives accrues (dématérialisation des démarches)
- ✓ Demande de nourriture et d'habillement plus importante

**Santé**

- ✓ Comportements addictifs (drogues, usages numériques, jeux vidéo, chicha...)
- ✓ Harcèlement moral en ligne impliquant des mineurs
- ✓ Sexisme / proxénétisme impliquant des mineurs
- ✓ Santé mentale

**Education / parentalité**

- ✓ Difficultés chez les enfants de plus en plus jeunes
- ✓ Beaucoup d'adolescents déscolarisés
- ✓ Conflits parents / enfants de plus en plus brutaux

**Valeurs de la République**

- ✓ Adhésion pour certains jeunes et adultes à diverses théories du complot

**Emploi**

- ✓ Difficultés d'accès à l'emploi de plus en plus lourdes

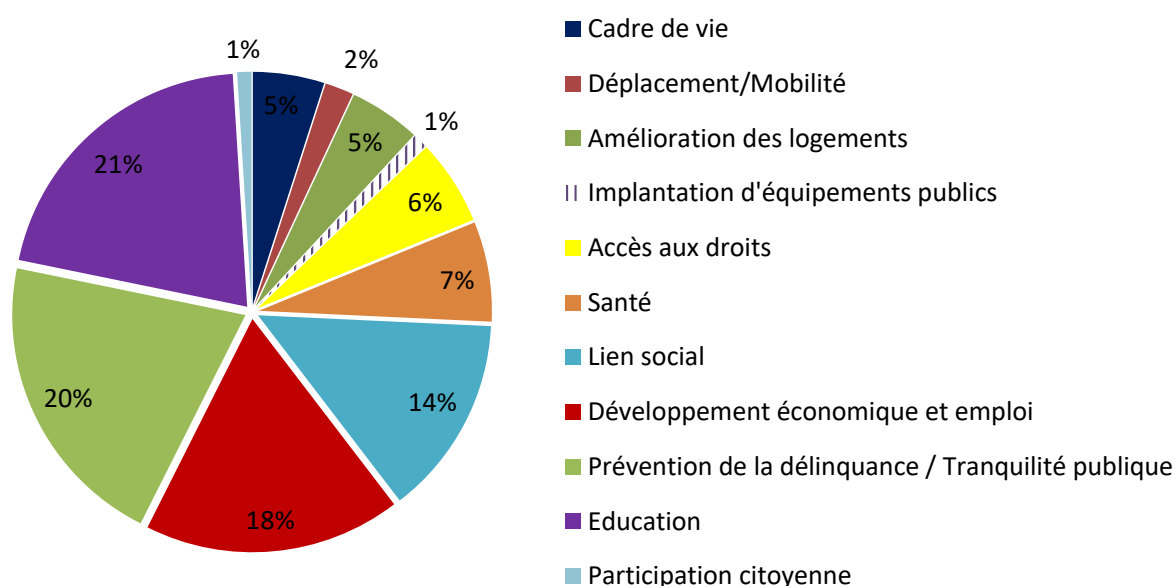
**Délinquance :**

- ✓ Délinquance qualifiée « d'existentielle » plus que de « nécessité »
- ✓ Squats de jeunes dans l'espace public

**Partenariat et financement**

- ✓ Tensions entre certaines associations
- ✓ Turn-over des équipes en place, rendant fragile les projets
- ✓ Manque de financements pour de nouvelles activités
- ✓ Resserrement de la géographie prioritaire

**Les enjeux prioritaires propres aux QPV pour les années à venir selon les acteurs locaux :**



L'éducation, la prévention de la délinquance / tranquillité publique ainsi que le développement économique et l'emploi ressortent comme les 3 thématiques prioritaires à traiter dans les années à venir selon les acteurs locaux.

## II/ ANALYSE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'ensemble des personnes rencontrées et interrogées estiment que les objectifs stratégiques définis au moment de la rédaction des contrats de ville sont toujours pertinents et qu'il n'est pas nécessaire de les amender. Le caractère englobant des objectifs permet d'intégrer le vaste panel des actions proposées.

### 2.1 LE PILIER HABITAT ET CADRE DE VIE

#### ➤ **Les points forts :**

Les projets mis en œuvre sur ce pilier sont importants et très structurants :

- **5 programmes de rénovation urbaine 1** sur le territoire de l'ex-Plaine Centrale – Bonneuil impliquant une nette amélioration du cadre de vie et de l'habitat dans les quartiers concernés (Chantereine, Grand Ensemble et Saint Pierre/Toulon à Alfortville, Les Bleuets et Petit Pré-Sablières à Créteil, Saint-Martin à Limeil-Brévannes et Grand Ensemble à Bonneuil).
- **5 programmes de rénovation urbaine 2** (Le Bois l'Abbé à Chennevières, Chantereine à Alfortville, Fabien à Bonneuil, Mont-Mesly à Créteil, Hêtraie-Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes), impliquant des contractualisations structurantes et des financements importants de l'ANRU.
- **Le lancement de la Conférence Intercommunale du Logement en mai 2018** qui se fixe pour principal objectif de définir les orientations de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux et de relogement des ménages prioritaires ou relevant d'opérations de renouvellement urbain.
- **Des programmes d'actions riches dans le cadre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2016/2020.**
- Des démarches de **gestion urbaine sociale de proximité** et des **équipes de médiations**, une **Zone de Sécurité Prioritaire** sur Chennevières-sur-Marne.
- **La montée en compétences progressive des conseils citoyens**, force de proposition sur ces projets.

#### ➤ **La principale difficulté :**

Les procédures sont engagées mais il a été rappelé durant l'évaluation qu'une **politique de l'habitat et du logement est longue à mettre en œuvre et à faire effet**, ce qui peut être en inadéquation avec les attentes à court terme des habitants.

#### ➤ **Les axes à renforcer pour les années à venir :**

- Poursuite des opérations de renouvellement urbain
- Amélioration de la propreté / lutte contre les dépôts sauvages d'ordures

## **2.2 LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

Le pilier « Développement économique et emploi » a été identifié par la majorité des partenaires comme celui le moins développé. Un atelier de travail spécifique a donc été organisé sur ce sujet.

### ➤ **Les points forts :**

- La **présence d'infrastructures à rayonnement national** (UPEC, Port de Bonneuil, pôle hospitalier important, ...) et **de grandes entreprises** (Valéo, Cartier, Sanofi, Essilor, Pernod...)
- L'existence d'un **réseau d'entreprises locales développé** (6 clubs d'entreprises locaux, 3 pépinières et 1 hôtel d'entreprises) et de **dispositifs d'appui à la création d'entreprises**
- Une **politique de soutien à l'économie sociale et solidaire**
- Un **service public de l'emploi de proximité** : présence de Pôle emploi, de 3 missions locales, du PLIE, des structures d'insertion par l'activité économique, des services emploi (Chennevières, Bonneuil, Limeil), impliquant un travail d'accompagnement pérenne et de qualité
- Des **perspectives de recrutements** liées aux projets structurants du territoire (projets de renouvellement urbain, Grand Paris Express, ...)

### ➤ **Les faiblesses :**

- **Un manque de lisibilité des actions** : bien qu'il existe une multiplication d'actions (forums emploi, appui à la création d'accompagnement, préparation à l'emploi), les partenaires et les bénéficiaires ne les identifient pas toujours (mauvaise diffusion de l'information, difficulté à mesurer l'efficacité des actions, des actions identiques (type forums emplois) organisées sur la même période...).
- **De nombreuses activités créées, mais une faible pérennisation de ces activités** : les porteurs de projets n'identifient pas toujours l'offre d'accompagnement existante ou la nécessité de se faire accompagner au démarrage puis au moment du développement de leur activité.
- **Un manque de mobilisation du droit commun** : un non-recours aux droits sociaux fréquent, un partage des rôles entre l'Etat et les collectivités assez flou sur la question de l'emploi ne facilitant pas la mise en place des actions, un Territoire encore jeune qui n'a pas encore été en mesure d'émarger aux dispositifs de droit commun (de la Région et de l'Etat notamment), des dispositifs régionaux peu lisibles et peu adaptés aux structures locales, des emplois aidés nouvelle génération (PEC) peu accessibles aux personnes des QPV.
- **Une inadéquation entre les emplois disponibles sur le territoire et le profil des habitants** : une difficulté à repérer les besoins réels en main d'œuvre sur le territoire d'une part et l'offre de formation locale d'autre part, un manque de réponse sur l'adaptation de l'emploi aux profils des demandeurs d'emploi.
- **Une situation de l'emploi fragile et des situations individuelles de plus en plus complexes** : les parcours sont plus longs, les problèmes sociaux plus forts (santé mentale, grande fragilité) et les travailleurs sociaux sont moins nombreux et doivent travailler dans l'urgence. Par ailleurs, il existe une rupture entre les acteurs de l'insertion sociale, de l'insertion professionnelle, du monde de l'entreprise, de celui de la formation : les liens sont trop faibles et ne permettent pas de répondre aux « blocages » liés à des situations complexes socialement.

### ➤ **Les axes à renforcer pour les années à venir :**

- **Renforcer le rôle du territoire sur ce pilier en matière de pilotage et de coordination**
- **Améliorer la mobilisation du droit commun** (renforcement de l'ingénierie du Territoire pour se positionner sur les appels à projets, acculturer les services de droit commun aux problématiques spécifiques des habitants, mieux connaître et communiquer sur les dispositifs existants)
- **Améliorer la capacité à observer** les problématiques d'insertion et de chômage
- **Identifier et adapter l'offre de formation sur le territoire**, notamment en développant à l'échelle du territoire la gestion prévisionnelle de l'emploi et de la compétence

## **2.3 LE PILIER COHESION SOCIALE**

Le pilier cohésion sociale est celui qui est le plus développé sur les deux contrats de ville. Les actions proposées dans ce pilier représentent environ 80% de l'enveloppe annuelle des crédits spécifiques Politique de la Ville de l'Etat.

### ➤ **Points forts sur ce pilier :**

- **De nombreuses actions sont proposées dans divers champs** (accès aux droits, santé, éducation, jeunesse, lien social, prévention de la délinquance, ...) permettant de toucher un public large
- Les actions financées sont **de proximité**, visant à répondre au plus près des besoins des habitants
- Une **forte implication des acteurs associatifs et/ou des services municipaux** dans la coordination et le portage des actions : bonne connaissance des publics, des partenaires et des enjeux locaux
- **Implication des bénéficiaires** dans les actions
- **Soutien important de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Agence Régionale de Santé, du Département**

### ➤ **Les principales difficultés :**

- **Un contexte de précarisation sociale et économique** : des demandes des habitants à la hausse
- Des besoins importants, des publics qui se renouvellent sans cesse : **nécessité d'inscrire les actions dans la durée**
- **Un manque de financement** : des baisses d'enveloppe sur la Politique de la Ville (pour le CV Plaine Centrale – Bonneuil) et une mobilisation du droit commun complexe

### ➤ **Les axes à renforcer pour les années à venir :**

- Education / parentalité
- Lien social
- Prévention de la délinquance

## **2.4 LES AXES TRANSVERSAUX**

Les trois axes transversaux (lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes et jeunesse) sont systématiquement rappelés dans les documents de cadrage.

Dans les faits, les porteurs de projets s'approprient de façon assez inégale ces 3 axes de travail. Beaucoup d'actions tournées vers la jeunesse sont proposées, notamment car elles s'inscrivent, au-delà du contrat de ville, dans les priorités des municipalités. Concernant la lutte contre les discriminations, les porteurs de projets abordent ces questions sous l'angle « vivre ensemble », « mixité culturelle » ou « sensibilisation au handicap ». Enfin, le volet « Egalité Femme-Homme » semble le moins développé. Quelques actions mobilisant la participation des femmes sont proposées, souvent traitées sous l'angle « mixité », mais elles restent à la marge.

Un renforcement de ces trois axes mériterait d'être travaillé. Des groupes de travail spécifiques pourraient être mis en place pour impulser une dynamique de projet sur ces questions.

### III/ ANIMATION DES CONTRATS DE VILLE

#### 3.1 LA GOUVERNANCE

La loi Lamy de 2014 stipule que « la politique de la ville est mise en œuvre par les contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale ». Grand Paris Sud Est Avenir, créé en 2016 a hérité de la compétence et coordonne sur son territoire deux contrats de ville. Dans les faits, le pilotage de la compétence est parfois partagé avec les communes. Cette ligne de partage vise à garder un équilibre entre une intervention globale destinée à tout le territoire et une intervention par quartiers prenant en compte les spécificités et les problématiques de chacun d'entre eux.

Les rôles attendus de l'EPT sont de deux ordres :

➤ **Un rôle de ressources :**

- **En apportant des moyens humains, financiers et logistiques**, notamment en matière de développement urbain, santé, emploi et insertion économique, prévention de la délinquance.
- **En impulsant une dynamique d'échanges et de mutualisation des pratiques**, à travers par exemple l'organisation de groupes de travail ou la réalisation d'un annuaire des porteurs de projets à l'échelle intercommunale. Cette interconnaissance est importante à travailler au niveau technique mais également au niveau politique : on pourrait ainsi imaginer l'organisation de 3 rendez-vous de travail annuels sur des sujets précis (février, juin, octobre).
- **En alimentant et en mettant à disposition des outils d'évaluation et d'observation.**

➤ **Un rôle d'ensemblier / coordination :**

- **En coordonnant les grandes étapes**, les conventionnements et les grandes instances (ex : comités techniques et de pilotage des contrats de ville, TFPB, CIL, ...).
- **En faisant la promotion du territoire et de ses enjeux.**
- **En étant une interface entre les enjeux communaux et les stratégies descendantes** (nationales ou régionales).
- **En se positionnant comme un organe de négociation auprès des partenaires extérieurs.**
- **En étant l'interlocuteur privilégié face à l'Etat et aux grands opérateurs** et en répercutant les informations auprès des villes.

Plus spécifiquement sur le pilier **cohésion sociale, le co-pilotage entre les villes et l'EPT semble efficace et la complémentarité des interventions est à maintenir**. Il semble important de préserver l'échelon de proximité (ville), notamment dans l'accompagnement des porteurs de projets. Néanmoins, à ce jour, l'EPT ne joue pas le rôle d'interface entre l'Etat et les villes sur certains sujets « locaux » (comme par exemple la réussite éducative, les comités locaux de santé ou les conseils citoyens), alors **qu'il serait intéressant d'avoir une stratégie intercommunale**. Pour pallier à cela, il a été préconisé d'associer l'EPT en amont des réunions de programmation des villes qui se déroulent usuellement entre les chefs de projet et les délégués du préfet.

**Sur le pilier habitat/cadre de vie, les questions sont traitées en co-pilotage villes/EPT**. Sur les projets de rénovation urbaine, les comités techniques sont assurés à l'échelle des villes quand les questions de relogement devraient être traitées à l'échelle de l'intercommunalité. Les villes restent en effet étroitement associées en tant que garant de projet politique. Cependant, du point de vue de l'Etat, l'EPT est l'interlocuteur privilégié sur de nombreux sujets (TFPB, CIA, CIL, ...).

**Sur le pilier développement économique/emploi**, certaines communes sont dotées de compétences en interne (Bonneuil, Limeil et Chennevières). Néanmoins, les questions de développement



économique et d'emploi méritent d'être traitées à l'échelon intercommunal pour plus de pertinence et d'efficacité. Les Villes et partenaires attendent que le territoire renforce son positionnement de chef de file sur cette question.

Enfin, il est ressorti qu'à termes, il serait pertinent de **fusionner les deux contrats de ville** pour harmoniser les pratiques à l'ensemble du territoire. Il s'agira néanmoins d'être vigilant quant au maintien des enveloppes financières accordées par l'Etat.

### **3.2 LA PLACE ET LE ROLE DES CONSEILS CITOYENS**

**Les conseils citoyens se sont mis en place sur l'ensemble des QPV entre février 2015 et juin 2016.** Il reste encore 3 QPV non dotés d'un conseil citoyen : Les Bleuets à Créteil, Saint Martin et La Hêtraie à Limeil-Brevannes (un seul conseil citoyen prévu pour les 2 QPV de Limeil). Le fonctionnement est très disparate d'un quartier à un autre : les communes ont des cultures de la participation différentes, ce qui peut être un frein au développement des conseils citoyens.

Dans plusieurs conseils citoyens, on souligne **un manque de volontaires, voire une démobilisation des membres**. Plusieurs pistes de réflexion ont été proposées pour relancer les dynamiques et diversifier les profils des conseillers (qui aujourd'hui sont principalement des retraités ou personnes en recherche d'emploi) :

- Trouver un conseiller par immeuble
- Organiser des rencontres inter-conseils citoyens pour se nourrir de la diversité des démarches
- Réaliser des actions ciblées, en direction de publics variés, qui pourraient ensuite s'engager dans le conseil citoyen
- Mettre à disposition un espace au sein duquel on peut venir rencontrer le CC, et créer du lien avec/entre les habitants
- Mobiliser autour d'un projet concret et fédérateur (ex : réalisation de jardins familiaux, valorisation de la mémoire du quartier)
- Recruter des services civiques pour mobiliser des membres

Par ailleurs, pour mieux associer les membres des conseils citoyens au pilotage des contrats de ville, ont été soulignés la nécessité d'une part, du côté des institutionnels, de **faire évoluer les pratiques professionnelles** (modification des horaires de réunions, simplification du jargon technique) ; et d'autre part, **d'accompagner les membres des conseils citoyens à monter en compétences** afin qu'ils se sentent plus à l'aise dans les réunions. Ainsi, des temps de formation ou d'échanges de pratiques organisés par l'Etat ou l'EPT seraient nécessaires. Il a aussi été préconisé qu'ils s'organisent en commission thématique à l'échelle de l'EPT en désignant un référent par thématique et par conseil citoyen.

Enfin, au-delà de la participation des conseils citoyens aux instances des contrats de ville (diagnostics en marchant, comités techniques, comités de pilotage...), les rôles des conseillers dans la co-construction de la mise en œuvre de la politique de la ville peuvent être divers :

- **Assurer l'interface entre les institutions et les habitants** (ex : informer les habitants de l'état d'avancement des N-PNRU, faire connaître les dispositifs d'accompagnement à la création d'activité, ...).

- **Jouer un rôle de remontée/d'identification des besoins** (ex : repérage des familles isolées, faire savoir les réalités d'usage, alerter les équipes de médiateurs / clubs de prévention lors de repérage de zones de squat, ...).
- **Etre un acteur à part entière dans le partenariat local** (ex : témoigner de leur parcours professionnel auprès des personnes en recherche d'emploi, inscription dans des dynamiques de parrainage, assurer une présence auprès des personnes isolées, ...)

### **3.3 LES FINANCEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE ET LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN**

#### ➤ **Les financements spécifiques de l'Etat dédiés à la Politique de la Ville**

Sur la partie **Plaine Centrale/Bonneuil**, la mise en place du Contrat de Ville et de sa nouvelle géographie prioritaire a eu comme impact une **diminution des crédits de l'Etat** : entre 2014 et 2015, l'enveloppe globale a été diminuée de 18,5%, passant de 1 352 550€ à 1 100 000€. Puis entre 2015 et 2018, l'enveloppe a été diminuée de 124 500€ (dispositifs de Réussite Educative inclus), passant de 1 100 000€ à 975 500€. Globalement, les villes et le Territoire sont très inquiets de ces baisses de financements qui fragilisent le tissu associatif et les actions de proximité mises en place depuis plusieurs années.

Sur le **contrat de ville Haut Val-de-Marne**, la tendance est inversement à la hausse. Les 2 QPV concernés ont hérité d'une enveloppe « sous dotée » depuis le début du contrat de ville, lié à l'histoire récente de la Politique de la Ville sur ces communes. **L'Etat a donc souhaité renforcer son intervention dans son souci de « rééquilibrage » des territoires.** Entre 2015 et 2018, l'enveloppe a ainsi été augmentée de 39 200€, (passant de 137 300€ à 176 500€). Il faut cependant noter que le « rééquilibrage » effectué n'est pas à la hauteur des attentes des communes et des besoins des habitants.

#### ➤ **Le financement des bailleurs dans le cadre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

Afin de permettre aux bailleurs sociaux ayant du patrimoine au sein des QPV de renforcer la qualité de service aux locataires et ainsi améliorer le cadre de vie, l'Etat a institué un abattement de la TFPB. Entre 2016 et 2018, le montant de l'abattement était de 3 190 271€ sur le contrat de ville Plaine Centrale/Bonneuil et de 1 847 021€ sur le contrat de ville du Haut-Val-de-Marne.

#### ➤ **La mobilisation du droit commun**

La mobilisation du droit commun a été posée comme principe dès la signature des contrats de ville.

Dans les faits, les porteurs de projets estiment activer les leviers nécessaires pour mobiliser **le droit commun de l'Etat**. Ils soulignent une implication importante de la CAF, de l'ARS et de l'Education nationale dans les projets locaux. En revanche, il a été souligné **de nombreuses difficultés** pour émarger aux dispositifs de l'Etat : des critères draconiens (Bop 104), flous (FIPD, Bop 137), des orientations de l'Etat connues tardivement (VVV 2018), des calendriers de versement de subventions tardifs, des enveloppes allouées parfois très faibles (ex : BOP 163 jeunesse), des dossiers parfois complexes à monter pour les porteurs (CNDS), et parfois, des financements inexistantes (ex : crédits de la Direccte sur le développement économique et l'emploi, projets nouveaux santé ARS, ...). Enfin, un des enjeux serait que l'Etat **accompagne davantage les territoires dans l'accès à des dispositifs d'envergure comme le FSE ou les PIA.**

**Concernant la Région**, signataire des contrats de ville, les partenaires regrettent **l'absence de l'institution** aux réunions, voir le désengagement sur certains sujets (formation, économie sociale et solidaire, politique de la ville, ...). Par ailleurs, les dispositifs régionaux semblent peu adaptés aux structures locales car les projets soutenus doivent comporter une dimension régionale. Il semble nécessaire que le territoire poursuive sa structuration et renforce son ingénierie pour pouvoir se positionner sur les appels à projets régionaux.

**Le Département, de son côté, joue un rôle important de mobilisation de ses politiques publiques à destination des habitants des quartiers d'habitat social.** Il intervient notamment à travers 3 dispositifs : encouragement des initiatives de proximité (221 960€ versées aux associations entre 2015 et 2017), soutien aux équipements de proximité (949 388€ investis entre 2015 et 2017) et soutien aux projets innovants. Les collectivités regrettent simplement que le soutien soit apporté uniquement aux associations, alors qu'elles peuvent être elle-même porteuses d'actions.

Enfin, **les Villes et le territoire mobilisent très fortement leur droit commun. Néanmoins, il est difficile de mesurer concrètement cette mobilisation** et son bénéfice effectif en direction des habitants des QPV. Un des enjeux pour les années à venir va donc être d'acculturer les services de droit commun aux problématiques spécifiques des habitants des QPV et de mettre en place des outils d'évaluation opérationnels pour valoriser cette mobilisation. La rédaction du rapport annuel de la politique de la ville devrait pouvoir aider ce travail.

## EN CONCLUSION, LES CHANTIERS A MENER POUR LES ANNEES A VENIR

### ➤ **Observatoire et évaluation**

- Se doter d'outils plus précis (commande de zonage à façon) et plus contemporains.
- Travailler des critères d'évaluation communs pour l'instruction des programmations annuelles.
- Acculturer les services de droit commun aux problématiques spécifiques des habitants des QPV pour mesurer la mobilisation effective des moyens dédiés aux QPV et infléchir nos politiques publiques. La rédaction du rapport annuel de la politique de la ville devrait aider ce travail.

### ➤ **Mobilisation du droit commun**

- Mieux connaître les dispositifs et savoir comment les mobiliser.
- Renforcer l'ingénierie du territoire pour pouvoir se positionner sur des appels à projets structurants (de la Région et de l'Europe notamment).

### ➤ **Pilier développement économique et emploi**

- Assoir le positionnement du Territoire, renforcer son rôle de pilotage et coordination.
- Mettre en place des groupes de travail spécifiques pour renforcer ce pilier.
- Mettre des moyens supplémentaires pour les actions de ce pilier (crédits spécifiques de la Politique de la ville et mobilisation accrue du droit commun).

### ➤ **Axes transversaux**

- Mettre en place des groupes de travail spécifiques pour impulser une dynamique de projet sur ces questions.

### ➤ **Conseils citoyens**

- Continuer d'accompagner la montée en compétences des conseils citoyens en leur proposant des temps de formation et d'échanges de pratique. Une première rencontre pourrait traiter de la question des N-PNRU.

### ➤ **Renforcement des liens entre Villes et Territoire**

- Organiser des temps de rencontres techniques et politiques autour de sujets précis 3 fois par an.
- Améliorer l'interconnaissance des dossiers (participation de l'EPT aux rencontres Villes/délégués du Préfet en amont des programmations, organisation de rencontre entre Villes et porteurs de projets intercommunaux, réalisation d'un annuaire des porteurs de projets, ...).

## Annexe 5 – Les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville

PILIERS	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Cadre de vie et renouvellement urbain	Améliorer le cadre de vie dans les quartiers prioritaires et leur image	Assurer la qualité urbaine des quartiers de La Haie Griselle et de Bois l'Abbé
	Réduire la fracture territoriale et sociologique au sein des territoires	Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires Favoriser la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville
	Lutter contre le sentiment d'insécurité	Poursuivre et renforcer les dispositifs de prévention situationnelle dans les quartiers
Développement économique et emploi	Favoriser l'accès à l'emploi	Favoriser l'emploi des personnes les plus touchées par le chômage, en utilisant les emplois aidés et dispositifs d'aide à l'emploi Travailler à la rencontre des entreprises du territoire et des habitants
	Renforcer l'accueil des entreprises	Encourager et accompagner la création et l'implantation d'entreprises et d'emplois Anticiper les retombées locales du Grand Paris et des projets d'aménagements structurants : Grand Paris Express, ZAC de la Charmeriaie, déviation de la RN19, NPNRU
Cohésion sociale	Mettre en place un cadre de cohérence partagé autour des enjeux de réussite éducative	Structurer à l'échelle locale les partenariats autour des enjeux éducatifs pour co-construire et mettre en œuvre le volet éducatif du contrat de ville Rapprocher les familles de l'institution scolaire et impliquer les parents dans la scolarité Mettre en place des actions éducatives en mobilisant les ressources du territoire Prévenir et traiter le décrochage scolaire et garantir l'acquisition du socle commun Accompagner les jeunes dans leur orientation
	Améliorer le travail en réseau entre partenaires pour améliorer l'accès aux droits, aux services et aux équipements	Renforcer l'implication des associations et des services publics intervenant sur les quartiers et améliorer le maillage de leurs actions pour promouvoir la citoyenneté et favoriser l'accès aux droits Améliorer le travail en réseau des partenaires Lutter contre le non-recours et l'accès au droit
	Poursuivre les interventions autour des enjeux de la santé	Poursuivre les actions de prévention Renforcer l'offre de services médicaux
	Promouvoir les valeurs de la république, la citoyenneté et la laïcité	Sensibiliser et fédérer les habitants autour des valeurs citoyennes

## Annexe 6 – Les 40 mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

AXE	PROGRAMMES	THEMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS	
					- Objectif atteint - En voie de finalisation - En voie de déploiement - En cours de lancement		
Garantir les mêmes droits aux habitants	SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	SÉCURITÉ	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR	
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)	
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)	
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)	
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1 - Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)	
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes carencées	
		LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires	
			6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales	
			7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités	
		RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022
				10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles
	11			Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QPV	
	12			Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2 - Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale	
	EDUCATION ET PETITE ENFANCE	EDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV	
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées	
			15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM	
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	
			17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	En cours de déploiement	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées	
			18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail	
	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)	
				Déployer les emplois francs en direction des			

Faire République	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL		20	demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	En cours de déploiement	Nombre d'emplois francs
			21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)
			22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés
			23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	1-Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2-Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV
			25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV
		PREVENTION DES DISCRIMINATIONS	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de déploiement	Réalisation d'un testing annuel
			27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité- diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	En cours de déploiement	Nombre de ministères engagés dans la démarche
		PREVENTION DE LA RADICALISATION	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR
		SOLIDARITE TERRITORIALE	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
		SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés
			31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés
			32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	En cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure
			33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV
			34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En voie de finalisation	Suivi de la mise en place de la mesure
		ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année
			36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique
		CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels
			38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV
			39	Développer la pratique musicale	En cours de déploiement	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV
	EGALITE FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"	

**Annexe 7 – Contribution du Conseil Départemental du Val-de-Marne  
Au protocole d’engagements renforcés et réciproques  
De l’établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir**

Dans la continuité de son engagement en faveur des quartiers d’habitat social val-de-marnais, le Département du Val-de-Marne a adopté, à l’unanimité, lors de sa séance du Conseil départemental du 29 juin 2015 (rapport n°2015-4-2.5.20), un rapport actant la volonté du Département d’être signataire des 12 contrats de ville du Val-de-Marne ainsi que leurs annexes et notamment les protocoles de préfiguration et les conventions locales de renouvellement urbain. En outre, le Département a décidé de poursuivre son soutien aux actions sur l’ensemble des quartiers d’habitat social, en ne se limitant pas à la géographie prioritaire de l’Etat, et ce, afin d’éviter tout décrochage territorial des quartiers de veille active.

Le Département a choisi de **structurer son intervention autour de 7 axes prioritaires** et lisibles, à travers la mobilisation de ses politiques de droit commun départementales renforcées par des crédits spécifiques dédiés aux quartiers d’habitat social (QVA et QPV) (tant en fonctionnement qu’en investissement) :

- 1- Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l’accès à l’emploi des parents,
- 2- Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l’accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble,
- 3- Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace-parents dans chaque collège,
- 4- Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l’accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté,
- 5- Des actions de soutien au développement économique et l’emploi dans les quartiers,
- 6- Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais,
- 7- L’amélioration de la desserte de tous les quartiers val-de-marnais.

**I - Bilan intermédiaire 2015-2019 des crédits spécifiques politique de la ville mobilisée par le Département dans les quartiers d’habitat social du territoire du Grand Paris Sud Est Avenir (dans et hors contrats de ville) :**

Au-delà de la mobilisation de ses politiques de droit commun, le Département a mis en place des dispositifs et ligne fléchés pour le développement des quartiers et l’accès de leurs habitants à des services de qualité, et d’un outil dédié à l’analyse sociodémographique de ces territoires :

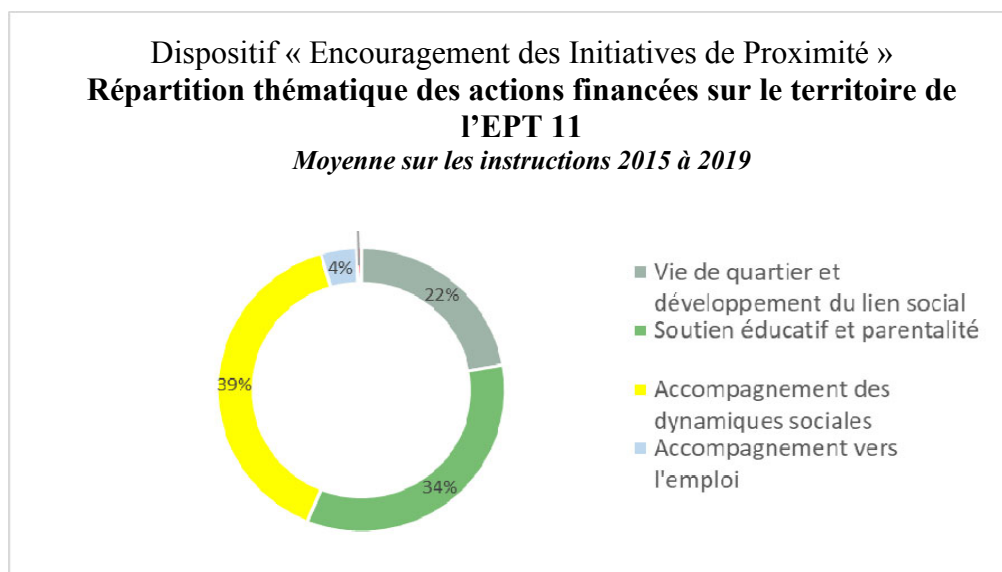
- Le Dispositif d’encouragement des initiatives de proximité, qui vise à soutenir des projets portés par les associations de quartier,
- Le Dispositif de soutien aux équipements de proximité » dédié au financement de projets d’équipements implantés en cœur ou à proximité des quartiers, au bénéfice de leurs habitants,
- Le soutien aux projets d’innovation sociale bénéficiant aux habitants des quartiers,
- L’Observatoire des Quartiers d’Habitat Social (OQHS).



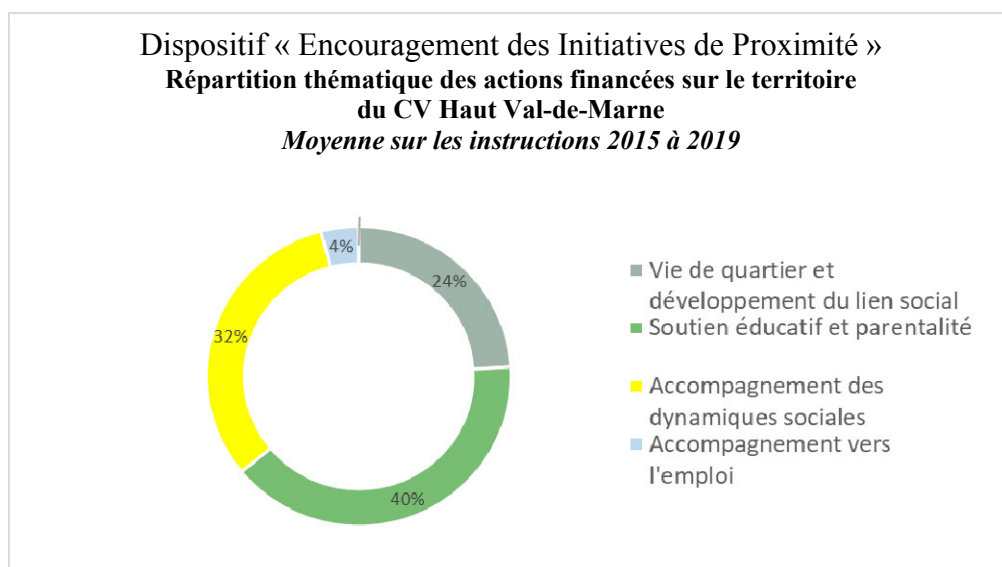
## A – Dispositifs « encouragement des initiatives de proximité » et « soutien aux équipements de proximité »

Sur la période 2015/2019, pour l'ensemble des quartiers d'habitat social du Val-de-Marne, le Département a attribué une enveloppe de 1 851 250 € aux associations de proximité pour soutenir leurs projets (1048 projets soutenus), et de 5 971 828 € aux villes et/ou leurs partenaires au titre de la création ou du réaménagement d'équipements de proximité implantés en cœur de quartier (33 équipements cofinancés).

- **Sur le territoire de l'EPT 11, ce sont ainsi 374 760 € (en fonctionnement) et 1 952 321€ (en investissement) qui ont été accordés par le Département pour soutenir respectivement les projets associatifs (211 projets cofinancés) et les équipements mis en place dans les quartiers (12 équipements cofinancés).**



- **Intervention du Département dans le cadre du contrat de ville intercommunal des communes de Boissy-Saint-Léger et Chennevières-sur-Marne**



**a. Boissy-Saint-Léger**

- Encouragement des initiatives de proximité

Entre 2015 et 2019, **13 projets** ont été soutenus pour un montant total de subvention de **20 560 €**.

Contrat de Ville du Haut Val-de-Marne	Nb de projets associatifs financés par le Département sur Boissy	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	5	9 160
2016	2	2 000
2017	-	-
2018	1	1 200
2019	5	8 200
<b>Total 2015 /2019</b>	<b>13</b>	<b>20 560</b>

- Soutien aux équipements de proximité

Sur la période 2015/2019, le Département a contribué au financement de **2 équipements** à destination des habitants du quartier de la Haie-Griselle : la rénovation en 2017 de 3 salles de sport et de deux terrains de tennis, à hauteur de 31 888 €, et la création en 2018, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier, d'un city-stade, à hauteur de 79 823 €.

**b. Chennevières-sur-Marne**

- Encouragement des initiatives de proximité

Entre 2015 et 2019, **6 projets** ont été soutenus par le Département pour un montant total de subvention de **10 000 €**.

Contrat de Ville du Haut Val-de-Marne	Nb de projets associatifs financés par le Département sur Chennevières	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	1	1 000
2016	1	1 000
2017	1	1 000
2018	2	5 500
2019	1	1 500
<b>Total 2015 /2019</b>	<b>6</b>	<b>10 000</b>

- Soutien aux équipements de proximité

Le Département a contribué en 2019 au financement d'un centre municipal de quartier sur le quartier du Bois l'Abbé, pour un montant de 350 000 €.

## **B – Soutien aux projets d’innovation sociale**

Le tarissement des financements publics amène les collectivités à trouver de nouveaux modèles économiques et à soutenir des projets socialement innovants pour répondre aux besoins sociaux. L’innovation sociale promeut ainsi un développement social urbain durable. Depuis 2015, **le Département soutien dans ce cadre, grâce à un budget annuel de 15 500€, des projets innovants dans les quartiers d’habitat social, répondant à des besoins sociaux non couverts.** Les projets sont expérimentés sur un périmètre limité, puis l’essaimage a lieu après une évaluation attestant de la réussite du projet innovant. **Par la suite, ces actions innovantes ont vocation à être portées et financées par les politiques de droit commun du Département.**

### **a- Le cycle de formation gratuit à visée linguistique pour formateurs**

Conventions avec les associations Améri, Réseau des Acteurs de la Dynamique des Ateliers Sociolinguistiques (RADYA) et D’une Langue A L’Autre (DULALA) - aides départementales accordées 34 570 € de 2016 à 2019

Le Département du Val-de-Marne organise un cycle de formations gratuit pour les formateurs ou coordinateurs (saliés ou bénévoles) des associations et des Structures d’Insertion par l’Activité économique (SIAE) menant des actions sociolinguistiques. La connaissance et l’appropriation du français par les étrangers est un moyen pour eux de s’inscrire dans des processus d’insertion sociale, professionnelle et citoyenne et une manière d’être dans la société d’accueil. L’apprentissage du français ne peut être considéré comme une finalité mais un moyen d’accéder aux droits, de réaliser de manière autonome des actions du quotidien et de participer à la vie locale. Dans le cadre de la formation de français des migrants, les coordinateurs, formateurs sont confrontés à des situations complexes liées au fait qu’ils et qu’elles travaillent auprès d’adultes aux parcours et expériences de vie pluriels. Accompagner les personnes migrantes dans l’apprentissage du français requiert une solide méthodologie en matière d’élaboration de séances pédagogiques, ainsi qu’une bonne connaissance et pratiques de méthodes pédagogiques adaptées aux adultes. C’est en ce sens que le Département souhaite accompagner les intervenants, divers eux et elles aussi par leur lieu de travail, leurs expériences et leurs projets en mettant en place un cycle de formations gratuit dont l’objectif consiste à permettre aux intervenants d’élaborer et d’améliorer des outils et des pratiques adaptés aux besoins des bénéficiaires.

De 2015 à 2019, 342 formateurs bénévoles ou salariés des associations Val-de-marnaises ont bénéficié de ces formations gratuites, dont 51 sur l’EPT 11.

### **b- Le projet d’ateliers d’Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) porté par les Compagnons Bâtisseurs IDF**

Depuis 2016, l’association Compagnons Bâtisseurs IDF est soutenue par le Conseil départemental du Val-de-Marne pour la mise en place d’ateliers d’Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA). Ces ateliers permettent aux personnes les plus vulnérables de retrouver une capacité d’agir en réhabilitant elles-mêmes leur logement. Les actions menées par les équipes s’inscrivent dans des dynamiques locales, d’échanges et de partage de savoir-faire, d’entraide autour des notions de bricolage et d’amélioration de l’habitat.

A ce jour, **2 Ateliers d’Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) sont implantés dans le Département.** La première action a démarré en 2016 sur le Quartier Politique de la Ville « La Redoute » à Fontenay-sous-Bois, avec 67 familles de la ville qui ont pu bénéficier du projet sur trois ans.



Le deuxième Atelier ARA val-de-marnais a été mis en place en 2017 sur le Quartier Politique de la Ville « Le Bois l'Abbé », côté Chennevières-sur-Marne, avec 44 familles accompagnées. Et, comme sur Fontenay-sous-Bois, un partenariat local fort s'est constitué avec une quinzaine d'associations et de structures locales rencontrées. Cette action touche différents publics et plusieurs projets ont été menés : la réalisation d'un chantier éducatif avec le PRIJ (Point Rencontre Information Jeunesse), les animations en lien avec l'atelier « loisirs créatifs » de l'Espace Socio-Culturel, les animations en pied d'immeubles en lien avec les bailleurs I3F, Paris Habitat, Mille et Unes Vies, la création d'étagères pour l'épicerie solidaire. De plus, des pistes de chantiers collectifs émergent également en lien avec les bailleurs I3F et Paris Habitat sur QPV « Le Bois l'Abbé », côté Champigny-sur-Marne, afin de renforcer les liens au sein de ce quartier intercommunal.

**Pour le Conseil départemental, ce sont d'abord des fonds spécifiques « Politique de la Ville » (Ligne Projets Innovants) qui ont permis le démarrage en 2016 du premier chantier « Atelier d'Auto-Réhabilitation Accompagnée » (ARA) au sein du quartier prioritaire « La Redoute » à Fontenay-sous-Bois. Puis, une fois l'efficacité et l'utilité confirmées par la pratique du terrain, des fonds de droit commun dédiés aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire ont été activés à partir de 2017, permettant le co-financement des deux ateliers (La Redoute et « Le Bois l'Abbé », partie Chennevières-sur-Marne).**

Ainsi, les financements de droit commun accordés par le Département (Direction de l'Emploi, des Formations et de l'Innovation Sociale - DEFIS) aux Compagnons Bâisseurs IDF pour la pérennisation de l'action s'élèvent à 52 000 € pour 2017, 2018 et 2019 (via la signature d'une convention annuelle), avec un amorçage du projet par des crédits spécifiques Politique de la Ville - VISU en 2016 d'un montant de 10 000 €.

**c- Le projet Rebonds porté par l'association Parlez Cités : aide à la réussite scolaire des élèves en quartier d'habitat social**

Convention avec l'association Parlez Cités – aide départementale accordée 3 720 € en 2019

Le dispositif « **RE**ponse au **B**esoin d'**O**uvertures **N**ouvelles pour les **D**écrocheurs **S**colaires - **REBONDS** » consiste à prévenir le décrochage en amenant chaque élève concerné à reconstruire son lien à l'école. Pour y parvenir, Parlez Cités a mis au point une méthode pour favoriser l'évolution positive de l'élève :

1 - D'abord, par un travail personnel : Pour les élèves décrocheurs, les progrès que représente cette finalité demandent une prise de conscience pour changer leur comportement habituel. L'association propose deux étapes pour y parvenir : tout d'abord retracer leur parcours scolaire pour identifier et exprimer les causes du décrochage et ensuite mettre en récit ce parcours de décrochage et esquisser des perspectives pour sa scolarité. Le récit sera ensuite transposé en fiction afin de dépasser la réticence des élèves à exprimer ouvertement leurs difficultés ; puis mis en bande dessinée, apportant un côté ludique qui aide à dédramatiser le vécu auquel il renvoie.

Propice à la reconstruction de l'image de soi, ce processus aide l'élève à se remotiver et à trouver sa place dans sa relation aux autres et à l'école. Témoignant de sa capacité de remise en question, il agit aussi contre la stigmatisation dont l'élève décrocheur est souvent victime.

2- Ensuite, par un projet collectif : Au-delà du récit, centré sur leur problématique personnelle, les élèves décrocheurs travaillent également sur une question collective, en lien avec le mieux vivre ensemble au sein de l'établissement et au-delà. En effet, passer du « moi » (récit du parcours de décrochage) au « nous » les amène à développer une attitude citoyenne. Dans tous les cas, cette activité, qui développe l'attention à l'autre, revalorise les décrocheurs vis-à-vis de leurs pairs et des enseignants, restaure la confiance en soi et facilite l'expression.

**Le projet REBONDS interviendra notamment au sein des Collèges J.Korczak (REP) et D.Fery à Limeil-Brévannes.**

## **C - La création de l'Observatoire des quartiers d'habitat social (OQHS)**

### **a- Genèse du projet**

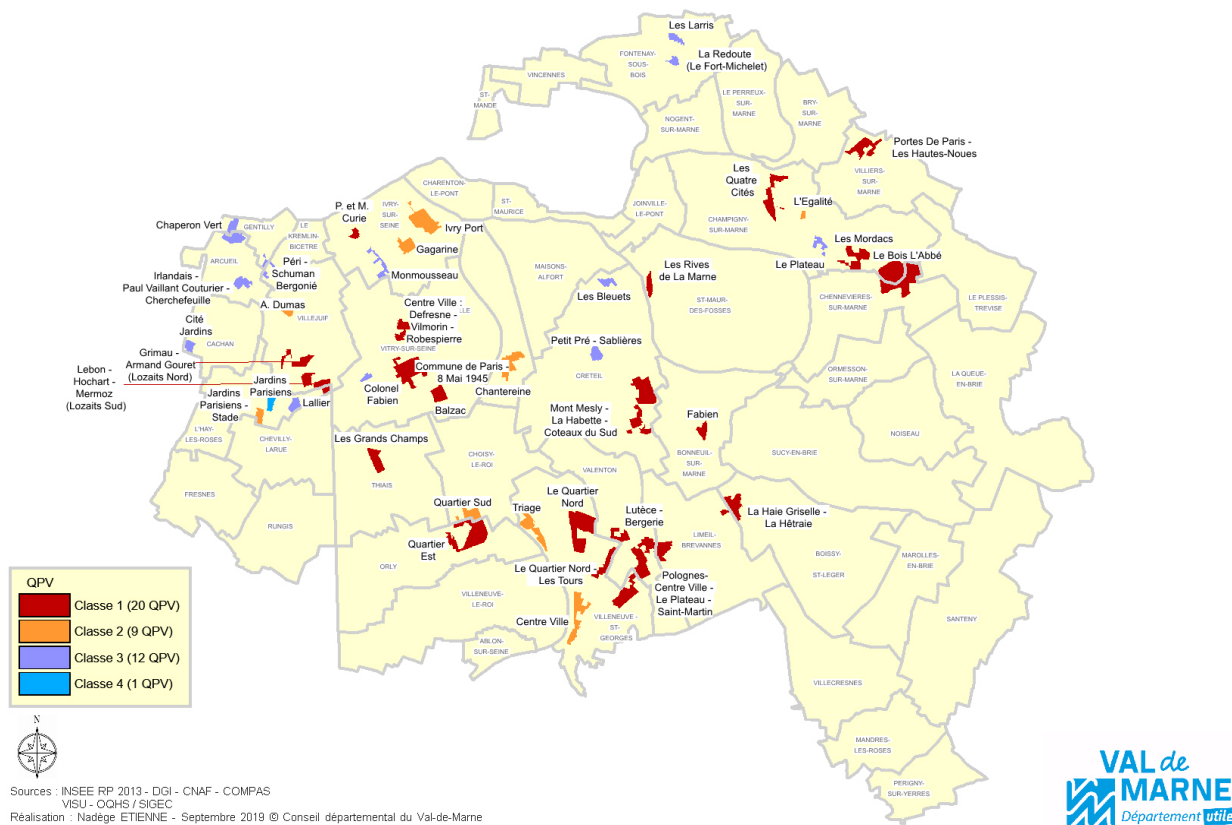
Dans le contexte, à la fois, de préparation à la mise en œuvre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine - dite « Loi Lamy » - et de prospective sur les impacts de cette réforme dans le Val-de-Marne, le Département a enclenché un travail de réflexion et de constitution d'éléments statistiques afin de pouvoir objectiver la situation sociodémographique et économique des résidents des nouveaux quartiers prioritaires mais aussi des habitants des territoires sortants à l'issue de cette réforme.

**En 2017, le Département s'est donc doté d'un Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS)** afin de disposer d'un outil de connaissances et d'analyses, comparées dans le temps et dans l'espace, de la situation sociodémographique et économique des habitants des 42 quartiers val-de-marnais - dits « Quartiers Politique de la Ville (QPV) » - définis dans le cadre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, aussi appelée Loi Lamy.

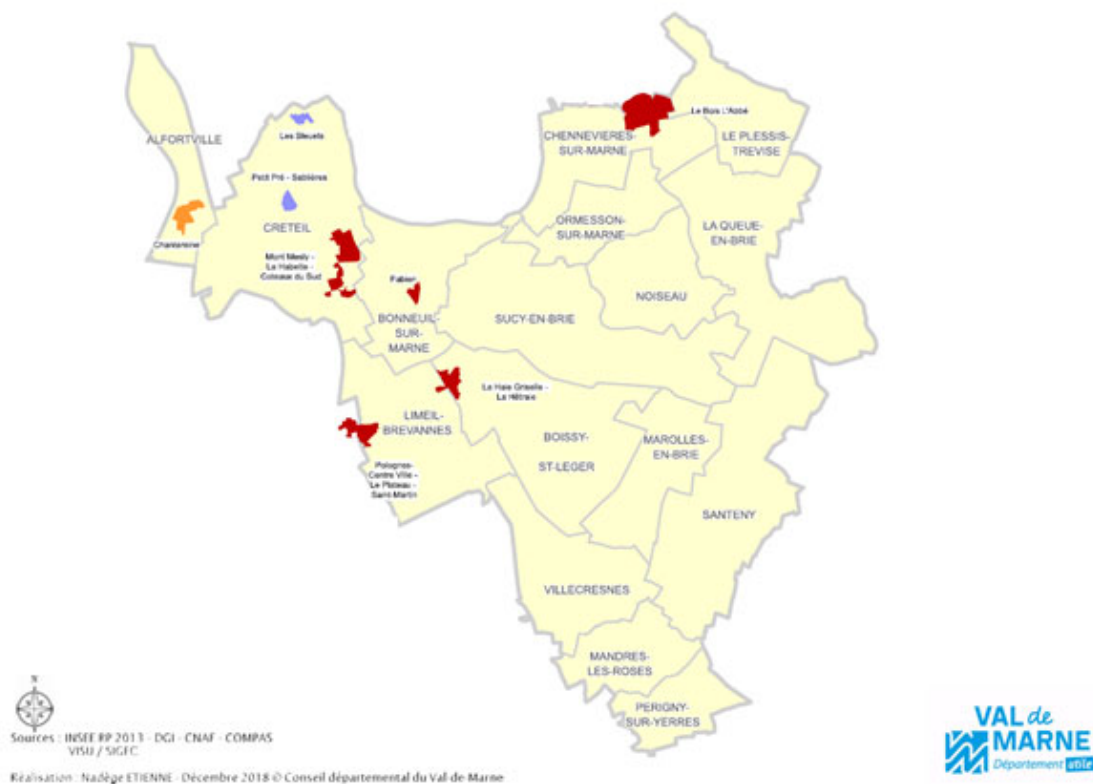
Il a abouti, notamment, à la mise en place d'une typologie des quartiers prioritaires (QPV) et quartiers de veille active (QVA ou ex-CUCS) structurée en 4 classes, s'échelonnant depuis les quartiers les plus précaires (classe 1 dite « rouge ») jusqu'aux moins précaires (classe 4 dite « bleue »).

Ainsi, sur les 42 Quartiers Politique de la Ville (QPV) du Val-de-Marne, près de la moitié (48%) se situe en classe 1 (situation de grande précarité) et plus des deux tiers (69%) appartiennent aux classes comprenant les territoires les plus précaires (29 QPV en classes 1 et 2).

## Typologie des 42 Quartiers Politique de la Ville du Val-de-Marne

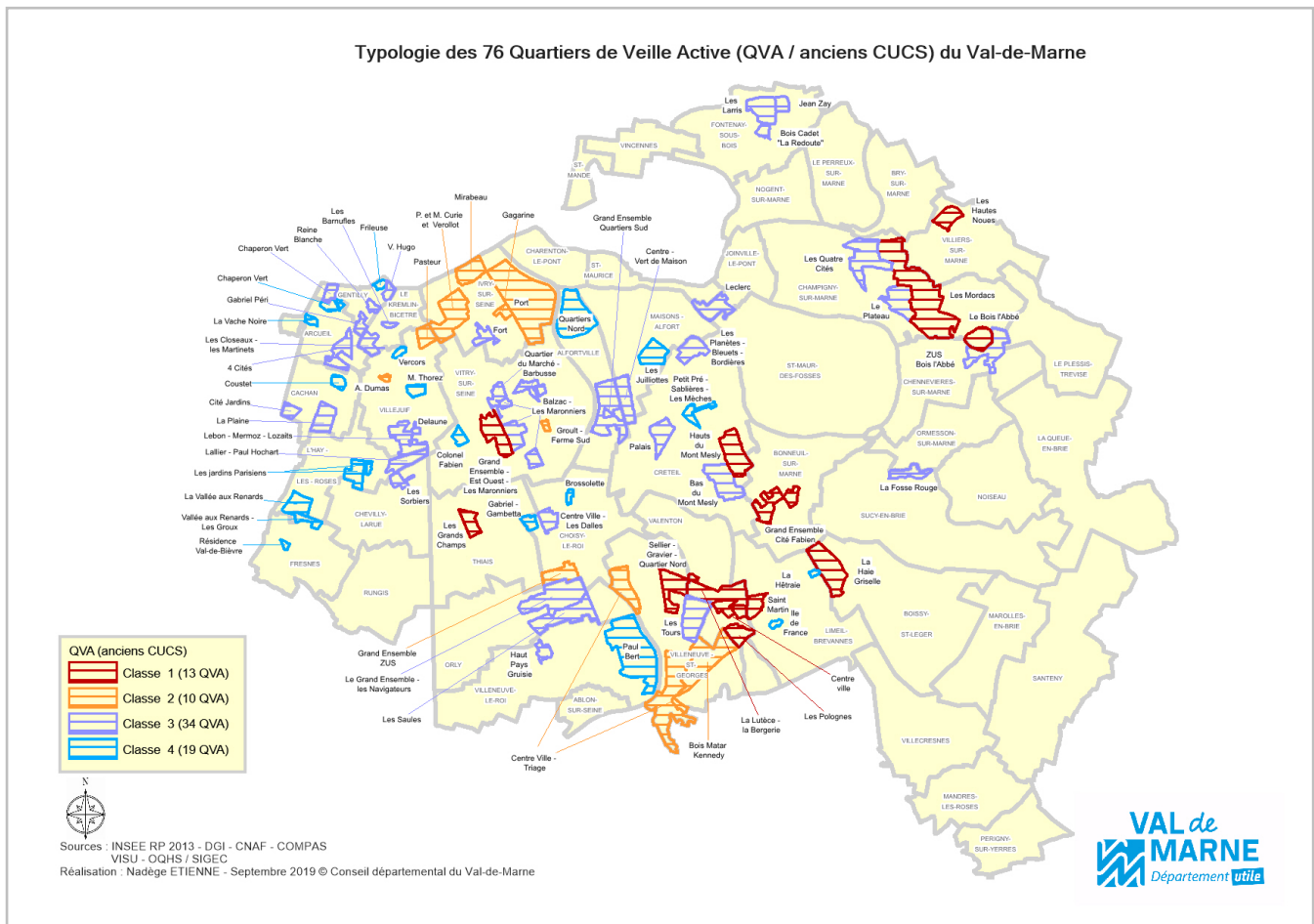


## Zoom sur les 8 Quartiers Politique de la Ville du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir



Sur les 8 Quartiers Politique de la Ville (QPV) localisés sur le Territoire 11, près des deux tiers (62.5 %) se trouvent en situation de grande précarité (classe 1), et 1 quartier en classe 2. La quasi-totalité des QPV de l'EPT appartiennent donc aux plus précaires du département.

**Cet observatoire doit également permettre de suivre l'évolution des quartiers sortis de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat, soit les 76 Quartiers de Veille Active (QVA ou ex-CUCS).**



Aussi, sur les 76 Quartiers de Veille Active, un peu moins de la moitié (45%) se situe en classe 3, soit 34 quartiers qui connaissent une situation plus favorable que la moyenne des quartiers prioritaires et de veille active. Cependant, près d'un tiers (30 %) appartient aux classes recensant les territoires en situation précaire (10 QVA en classe 2) et également, en grande précarité (13 QVA en classe 1).

Par conséquent, à travers la variété des indicateurs et variables produits pour réaliser cette typologie des QPV et QVA mais également du diagnostic dressé, parallèlement, sur les QPV val-de-marnais, le Département dispose de données à l'échelle des QPV et QVA (42 « Portraits de quartiers QPV » et prochainement, 76 « Portraits de quartiers QVA »), croisées aux domaines d'observation retenus (9 fiches thématiques) et actualisées au fur et à mesure de la disponibilité des mises à jour.

**Ainsi, l'OQHS permet de connaître la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers QPV et QVA et de suivre l'évolution de ces territoires dans le temps.**

### **b- Perspectives de l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social**

Ainsi, après la phase de réflexion et de constitution des outils de l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (période 2016 - 2017), a été amorcée l'étape de leur présentation et de leur partage.

Tout d'abord, la communication a été réalisée en interne au Département au cours du premier semestre de l'année 2018. Puis, elle s'est poursuivie en externe avec nos partenaires (villes, EPT, Etat, CCAS) au cours du second semestre de l'année 2018.

L'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social entre maintenant dans la temporalité de l'intégration des données d'activités des services départementaux mais également de nos partenaires (Etat, EPT, villes, CCAS, ...). Et ce nouveau cycle d'enrichissement de l'observatoire permettra, d'autant plus finement, de s'interroger sur les politiques publiques menées et si besoin, de les réajuster et ainsi, de valoriser au mieux les actions départementales engagées sur les territoires concernés.

Enfin, l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social a aussi vocation à aider à la prise de décision des élus du Conseil départemental et à la mise en place des actions de l'administration.

**Tous ces outils mais aussi toutes les données et statistiques produites démultiplient leur portée et leur pertinence avec la mutualisation et le partage entre acteurs et partenaires des contrats de ville et notamment avec les villes val-de-marnaises du territoire du Grand Paris Sud Est Avenir pour alimenter ce travail de rénovation des contrats de ville et tous les engagements à venir.**

## **II Mobilisation des politiques départementales (droit commun et crédits spécifiques) en faveur des territoires en renouvellement urbain**

Le Département accompagne de longue date le renouvellement urbain des quartiers val-de-marnais. Dans le cadre de l'ANRU1, il a été l'un des seuls Conseils départementaux de France à conclure, en 2006, une convention cadre avec l'État et l'ANRU pour le co-financement de 25 projets, consacrant ainsi plus de 255 millions d'euros d'investissements dans les quartiers.

Parce que rechercher davantage d'efficacité de l'action de l'ANRU impose une meilleure synergie du renouvellement urbain avec l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, les nouveaux projets de renouvellement urbain (NPRU) doivent désormais s'inscrire dans le cadre unique des contrats de ville 2015-2020. Ils sont au cœur de la nouvelle étape de la politique de la ville impulsée par la loi du 21 février 2014, et doivent contribuer à la transformation profonde des quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), le Département a affirmé sa volonté d'accompagner les 15 projets du territoire retenus au titre du NPRU :

- En signant les documents contractuels de l'ANRU, (ce qui n'était pas le cas pour l'ANRU 1),
- En adoptant le principe d'une nouvelle convention-cadre avec l'Etat et l'ANRU,
- En accompagnant les dynamiques mises en place sur les territoires par la mobilisation des différentes politiques départementales.

### **1. Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU de Boissy-Saint-Léger (La Haie Griselle) et Limeil-Brévannes (La Hêtraie)**

Dans le cadre du protocole de préfiguration du NPRU de Boissy-Saint-Léger (La Haie Griselle) et Limeil Brévannes (La Hêtraie) **signé le 2 juillet 2018**, la participation départementale s'élève à 5000 € au titre du soutien à l'étude équipements petite enfance portée par la ville, compte tenu des enjeux et des impacts spécifiques liés à la relocalisation de la PMI départementale en cœur de quartier de la Haie Griselle (côté Boissy-Saint-Léger).

En effet, le Département est particulièrement vigilant au maintien et au développement des services publics de la petite enfance sur le quartier. **D'une part, le Département souhaite maintenir dans ce quartier le centre de PMI de la Haie Griselle, seul centre de PMI de la ville, et d'autre part**, dans le cadre **du plan 500 places en crèches**, le Département accompagnera la mutation urbaine sur le secteur et contribuera à répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants par la création d'une nouvelle crèche départementale intercommunale Limeil-Brévannes – Boissy-Saint-Léger sur le quartier de la Hêtraie (Limeil-Brévannes), avec une nouvelle offre de 60 berceaux.

**Par ailleurs, le soutien départemental au projet de gymnase** dans le quartier de la Haie-Griselle (fréquenté par les collégiens de B.Cendrars de Boissy-Saint-Léger et du Collège D. Féry à Limeil-



Brévannes) a été validé par le Département en CP du 28/03/2019 pour un montant de 990 000€ de subvention au titre des travaux, et de 6 750€ pour l'aide au premier équipement mobilier sportif.

Dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain du NPRU, dont la maquette financière n'est pas arrêtée à ce jour, la participation financière du Département se traduira par la valorisation des investissements sur les équipements départementaux (PMI, Crèche) et par la mobilisation potentielle des politiques départementales de l'habitat, de soutien aux équipements sportifs de proximité, de soutien aux équipements de proximité, de soutien à la nature en ville et de soutien aux aménagements cyclables d'autre part.

## **2. Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU de Chennevières-sur-Marne/Champigny-sur-Marne (quartier du Bois l'Abbé)**

Pour mémoire, dans le cadre de l'ANRU1, sur le quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne, le Département a investi 12 M€ en cœur de quartier et 23 M€ en investissement périphérique. En effet, le Département a accompagné la rénovation de ce quartier par une intervention en profondeur en faveur de la requalification de voirie et de la restructuration de tous ses équipements publics départementaux (reconstruction du collège Elsa Triolet, de l'Espaces Départemental des Solidarités (EDS), de la PMI et réhabilitation de la crèche départementale).

Dans le cadre du protocole de préfiguration **signé le 05/02/2019,** le Département s'est montré particulièrement vigilant à l'intervention sur le secteur Lulli et à son impact sur le collège Elsa Triolet (Champigny-sur-Marne). **Le Département sera également particulièrement vigilant quant aux projets de rénovation lourde d'équipements et d'infrastructures sportives sur le quartier, afin de garantir un accès de proximité aux activités sportives pour les collégiens du secteur.** Pour mémoire, l'entrée du collège Elsa Triolet a été modifiée, et une halle des sports attenante au collège a été créée, dans le cadre de la reconstruction du collège E. Triolet en ANRU1 dans les années 2000, pour un coût total de 19,97M€ pour le Département.

Le Département sera particulièrement attentif au maintien et au développement des services publics de proximité dans les quartiers. Il sera attentif au devenir et à la relocalisation de la PMI situé au 20 villa Corse à Chennevières-sur-Marne, seul centre de PMI de la ville de Chennevières-sur-Marne, une réflexion est engagée **sur une possible relocalisation dans le « pôle enfance » côté Chennevières.** Le Département sera particulièrement attentif aux conditions techniques et financières de cette relocalisation notamment au regard du calendrier de relocalisation qui devra permettre **le maintien de la continuité de service et l'autonomie de fonctionnement** du centre de PMI.

Au-delà de son action en faveur de la santé de la mère et de l'enfant, à travers les services PMI, le Département mène une politique ambitieuse, volontariste, et engagée pour le développement des modes d'accueil petite enfance notamment à travers la gestion sur le quartier du Bois l'Abbé, **de la crèche départementale Villa Lorraine (60 berceaux côté Chennevières-sur-Marne) et de la crèche départementale Rodin (60 berceaux coté Champigny-sur-Marne), celle-ci ayant fait l'objet d'une restructuration en profondeur dans le cadre de l'ANRU 1 avec un investissement du Département à hauteur de 2.6M€ en 2015.**

**Enfin,** dans le cadre de son plan départemental « 500 places en crèches » pour des crèches encore plus nombreuses et accessibles à tous, **le Département a ouvert le 4 novembre 2019, sa 77ème crèche départementale au Plessis-Trévisé, avec la création de 20 berceaux pour la ville Chennevières-sur-Marne** qui viendra renforcer l'offre d'accueil petite enfance notamment pour les habitants du Bois l'Abbé qui se trouvent en proximité de cette future crèche.

Le Département sera également vigilant à l'aménagement de liaisons douces entre le quartier du Bois l'Abbé et le domaine de la Plaine des Bordes afin de renforcer les connexions au Parc Départemental **en vue notamment de renforcer le rôle social du parc et sa meilleure appropriation par les habitants du quartier.**

Enfin, la RD145 « route du Plessis-Trévisé » a fait l'objet d'une profonde requalification (à hauteur de 2.39M€) sur le tronçon Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne dans le cadre de l'ANRU 1, afin d'accompagner la restructuration du quartier, le tronçon « Boileau- Allende » pourrait également faire l'objet d'un réaménagement.

Dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain, dont la maquette financière n'est pas encore arrêtée à ce jour, la participation financière du Département se traduira par la valorisation des investissements liés aux équipements départementaux et par la mobilisation potentielle des politiques départementales : politique de l'habitat pour la reconstitution et la réhabilitation de logements sociaux, de soutien aux équipements sportifs de proximité, de soutien aux salles de sports couvertes, de soutien aux équipements de proximité, de soutien à la nature en ville et de soutien aux aménagements cyclables.

**En parallèle**, le Département accompagne des projets de transports en commun structurants. Le projet de transport **Altival** permettra de diminuer les temps de parcours et d'améliorer le confort de circulation. A proximité des quartiers des Mordacs et du Bois l'Abbé, Altival permettra de relier notamment ces quartiers à la future gare de Bry-Villiers-Champigny, permettant des correspondances avec la ligne 15 sud du métro du Grand Paris Express, les RER E et la ligne P.

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne**

**Monsieur le Président  
de Grand Paris Sud Est Avenir**

**Raymond LE DEUN**

**Laurent CATHALA**

**Monsieur le Maire de Boissy-Saint-Léger**

**Monsieur le Maire de  
Chennevières-sur-Marne**

**Régis CHARBONNIER**

**Jean-Pierre BARNAUD**

**Monsieur le Président du  
Conseil Départemental du Val de Marne**

**Madame la Directrice académique  
des services départementaux  
de l'Education Nationale**

**Christian FAVIER**

**Monsieur le Directeur Territorial de  
l'Agence Régionale de Santé**

**Monsieur le Directeur Territorial  
De Pôle Emploi**

**Monsieur le Directeur Départemental  
de la Caisse d'Allocations Familiales**

**Monsieur le Directeur Territorial Ile de France  
De la Caisse des Dépôts et Consignations**

**Madame la Directrice territoriale  
de l'Office Français de l'Immigration et  
l'Intégration**

**Madame la Présidente de la Chambre des  
Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne**

**Monsieur le Président de la  
Chambre de commerce et d'Industrie  
de Paris Val-de Marne**

**Pour Immobilière 3F**

**Pour 1001 Vies Habitat**

**Pour Paris Habitat**

**Pour RATP Habitat**

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**N°CT2019.5/135-2**

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPRez, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114230-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114230-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/135-2

**OBJET :** **Politique de la ville** - Adoption du protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville "Plaine centrale/Bonneuil-sur-Marne"

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**VU** la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la circulaire du 22 janvier 2019 du Premier Ministre relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

**VU** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°CC2015.3050 du 24 juin 2015 approuvant le contrat de ville 2015-2020 ;

**CONSIDERANT** qu'en application de la loi n°2014-173 du 21 février de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne (à laquelle la commune de Bonneuil-sur-Marne était associée) a conclu un contrat de ville fixant les grandes orientations des politiques publiques de lutte contre les inégalités territoriales, en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), pour les années 2015 à 2020 ;

**CONSIDERANT** que ce contrat de ville, conclu le 9 juillet 2015, associe plusieurs signataires dont l'Etat, la Région Île-de-France, le Département du Val-de-Marne ainsi que les bailleurs sociaux intervenant dans les QPV ;

**CONSIDERANT** qu'en application de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, les contrats de ville ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 ; que cette prolongation est formalisée par la conclusion d'un protocole d'engagements

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191211-lmc114230-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

renforcés et réciproques ;

**CONSIDERANT** que si le contrat de ville et ses ambitions initiales demeurent, la rédaction de ce protocole comporte également les objectifs complémentaires suivants :

- Prendre acte du nouveau cadre institutionnel territorial ;
- Identifier des thématiques à prioriser dans les trois années à venir, et prendre des engagements qui s'y rattachent ;
- Définir des indicateurs qui pourront être facilement mobilisables, régulièrement suivis et enfin exploités lors de l'évaluation finale ;

**CONSIDERANT** que l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville réalisée par le Territoire en 2018, en lien avec les communes et les autres signataires, a permis de dégager les priorités suivantes :

- Education, parentalité, citoyenneté ;
- Développement économique, emploi et insertion
- Tranquillité publique ;
- Santé ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **ADOPTE** le protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville « Plaine centrale/Bonneuil-sur-Marne, ci-annexé.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191211-lmc114230-DE-1-1





**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114230-DE-1-1



PREFET DU VAL DE MARNE



# PROTCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2020 – 2022

Entre l'Etat

L'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir

Les communes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes

Le département du Val de Marne

La Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Val de Marne

La Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne

L'Agence Régionale de Santé

La Caisse des Dépôts

Le Pôle Emploi

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Batigère IDF, CDC Habitat, Créteil Habitat, Logial OPH

Osica, Paris Habitat, Valophis Habitat

*Alfortville*



*Limeil-Brévannes*



OSICA



## TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Article 1 – Objet du protocole	5
Article 2 – L’Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, nouveau signataire des contrats de ville	5
Article 3 – Prolongation des contrats de ville	6
Article 4 – Elaboration du présent protocole	6
Article 5 – Les constats partenariaux issus de l’évaluation à mi-parcours à l’origine des priorités du protocole	6
Article 6 – Engagements renforcés et réciproques	7
6.1 – Education, parentalité, citoyenneté	8
6.2 – Développement économique, emploi, insertion	11
6.3 – Tranquillité publique	15
6.4 – Santé	28
Article 7 – Pilotage	20
Article 8 – Evaluation	20
Article 9 – Dispositions diverses	21
Annexes	22
Annexe 1 – Carte de la géographie prioritaire sur le territoire Grand Paris Sud Est Avenir	23
Annexe 2 – Cartographie des compétences exercées par Grand Paris Sud Est Avenir	24
Annexe 3 – Délibération n°CT2016.7/124 du conseil territorial du 6 juillet 2016 relative à la compétence politique de la ville	25
Annexe 4 – Synthèse de l’évaluation à mi-parcours du contrat de ville	26
Annexe 5 – Porter à connaissance du Préfet du Val de Marne relatif à l’évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Plaine Centrale-Bonneuil sur Marne	27
Annexe 6 – Les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville	28
Annexe 7 – Les 40 mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers	29
Annexe 8 – Contribution du Conseil Départemental du Val de Marne	31

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui a été précisée le 22 mai 2018 avec une articulation autour de trois grands objectifs : garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation, refaire République.

La feuille de route gouvernementale vient concrétiser les engagements de l'Etat dans le cadre du pacte de Dijon, élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France Urbaine, qui vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs de l'Etat et des collectivités. Cette feuille de route est déclinée en 40 mesures structurantes visant à réduire les inégalités et faire reculer le sentiment de relégation (cf. annexe 7).

L'insertion des jeunes des quartiers de la Politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés. Le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), impulsé par le Préfet de Région, s'inscrit dans une logique de priorisation et vise des résultats significatifs d'insertion sociale et professionnelle.

C'est toutefois dans les contrats de ville, cadre d'action territorial de la Politique de la ville, que ces engagements doivent être concrétisés.

Fondé sur une large concertation, le contrat de ville Plaine Centrale-Bonneuil, signé le 9 juillet 2015, constitue un engagement fort de l'ensemble des signataires en faveur des habitants des quartiers prioritaires suivant (le nombre d'habitants est donné à titre indicatif, selon la publication INSEE 2018) :

- *Chantereine, Alfortville (3 346 habitants)*
- *Cité Fabien, Bonneuil-sur-Marne (1 475 habitants)*
- *Les Bleuets, Créteil (1 032 habitants)*
- *Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud, Créteil (7 138 habitants)*
- *Petit Pré-Sablères, Créteil (1 149 habitants)*
- *La Hêtraie, Limeil-Brévannes (Le quartier de la Haie Griselle-La Hêtraie est situé sur Boissy Saint Léger et Limeil-Brévannes ; il compte 5 301 habitants)*
- *Saint-Martin, Limeil-Brévannes (le quartier Polognes-Centre Ville-Le Plateau-Saint Martin est situé sur Valenton, Villeneuves Saint Georges et Limeil-Brévannes ; il compte 10 107 habitants)*

Des efforts et des moyens considérables ont déjà été mobilisés depuis 2015 en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion, de la poursuite de la rénovation urbaine et du lancement d'une nouvelle phase de renouvellement urbain. Toutes ces mesures participent à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers. Les thématiques d'intervention développées à travers les 3 piliers des contrats de ville du territoire demeurent ainsi les champs principaux d'actions de la politique de la ville, de même que les axes de travail transversaux : la lutte contre les discriminations, les valeurs de la république, la jeunesse et l'égalité femme-homme pour laquelle il conviendrait d'avoir une approche budgétaire intégrée.

Aussi, s'il ne s'agit pas de minimiser les efforts consentis ou d'écarter les moyens déjà mobilisés depuis 2015, il convient dans le respect des compétences des différents échelons territoriaux et en tenant compte de la création de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir de donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale en se fixant des engagements renforcés et réciproques jusqu'au 31 décembre 2022, terme des contrats de ville prorogés conformément à la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.

En s'appuyant d'une part, sur les mesures de la feuille de route du gouvernement pour 2022 ainsi que sur les stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté, et en s'inscrivant dans la logique du pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France et de France urbaine signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018 ; d'autre part, cette nouvelle étape doit permettre de traduire avec précision la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de Grand Paris Sud Est Avenir.

Cette évolution significative dans la conduite de l'action publique doit permettre de renforcer les contrats de ville dans leurs dimensions de cohésion urbaine, sociale et économique. Elle nécessite :

- une approche globale et intégrée des différents plans, schémas et orientations pour garantir les mêmes droits aux habitants, s'assurer d'une bonne articulation et complémentarité avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, favoriser l'émancipation et faire République ;
- une différenciation des mesures proposées pour tenir compte des réalités et dynamiques locales ;
- une responsabilisation de chacune des parties dans la mise en œuvre d'engagements concrets, opérationnels qui doivent permettre d'apporter des améliorations tangibles pour les habitants. Dans ce cadre une attention particulière sera portée à l'évaluation de l'action publique et à son impact.

L'ambition qui est partagée ici est, d'une part, de **rénover** les contrats de ville signés en 2015 en ajustant leur feuille de route aux évolutions des territoires et des populations, et, d'autre part, d'en **renforcer** les effets par de nouveaux moyens déployés. Elle est l'expression d'un dialogue et d'une co-construction de la part des signataires dans un esprit de **réciprocité**.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1 – Objet du protocole**

Le présent protocole a vocation à prendre acte de la compétence territoriale de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir et à préciser les engagements renforcés et réciproques de chacun des signataires en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2020 - 2022.

### **Article 2 – L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, nouveau signataire des contrats de ville**

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam) et à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Sud Est Avenir constitué le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le cadre de la métropole du Grand Paris compte 315 000 habitants (INSEE 2019) et regroupe 16 communes dont Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Boissy-Saint-Léger et Chennevières-sur-Marne sur lesquelles se situent les 9 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville de l'EPT (cf. annexe 1).

L'établissement public territorial exerce plusieurs compétences qui se substituent à celles exercées précédemment par les anciens EPCI (cf. annexe 2).

En matière de politique de la ville, l'EPT, nouveau signataire des contrats de ville exerce sa compétence conformément à la délibération n°CT2016.7/124 du conseil territorial du 6 juillet 2016 (cf. annexe 3), et qui définit le cadre d'intervention :

- Définir les orientations, animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre des contrats de ville « Haut Val de Marne » et « Plaine Centrale-Bonneuil »
- Coordonner les programmations d'actions des deux contrats de ville
- Porter ou soutenir financièrement des actions de ces programmations en fonction de la thématique traitée et du rayonnement de l'action, avec un souci d'équité entre les habitants concernés sur le territoire
- En lien avec les Maires, porteurs de projets, et le cas échéant les équipes opérationnelles communales, coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des nouveaux projets de renouvellement urbain (dont Chantereine à Alfortville, Fabien à Bonneuil-sur-Marne, Mont Mesly-la Habette-Coteaux du sud à Créteil et la Hêtraie à Limeil-Brévannes)
- Porter ou soutenir financièrement des études et/ou des opérations menées dans le cadre de ces Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain (NPRU)
- Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre des conventions intercommunales d'utilisation des abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordés aux organismes HLM pour leur patrimoine situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville définis dans les contrats de ville

L'établissement public territorial intervient également en matière de développement local, au travers d'actions en faveur de la santé, d'insertion économique et sociale et de prévention de la délinquance.

De plus, l'EPT met en œuvre la stratégie de l'habitat. D'une part par le biais de la production de logements sociaux, en favorisant le rééquilibrage de l'offre (garanties d'emprunt et subventions accordées aux bailleurs, accompagnement des communes carencées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur contrat de mixité sociale, etc.) ainsi que sa reconstitution (via les NPRU notamment), et d'autre part par le biais des politiques de peuplement, en particulier par les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) mise en place en 2018, et qui aboutiront à la signature d'une

convention intercommunale d'attribution. Celle-ci a notamment vocation à favoriser la mixité sociale dans les quartiers politique de la ville à travers l'attribution des logements sociaux.

Enfin l'EPT, au titre de la compétence du développement économique (compétence partagée avec la Métropole du Grand Paris), accompagne les structures dans leurs projets de développement ou d'implantation sur le territoire ainsi que dans la recherche de locaux. L'EPT agit pour soutenir la création d'entreprises et participe à l'animation économique du territoire.

### **Article 3 – Prorogation des contrats de ville**

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prorogé la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire qui reste inchangée et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30% de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.

A ce titre, la durée de la convention cadre d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du contrat de ville de Plaine Centrale-Bonneuil, Chantierine à Alfortville, Fabien à Bonneuil-sur-Marne, Mont-Mesly-la Habette-Coteaux du Sud, Petits Prés Sablières et les Bleuets à Créteil, Saint Martin et la Hêtraie à Limeil-Brévannes, signée le 18 décembre 2015, est ainsi prorogée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le présent document constitue le cadre renouvelé de mise en œuvre du contrat de ville Plaine Centrale-Bonneuil, afférent à la compétence territoriale définie à l'article 2.

### **Article 4 - Elaboration du présent protocole**

A compter de la parution de la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et exposant les modalités de rénovation des contrats de ville, l'EPT, les communes, les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs du territoire se sont mobilisés afin de dresser les enjeux et priorités de ce protocole. L'élaboration de ce protocole a fait l'objet de plusieurs réunions de travail partenarial. Les conseils citoyens ont également été consultés ainsi que l'ensemble des signataires du contrat de ville.

### **Article 5 – Les constats partenariaux issus de l'évaluation à mi-parcours à l'origine des priorités du protocole**

Le travail d'évaluation à mi-parcours a été porté en interne par la direction de la Cohésion territoriale de GPSEA, en lien avec les chefs de projet Politique de la Ville des 6 communes concernées et les délégués du Préfet. Les porteurs de projets, organismes HLM et conseils citoyens ont été mobilisés par le biais de questionnaires et/ou d'ateliers.

Les données utilisées pour réaliser cette évaluation sont les données INSEE du millésime 2014 (relatif aux enquêtes 2012, 2013, 2014 et 2015).

#### Pilier habitat et Cadre de Vie :

Les procédures sont engagées mais il a été rappelé durant l'évaluation qu'une politique de l'habitat et du logement est longue à mettre en œuvre et à faire effet, ce qui peut être en inadéquation avec les attentes à court terme des habitants. Il convient donc de poursuivre les opérations de renouvellement urbain. La propreté et la lutte contre les dépôts sauvages ressortent comme des points à améliorer.

#### Pilier développement économique et emploi

Ce pilier a été identifié par la majorité des partenaires comme celui étant le moins développé. Le territoire bénéficie d'un grand nombre d'infrastructures à rayonnement national (port de Bonneuil, pôle hospitalier, etc.), d'un réseau d'entreprises locales développé et de perspectives de recrutements liées aux projets structurants du territoire.

L'évaluation révèle la nécessité de pouvoir identifier et adapter l'offre de formation sur le territoire, notamment en développant la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Le rôle du territoire doit également être renforcé en matière de pilotage et de coordination. La mobilisation du droit commun doit également être améliorée.



### Pilier cohésion sociale

Les actions de ce pilier sont les plus développées dans le cadre de la programmation annuelle des crédits. Il s'agit le plus souvent d'actions de proximité dans la mise en œuvre desquelles les associations et les services municipaux sont très impliqués. L'évaluation a défini les axes à renforcer dans les années à venir notamment l'éducation, la parentalité et la prévention de la délinquance.

### **Article 6 - Engagements renforcés et réciproques**

Sur la base des préconisations des différentes études et rapports produits localement, des apports de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville (cf. annexes 4 et 5) et de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, les partenaires institutionnels collectivement engagés dans la réduction des inégalités territoriales ont souhaité, sans remettre en cause les orientations générales du contrat de ville et de ses 11 objectifs stratégiques axés autour des trois piliers (cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, cohésion sociale) et des trois objectifs transversaux (égalité femmes-hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations), se mobiliser pour renforcer la mobilisation du droit commun et coordonner leur intervention autour des 4 axes suivants :

- Education, parentalité et citoyenneté
- Développement économique, emploi et insertion
- Tranquillité publique
- Santé

A noter que la Ville de Créteil s'est engagée dans une démarche de Cité éducative pour le Mont-Mesly, labellisée et soutenue par l'Etat, intégrant de manière transversale l'ensemble de ces axes.

Les objectifs stratégiques du contrat de ville, et leurs objectifs opérationnels, sont annexés au protocole (cf. annexe 6)

Le Conseil départemental mobilisera l'ensemble de ses crédits spécifiques et de ses politiques de droit commun pour appuyer la déclinaison de cette programmation, dans le cadre de ses priorités d'intervention telles que définies en 2015 (cf. annexe 8).

## 6.1. EDUCATION, PARENTALITE ET CITOYENNETE

<b>INDICATEURS CONTEXTE</b>	<b>DE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges</li> <li>- Taux d'élèves ayant une année de retard ou plus à l'entrée en 6<sup>ème</sup></li> <li>- Part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme</li> <li>- Taux de scolarisation des 18-24 ans</li> </ul>
-----------------------------	-----------	---

Priorités	Partenaires qui s'engagent	Engagements qui s'y rapportent	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact
<b>1. Agir contre l'échec scolaire et lutter contre le décrochage scolaire</b>	Ville d'Alfortville Education Nationale Associations Familles/parents	Prise en charge de l'élève exclu via suivi et accompagnement avant, pendant et après l'accueil sur la structure Transformer des situations d'exclusion et de repli sur soi en espace de questionnement et réflexion  Contribuer à la prévention de la violence physique et verbale, du harcèlement Améliorer l'expression verbale et les relations entre les enfants par la compréhension et la gestion de conflits	Nombre de places développées par niveau scolaire Nombre de participants issus du QPV Rencontres avec les parents  Nombre de classes suivies Nombre de participants issus du QPV Rencontres avec les parents	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Bonneuil-sur-Marne Etat (éducation nationale, politique de la ville)	Adapter les actions de prévention en fonction des tranches d'âge concernées  Renforcer les passerelles et la continuité de l'accompagnement éducatif entre les élèves du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>nd</sup> degrés	Nombre de familles issues du QPV concernées  Typologie des actions menées	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Créteil CAF Education Nationale Secteur associatif Partenaires Cité éducative	Poursuivre l'accompagnement à la scolarité et tous dispositifs visant à prévenir le décrochage scolaire dès le plus jeune âge ou permettant une prise en charge éducative et constructive des élèves les plus vulnérables Animer, développer et pérenniser le Programme de Réussite Educative pour un suivi personnalisé des enfants en difficulté	Nombre des élèves issus du QPV pris en charge dans les dispositifs au regard des demandes Nombre de suivis Nombre de partenariats et leviers permettant une prise en charge efficace des situations	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

<b>1. Agir contre l'échec scolaire et lutter contre le décrochage scolaire</b>	Ville de Limeil-Brévannes, le CCAS, CAF et Education Nationale pour l'orientation et l'évaluation Etat, partenaires dans le cadre de l'orientation et des Equipes Pluridisciplinaires de suivi	Poursuivre le développement du CLAS sur le territoire  Asseoir le Programme de Réussite Educative	Nombre de places développées par niveau scolaire Nombre de participants Rencontres avec les parents Nombre d'heures de CLAS Culturel suivies Nombre de suivis Nombre d'EPS Qualité des membres des EPS	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Etat	Poursuivre la mise en œuvre du dédoublement des classes de CP/CE1 des REP et REP+	Nombre de groupes de classes dédoublés	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	GPSEA Tissu associatif	Soutenir le dispositif « Classe citoyenne » via le financement du poste de psychologue  Favoriser l'accès à la culture notamment au travers des médiathèques et conservatoires territoriaux ou encore par le biais du soutien financier à la MAC	Nombre de jeunes accueillis  Nombre de participants issus du QPV	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>2. Soutenir la parentalité</b>	Ville de Bonneuil-sur-Marne Etat (éducation nationale, politique de la ville)	Diversifier les outils et actions proposés  Poursuivre la dimension partenariale avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs (associations, etc.)	Nombre de familles issues du QPV concernées  Typologie des actions menées	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Créteil CAF Etat Secteur associatif Partenaires Cité éducative	Proposer : Une offre linguistique Des manifestations permettant échanges et identification des ressources Des lieux d'accueil, d'écoute, de débats	Nombre de bénéficiaires, de suivis, de partenaires, de rencontres Adéquation des réponses au regard de la demande et des attentes (ASL, lieux d'accueil, etc.)	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Limeil-Brévannes et son CCAS, travailleurs sociaux, CAF, centre social, associations,	Offrir des actions variées permettant aux parents de trouver des réponses et des soutiens	Nombre de contacts Actions proposées Diversité des actions	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

	GPSEA Tissu associatif	Promotion du dispositif « Point écoute parents enfants », soutien financier, accompagnement au développement de l'activité (ingénierie, locaux, etc.)	Nombre de villes accueillant le dispositif Nombre de permanences Nombre de familles	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>3. Soutenir l'éducation à la citoyenneté et la citoyenneté active, partager les valeurs républicaines</b>	Ville de Bonneuil-sur-Marne Etat (éducation nationale, politique de la ville)	Impliquer davantage les jeunes dans une logique de construction de projets	Nombre de jeunes issus du QPV porteurs de projet Typologie et nombre des actions menées	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Limeil-Brévannes, le Centre Social, le service jeunesse, la CAF, l'Etat	Développer le dispositif ASL en travaillant particulièrement les thématiques permettant aux apprenants en fonction de leur situation familiale de mieux accompagner leurs enfants dans leur scolarité, de permettre aux apprenants d'être plus autonomes vis-à-vis de l'e-administration ou encore de leur permettre d'être acteur de leur santé  Proposer des actions favorisant le collectif et le partage ainsi que le loisir	Nombre de places développées Diversité des thématiques Diversité des apprenants Diversité des intervenants Diversité des dispositifs proposés Nombre de places Origine géographique des jeunes touchés Mixité des publics en genre et en lieu de vie	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	GPSEA Tissu associatif	Financer et accompagner les actions à rayonnement intercommunal, visant à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté	Nombre d'actions, nombre de permanences Nombre de participants issus du QPV	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Créteil Etat Secteur associatif	Permettre l'accès à la culture, aux loisirs et au sport pour tous Développer l'accès aux droits et aux services (face à la précarité, la barrière linguistique, l'illectronisme...) Soutenir toute action de proximité visant le partage, la lutte contre l'isolement et la participation citoyenne	Nombre de bénéficiaires, de suivis, de partenaires, de rencontres	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Etat	Poursuivre le déploiement des dispositifs OEPRE et ASL en fonction des objectifs poursuivis  Accompagnement à la structuration des PEDT sur les thématiques citoyenneté et laïcité	Nombre de familles Nombre de places développées Diversité des thématiques	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

## 6.2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

<b>INDICATEURS DE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'établissements créés</li> <li>- Evolution du taux de chômage en QPV</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'actifs occupés</li> </ul>
--------------------------------	---

Priorités	Partenaires qui s'engagent	Engagements qui s'y rapportent	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact
1. Lever les freins à l'emploi	Ville d'Alfortville GPSEA Réseau de partenaires (mission locale, secteur associatif, SIAE, etc.)	Renforcer le travail partenarial avec la plateforme d'insertion du QPV pour créer un véritable et solide réseau d'acteurs locaux capable de répondre aux demandes du public avec efficacité	Nombre de réunions Nombre d'événements Nombre de sollicitations de la part du public	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Bonneuil-sur-Marne Etat Pôle Emploi GPSEA	Renforcer l'accompagnement individualisé et global des demandeurs d'emploi sur toutes les problématiques identifiées : santé, mobilité, maîtrise de la langue, inclusion numérique, etc.	Nombre de demandeurs d'emploi accompagnés Typologie des actions menées Qualité du partenariat	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Créteil Etat Pôle Emploi Secteur associatif Conseil citoyen	Développer l'offre linguistique, la mobilité, l'accès aux soins	Nombre de bénéficiaires Type d'action	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Limeil-Brévannes, acteurs économiques et de la formation, PLIE, Etat, Pôle Emploi	Développer les actions dans les quartiers et proposer une communication ciblée et adaptée	Nombre d'événements Nombre de formations proposées Part des habitants des quartiers dans les actions Nombre d'orientation vers des partenaires afin de lever les freins à l'emploi (langue, santé, etc.)	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	GPSEA	Soutenir financièrement et accompagner via l'ingénierie les structures porteuses de dispositifs visant à lever les freins à l'emploi (mobilité, santé mentale, langue, maîtrise de l'outil informatique) : Wimoov, Créteil solidarité, les médiathèques de GPSEA,	Nombre d'actions menées Nombre de bénéficiaires issus des QPV	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

2. Favoriser l'insertion des jeunes en permettant la découverte des métiers et des formations		l'AFOPH, etc.)		
	Etat GPSEA	Soutenir les dispositifs de 2ème chance (E2C, Garantie jeunes)	Nombre de jeunes suivis en E2C et en Garantie jeunes	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville d'Alfortville Conseil Citoyen Réseau de partenaires (mission locale, secteur associatif, SIAE, etc.)	Accompagner individuellement et collectivement le jeune dans sa réflexion et son parcours Aller chercher le public pour les dispositifs d'insertion existants sur le territoire	Nombre d'événements Nombre de formations proposées Part des habitants du QPV participant aux actions Nombre d'orientation vers des partenaires afin de lever les freins à l'emploi (langue, santé, etc.)	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Créteil Etat Partenaires du PRIJ Partenaires Cité éducative Conseil citoyen	Accompagner la mise en œuvre du PRIJ Sensibiliser les publics dès le plus jeune âge et faciliter la découverte du monde du travail	Nombre de bénéficiaires et de personnes suivies individuellement	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Limeil-Brevannes et son Point Information Jeunesse, Mission Locale, Education Nationale, Chambres consulaires	Accompagner individuellement et collectivement le jeune dans sa réflexion et son parcours	Nombre de contacts Nombre d'événements, de formation, etc. Part des habitants des quartiers Nombre d'orientation vers des partenaires afin de lever les freins à l'emploi (mobilité, santé, logement, etc.)	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
GPSEA Tissu associatif Etat	Accompagner les collégiens vers le monde de l'entreprise, via le soutien aux associations  Repérer, mobiliser et accompagner les jeunes « NEET » de 16 à 29 ans au travers du PRIJ	Nombre d'établissements participant aux actions proposées Nombre de jeunes bénéficiant d'ateliers de savoir être  Nombre de jeunes repérés et accompagnés	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>	

		Accompagner les jeunes diplômés des QPV (bac+2/ bac+3)	Nombre de jeunes accompagnés	
	Etat GPSEA	Soutenir financièrement les Missions Locales (garantie jeune) et l'Ecole de la 2 <sup>ème</sup> Chance  Mise à disposition d'une offre de stage diversifiée sur www.monstagedetroisieme.fr  Promouvoir l'apprentissage et accroître le nombre d'apprentis issus des QPV	Nombre de jeunes accompagnés  Nombre de bénéficiaires issus des QPV	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>3. Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi</b>	Ville de Bonneuil-sur-Marne Entreprises Etat Pôle Emploi GPSEA	Poursuivre et diversifier les actions collectives : forum, rencontres entreprises-demandeurs d'emploi, etc.	Nombre de demandeurs d'emploi accompagnés Typologie des actions menées Qualité du partenariat	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	GPSEA Tissu associatif	Piloter et/ou soutenir des manifestations emploi (forum, job dating, etc.) sur le territoire Soutenir financièrement et coordonner les différentes structures d'accompagnement socio-professionnel (SIAE, PLIE, etc.)  Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics, notamment en déclinant la charte des achats responsables de GPSEA  Impulser les échanges entre les SIAE afin de favoriser les recrutements des personnes en QPV	Nombre d'entreprises présentes aux manifestations emploi Nombre d'habitants des QPV entrant dans les SIAE Nombres de permanences assurées en QPV  Nombre d'heures d'insertion réalisées Nombre de bénéficiaires de ces dispositifs  Nombre de rencontres et de temps d'échanges organisés Nombre de demandeurs d'emplois en QPV recensés Nombre de SIAE participantes	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

		Soutenir financièrement et faciliter la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les métiers du bâtiment et des travaux publics, en lien avec les chantiers de rénovation urbaine et du Grand Paris Express	Nombre d'actions organisées	
	Etat	Déploiement des « emplois francs » en direction des demandeurs d'emplois résidants dans les QPV	Nombre de bénéficiaires	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>4. Renforcer l'accompagnement à la création d'entreprises et au développement des entreprises</b>	GPSEA Tissu associatif	Soutenir la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprises en QPV (via la BGE Adil, l'ADIE, etc). Soutenir le développement des entreprises via le réseau d'hôtels et pépinières d'entreprises	Nombre de personnes / entreprises soutenues	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>5. Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers</b>	GPSEA Tissu associatif	Renforcer l'accompagnement et /ou le financement des acteurs de l'ESS issus ou implantant leur activité en QPV	Nombre de projets de l'ESS accompagnés/soutenus	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>



### 6.3. Tranquillité publique

<b>INDICATEURS DE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises en œuvre de Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et des Gestions Urbaines Sociales de Proximité</li> <li>- Indice de satisfaction des habitants</li> <li>- Données locales relatives à la délinquance</li> </ul>
--------------------------------	---

Priorités	Partenaires qui s'engagent	Engagements qui s'y rapportent	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact
1. Favoriser les modes de gestion concertée des espaces publics dans les quartiers et pérenniser les efforts engagés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine	Ville d'Alfortville Associations locales Conseil Citoyen Bailleurs Copropriétés Partenaires locaux (commerces, associations) Police nationale	Création d'un réseau d'acteurs locaux chargé de mettre en œuvre des activités dans le périmètre du QPV  Mettre en place une méthodologie, un pilotage et des outils de suivi de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour la nouvelle phase NPRU	Nombre de partenaires actifs et engagés Nombre de rdv internes Nombre d'événements organisés avec les riverains Type de communication  Nombre de fiches-constats remplies par les gardiens Nombre d'incivilités enregistrées Montant des crédits utilisés dans le cadre la TFPB sur le volet renforcement de la sécurité	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Créteil Préfecture Education Nationale Bailleurs sociaux Secteur associatif	Développer les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité des quartiers en renouvellement urbain Animer une démarche partenariale au service du vivre ensemble en lien avec les projets de CLSP et de STSPD de la ville de Créteil Développer des actions de prévention, de	Relevé des dysfonctionnements et signalements en lien avec les acteurs locaux Ambiance des quartiers Utilisation des abattements de TFPB	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

		médiation, d'éducation à la citoyenneté en direction des publics jeunes, notamment ceux exposés à la délinquance		
	Ville de Limeil-Brévannes Etat GPSEA Bailleurs	Mettre en place une méthodologie de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	Rencontres et diversité des formes Diversité des acteurs Nombre d'actions réalisées Ressenti des habitants sur leur quartier Ventilation par pilier de l'exonération de TFPB et ce par bailleur	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Etat Ville d'Alfortville Ville de Bonneuil-sur-Marne Ville de Créteil Ville de Limeil-Brévannes	Création ou redynamisation des CLSPD et déploiement de la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ)	Nombre de rencontres et de temps d'échanges organisés	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Etat	Développer une offre de formation à destination des conseils citoyens pour leur permettre d'assurer pleinement leurs missions de co-construction	Nombre de jours de formations nationales et locales à destination des conseillers citoyens bénéficiaires	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>2. Permettre la réappropriation de l'espace public</b>	Ville d'Alfortville (GUSP, culture) Conseil Citoyens Associations ANRU	Créer des entrées dans le quartier grâce notamment à des interventions artistiques, en impliquant les habitants (résidences d'artistes, œuvres dans l'espace public)	Nombre de jeunes associés au projet Nombre de projets/idées proposés	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Créteil Etat Bailleurs sociaux Secteur associatif Conseil citoyen	Soutenir tout type d'action visant à accompagner et informer les habitants, à mieux s'appropriier les espaces, à les adapter aux usages pour le bien-être de chacun	Relevés des dysfonctionnements Nombre et type de projets Nombre de bénéficiaires Utilisation des abattements TFPB	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Limeil-Brévannes Etat GPSEA	Mettre en place des actions collectives au sein des quartiers	Implication et propositions des conseils citoyens de quartier	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

	Bailleurs		Implication et propositions des associations et des habitants individuellement Nombre et diversité des propositions Diversité des partenaires impliqués Utilisation de l'exonération de la TFPB	
	GPSEA	Assurer dans le cadre de la propreté urbaine, l'enlèvement des graffitis et des affichages sauvages	Nombre d'interventions	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>3. Enrayer les logiques de rivalités et de bandes entre jeunes des différentes villes, notamment les jeunes mineurs</b>	Ville de Bonneuil-sur-Marne Etat Police nationale Associations spécialisées (clubs de prévention, etc.) Associations de proximité (associations d'éducation populaire, de parents, etc.)	Proposer des actions de prévention (ateliers, rencontres..) sur les thématiques identifiées comme prioritaires : violence, harcèlement, respect, égalité filles-garçons, addictions, etc. Mobiliser et accompagner les parents et familles concernées Proposer des actions de remobilisation plus ciblées pour les jeunes identifiés en décrochage	Nombre de jeunes concernés Nombre et typologie des actions menées Qualité du partenariat	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

#### 6.4. Santé

<b>INDICATEURS DE CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de Développement Humain IDH2 des villes</li> <li>- Nombre de Contrats Locaux de Santé signés sur le territoire</li> <li>- Nombre de Contrats Locaux de Santé Mentale signés sur le territoire</li> </ul>
--------------------------------	--

Priorités	Partenaires qui s'engagent	Engagements qui s'y rapportent	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact
<b>1. Développer l'offre de soins</b>	Ville d'Alfortville et son Centre Municipal de Santé CCAS Agence Régionale de Santé Communauté de la santé	Ouverture d'un nouveau centre municipal de santé polyvalent dans le sud de la ville (en plus de celui du nord), accompagné par le développement d'accès aux droits et aux soins Communication ciblée dans les endroits clés de la ville	Diversité des publics (âge, quartiers, genre, etc.) Nombre d'actions Diversité des actions Communiquer sur les offres de la santé Installation de nouveaux professionnels médicaux et paramédicaux	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Limeil-Brévannes GPSEA	Compléter l'offre SAMI en installant une maison médicale	Fréquentation du SAMI Communiquer sur les offres de santé Installation de nouveaux professionnels médicaux et paramédicaux	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	GPSEA Tissu associatif	Soutenir financièrement les SAMI (Service d'Accueil Médical Initial) Aider au développement des projets d'exercice groupé et/ou coordonné de la médecine (maisons de santé, pôles de santé, communautés professionnelles)	Fréquentation du SAMI  Nombre de projets suivis	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i> <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>2. Permettre l'accès à la prévention santé, aux droits, aux soins</b>	Ville de Créteil Agence Régionale de Santé Secteur associatif Partenaires Cité éducative	Animer et coordonner l'atelier santé ville, e lien avec les axes définis dans le cadre du CLS et avec le CLSM	Nombre de bénéficiaires Type d'actions	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Ville de Limeil-Brévannes et son CCAS Agence Régionale de Santé	Proposer des actions d'information et de repérage	Nombre d'actions Diversité des actions Diversité des partenaires et de l'offre proposée	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

	Acteurs de la santé CPAM Mutuelles Associations		Diversité des publics (âge, quartiers, genre, etc.)	
	GPSEA	Soutenir financièrement et accompagner en ingénierie les structures portant le centre de consultations médicosociales et/ou intervenant sur les problématiques addictives, psychosociales ou de santé mentale	Nombre de permanences organisées Nombre de personnes issues des QPV suivies	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
<b>3. Travailler sur les problématiques relevant de la santé mentale et de la souffrance psychosociale</b>	Ville de Bonneuil-sur-Marne Agence Régionale de Santé Associations spécialisées	Mieux identifier les situations relevant des difficultés sanitaires, sociales et psychologiques en mobilisant les partenaires locaux Proposer des actions adaptées aux besoins identifiés	Nombre de personnes repérées et prises en charge Typologie des actions menées Qualité du partenariat	<i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

## Article 7 – Pilotage

Dans un souci de renforcement de la coopération entre les parties prenantes, le comité de pilotage du contrat de ville se réunira trois fois par an :

- Comité de pilotage « programmation annuelle des crédits », avec l'ensemble des signataires
- Comité de pilotage « volet éducatif », qui pourra se tenir à l'échelle locale,
- Comité de pilotage « observation et dialogue », avec l'ensemble des signataires qui aura pour mission de valider le bilan de l'année écoulée au regard des engagements du présent protocole et de formaliser les axes prioritaires pour l'année à venir. Cette évaluation constituera un élément essentiel d'orientation des programmations N+1 des partenaires

Les travaux du comité s'appuieront sur les instances techniques et de pilotage des dispositifs spécifiques.

- Comité technique « programmation annuelle des crédits »
- Comité technique « volet éducatif »
- Comité technique de suivi par pilier pour développer la capacité d'expertise thématique (en particulier dans le cadre du renforcement du pilier développement économique et emploi)

## 8. Evaluation

La mobilisation des partenaires et les engagements précédemment visés s'inscrivent dans une volonté de réduction des inégalités territoriales et d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires qu'il convient d'évaluer pour s'assurer de bénéfices tangibles pour les habitants.

Au-delà des données produites par l'observatoire national de la politique de la ville et du système d'information géographique de la politique de la ville, conformément à la feuille de route de la mobilisation nationale pour les habitants de quartiers prioritaires, les partenaires s'engagent à produire et renseigner les indicateurs visés à l'article 6 du présent protocole qui seront compilés à l'échelle de l'EPT pour consolidation et production du bilan annuel.

Par ailleurs, les dynamiques démographiques et socio-économiques QPV pourront être analysées via les différents indicateurs INSEE, qui sont le plus souvent analysés à l'IRIS. Pour certaines communes, plusieurs IRIS pourront alors être regroupés afin de se rapprocher au plus juste des contours des QPV. Néanmoins, les découpages des IRIS ne coïncident pas complètement avec les périmètres des quartiers Politique de la ville. Enfin il faut préciser que certains quartiers prioritaires s'étendent sur plusieurs communes et sur plusieurs territoires, ce qui rend difficile la compilation de données et ce qui oblige à nuancer les données.

Pour remédier à ces difficultés, le Conseil départemental s'est doté, en 2017, d'un Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) à même de recenser et de produire des indicateurs statistiques (bases INSEE, CNAF, DGI, COMPAS) à l'échelle des QPV du Val-de-Marne (jusqu'à l'infra IRIS). Conçu pour être un outil partenarial, il est constitué d'instruments de connaissances et d'analyses statistiques comparées dans le temps et dans l'espace de la situation sociodémographique et économique des habitants des 42 QPV du département mais aussi des quartiers sortis de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat, soit les 76 QVA ou ex-CUCS. Avec l'intégration des données d'activités des services départementaux mais également des partenaires (Etat, EPT, villes, CCAS, ...), cet Observatoire permettra de s'interroger sur les politiques publiques menées sur les territoires concernés et si besoin, de les réajuster et de s'assurer ainsi que les actions engagées répondent au mieux aux besoins des habitants.

Tous ces outils mais aussi toutes les données statistiques produites démultiplient leur portée et leur pertinence avec la mutualisation et le partage entre acteurs et partenaires des contrats de ville, notamment pour alimenter ce travail de rénovation des contrats de ville et tous les engagements à venir

A l'initiative de l'EPT, un travail sera engagé en collaboration avec les partenaires afin de préciser les indicateurs de suivi et d'impact puis sera présenté à l'ensemble des signataires au plus tard le 30 septembre 2020, selon la feuille de route suivante :

<b>1<sup>er</sup> trimestre 2020</b>	<p>Mise en place d'un groupe de travail thématique par axe, associant les partenaires porteurs d'au-moins un engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges sur les objectifs opérationnels de chaque priorité</li> <li>• Identification des enjeux sociaux, territoriaux et/ou économiques sur lesquels des effets sont attendus</li> <li>• Formalisation des indicateurs d'impact</li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> trimestre 2020</b>	<p>Echanges avec les partenaires détenteurs de données (Etat, CD94, EPT...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des données pouvant être mobilisées pour analyser les indicateurs d'impacts</li> <li>• Conditions de mobilisation des données (fréquence, échelle, etc.)</li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2020</b>	<p>Présentation, échanges et validation des indicateurs proposés dans le cadre des instances de pilotage</p> <p>Renseignement des indicateurs d'impact pour production du bilan annuel qui sera discuté au sein de l'instance « Observation et dialogue »</p>

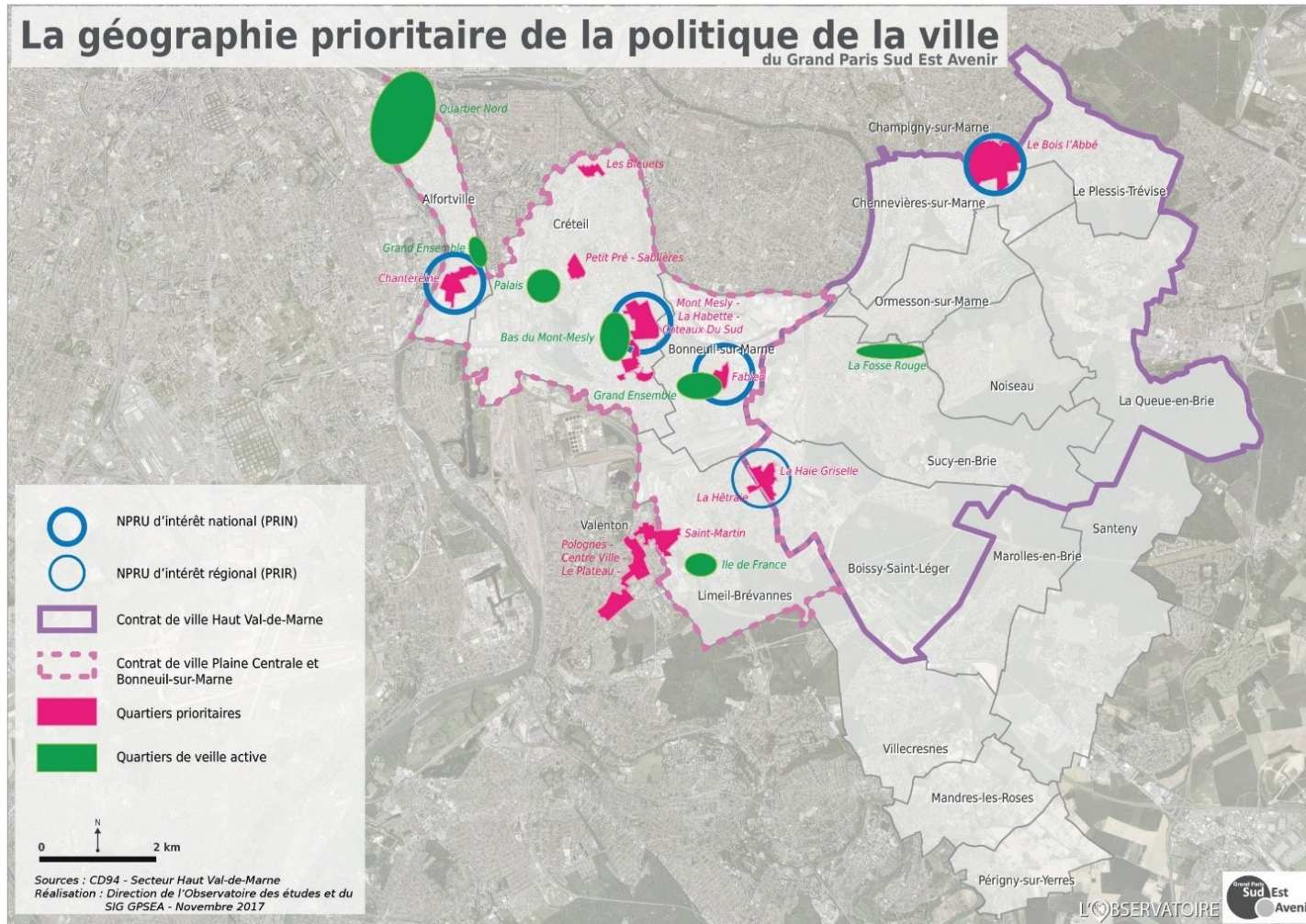
#### **Article 9 – Dispositions diverses**

En cas de modification substantielle des orientations, d'évolution des arbitrages et priorités nationales, départementales et/ou locales, les dispositions du présent protocole pourront faire l'objet d'avenants adoptés dans les mêmes formes que le présent protocole.

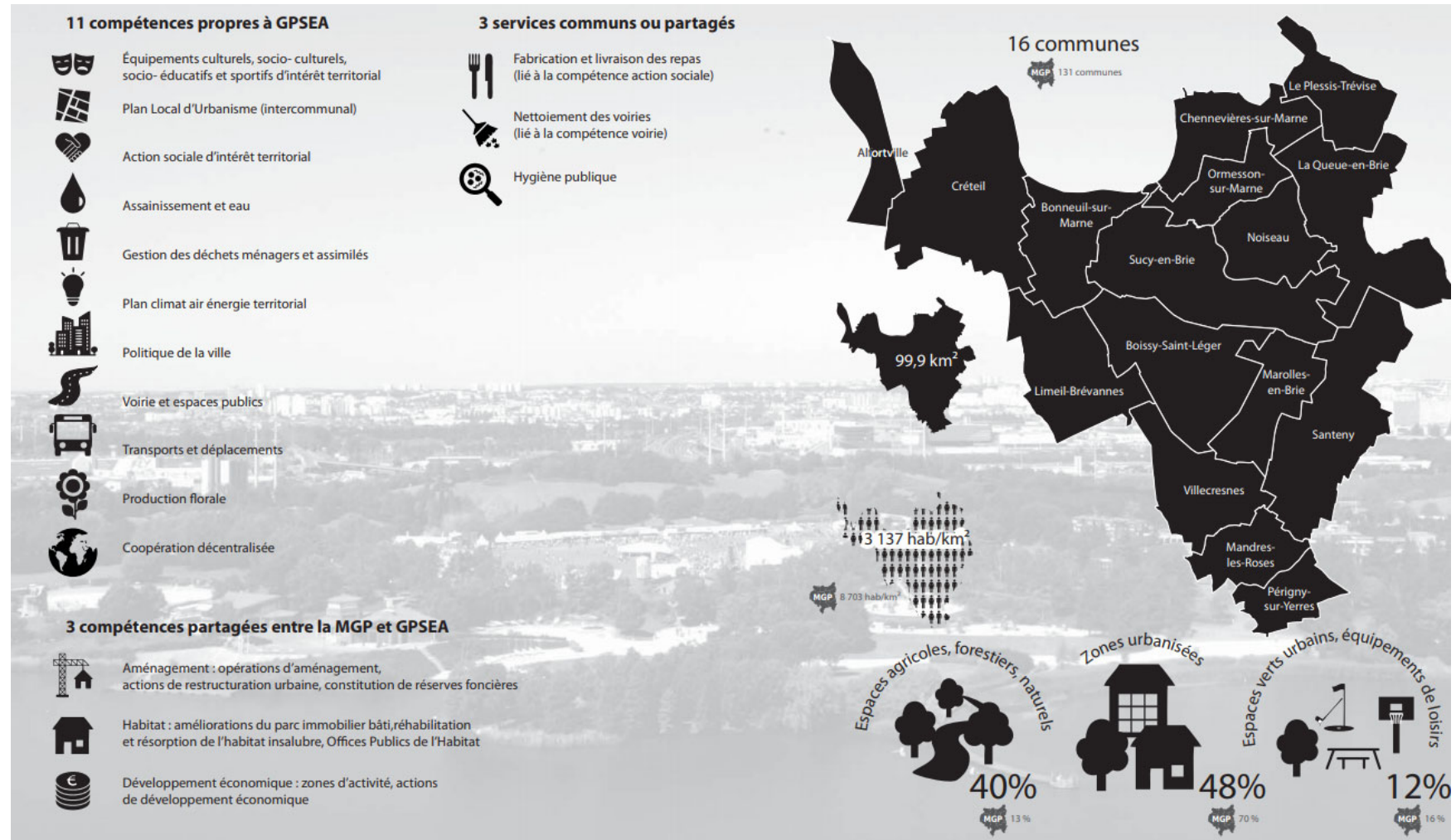
## **Annexes**



## Annexe 1 – Carte de la géographie prioritaire



## Annexe 2 – Cartographie des compétences exercées par Grand Paris Sud Est Avenir



**Annexe 3 – Délibération n°ct 2016.7/124 du Conseil territorial du 6 juillet 2016**

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

**N°CT2016.7/124**

L'an deux mil seize, le six juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial 11 s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Gérard GUILLE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Serge ROCHE, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Didier STHOREZ, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Yvan FEMEL à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Noël COIRAULT à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Oumou DIASSE à Madame Frédérique HACHMI, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame Catherine DOUMID à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Corinne DURAND à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Moncef MAIZ à Madame Delphine MELKONIAN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Sylvie SIMON-DECK à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Yves THOREAU à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Akli MELLOULI.

Secrétaire de séance : Madame Danièle CORNET.

Nombre de votants : 72

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

Vote(s) pour : 71

Vote(s) contre : 1

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

**N°CT2016.7/124**

**OBJET :** **Politique de la ville - Définition du périmètre de la compétence "Politique de la ville" de l'Etablissement Public Territorial 11**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.441-1-5 ;

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial 11 dont le siège est à Créteil ;

**VU** le règlement général de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain ;

**CONSIDERANT** que la politique de la ville est une compétence de plein droit des établissements publics territoriaux exercée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**CONSIDERANT** qu'en raison de la nature potentiellement extensive de la compétence telle que définie par les textes, il convient d'en préciser le périmètre et les modalités d'exercice par l'Etablissement Public Territorial 11 ;

**CONSIDERANT** qu'un travail préparatoire de cadrage de la compétence a été mené par les élus territoriaux les plus directement concernés, en lien avec l'administration de l'Etablissement Public Territorial 11 et de ses communes membres ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

**ARTICLE  
UNIQUE :**

**DIT** que l'Etablissement Public Territorial 11 exercera sa compétence en matière de politique de la ville selon les modalités suivantes :

1. En matière de contrats de ville et dispositifs de développement urbains annexes :
  - ❖ Définir les orientations, animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre des contrats de ville 2015-2020 « Plaine Centrale/Bonneuil-sur-Marne » et « Haut Val-de-Marne » ;
  - ❖ Coordonner les programmations d'actions de ces deux contrats de ville ;
  - ❖ Porter ou soutenir financièrement des actions de ces programmations en fonction de la thématique traitée et du rayonnement de l'action, avec un souci d'équité entre les habitants concernés sur le territoire et selon des modalités qui seront définies ultérieurement par délibérations spécifiques du Conseil de territoire ;
  - ❖ En lien avec les Maires, porteurs des projets, et le cas échéant les équipes opérationnelles communales, coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des cinq nouveaux projets de renouvellement urbain (NPRU) dans les quartiers Chantereine à Alfortville, la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger (y compris le quartier de la Hêtraie à Limeil-Brévannes), Fabien à Bonneuil-sur-Marne, le Bois-l'Abbé à Chennevières-sur-Marne (en lien avec la Ville de Champigny-sur-Marne et le Territoire 10 sur le périmètre desquels le quartier s'étend également) et Mont Mesly-la Habette-Coteaux du Sud à Créteil ;
  - ❖ Porter ou soutenir financièrement des études et/ou des opérations menées dans le cadre de ces 5 NPRU, en fonction de la thématique traitée et selon des modalités qui seront définies ultérieurement par délibérations spécifiques du Conseil de territoire ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

- ❖ Elaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre des conventions intercommunales d'utilisation des abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordés aux organismes HLM pour leur patrimoine situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville définis dans les contrats de ville 2015-2020 « Plaine Centrale/Bonneuil-sur-Marne » et « Haut Val-de-Marne » ;

Conjointement avec la Métropole du Grand Paris, élaborer et signer la convention intercommunale dite « d'équilibre territorial » mentionnée à l'article 8 de la loi du 24 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et, dans le cadre de son élaboration et du suivi de sa mise en œuvre, participer à la conférence intercommunale du logement mentionnée à l'article L.441-1-5 du code de la construction et de l'habitation.

2. En matière de développement local : Action en faveur de la santé :

- ❖ Coordonner l'observation sur les besoins en matière de santé ;
- ❖ Favoriser, via des conventionnements annuels ou pluriannuels avec les autres acteurs institutionnels, en particulier les communes, l'accès aux soins et aux droits à la santé des habitants les plus fragiles ;
- ❖ Soutenir, via des conventionnements annuels ou pluriannuels avec les autres acteurs institutionnels et particulièrement les communes, des actions de prévention santé auprès des enfants et de prévention des conduites à risques, notamment dans les domaines des addictions, des infections sexuellement transmissibles et des usages des technologies numériques ;

Renforcer l'offre de soins dans les secteurs identifiés comme les moins bien pourvus, en particulier en soutenant les SAMI (services d'accueil médical initial) et la construction, l'aménagement et le fonctionnement de maisons de santé à implanter sur le territoire.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

3. En matière d'insertion économique et sociale :

- ❖ Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi ou à la formation en soutenant financièrement les missions locales intervenant sur le territoire, ainsi que l'école de la 2<sup>ème</sup> chance du Val-de-Marne ;
- ❖ Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi en participant au dispositif PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) ;
- ❖ Soutenir des actions visant à lever les freins à l'emploi, notamment dans les champs de la mobilité, de la maîtrise de la langue française, de la santé ou du logement ;
- ❖ Soutenir l'activité et le développement de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) intervenant sur le territoire, ainsi que la mise en place d'ateliers-chantiers d'insertion (ACI) ou de chantiers-école ;
- ❖ Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics, ainsi que les emplois aidés ;
- ❖ Soutenir et animer à l'échelle intercommunale les politiques d'accompagnement vers l'emploi, en s'appuyant sur les structures, lieux d'accueil et outils existants (en particulier les services emploi et les forums emploi) ou en en assurant le cas échéant le portage d'actions directes encadré par des conventions annuels ou pluriannuels avec les autres acteurs institutionnels et particulièrement les communes.

4. En matière de prévention de la délinquance :

- ❖ Animer un observatoire de la délinquance ;
- ❖ Soutenir des dispositifs d'accès au droit ;
- ❖ Développer les dispositifs d'aide aux victimes, en particulier en direction des familles victimes de violences conjugales ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 6 JUILLET 2016**

- ❖ Renforcer, via des conventionnements annuels ou pluriannuels avec les autres acteurs institutionnels, en particulier les communes, les actions en direction des jeunes exposés à la délinquance, notamment dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté, de la sensibilisation à la loi, des mesures de réparation pénale, du soutien à la parentalité et de la lutte contre l'exclusion scolaire.

FAIT A CRETEIL, LE SIX JUILLET DEUX MIL SEIZE.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/07/16
Accusé réception le	21/07/16
Numéro de l'acte	CT2016.7/124

## **Annexe 4 – Synthèse de l'Evaluation à mi-parcours du contrat de ville**

# **SYNTHESE**

## **EVALUATION A MI-PARCOURS DES CONTRATS DE VILLE DE PLAINE CENTRALE – BONNEUIL-SUR-MARNE ET DU HAUT VAL-DE-MARNE**

**Année 2018**



## INTRODUCTION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale de 2014 prévoit l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville. Ce travail est l'objet de ce présent rapport qui a été piloté par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) en lien avec l'ensemble des signataires des contrats de ville et des membres des conseils citoyens.

Pour rappel, exerçant de plein droit la compétence de la politique de la ville, le territoire GPSEA est chargé de la mise en œuvre de deux Contrats de Ville :

- **Le contrat de ville de Plaine Centrale Bonneuil-sur-Marne**, signé le 9 juillet 2015, qui concerne 7 quartiers prioritaires (QPV) :

ALFORTVILLE : Chantereine : 1 960 habitants

BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien : 1 610 habitants

CRETEIL : Les Bleuets : 1 210 habitants

Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud : 7 540 habitants

Petit Pré-Sablères : 1 260 habitants

LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie : 762 habitants (à noter que ce quartier est conjoint avec celui de la Haie Griselle, situé à Boissy-Saint-Léger et qu'il jouxte)

Saint-Martin : 1 941 habitants (là aussi, cette zone est partagée, avec Valenton et Villeneuve-Saint-Georges)

- **Le contrat de ville du Haut Val-de-Marne**, signé le 28 septembre 2015, qui concerne 2 QPV :

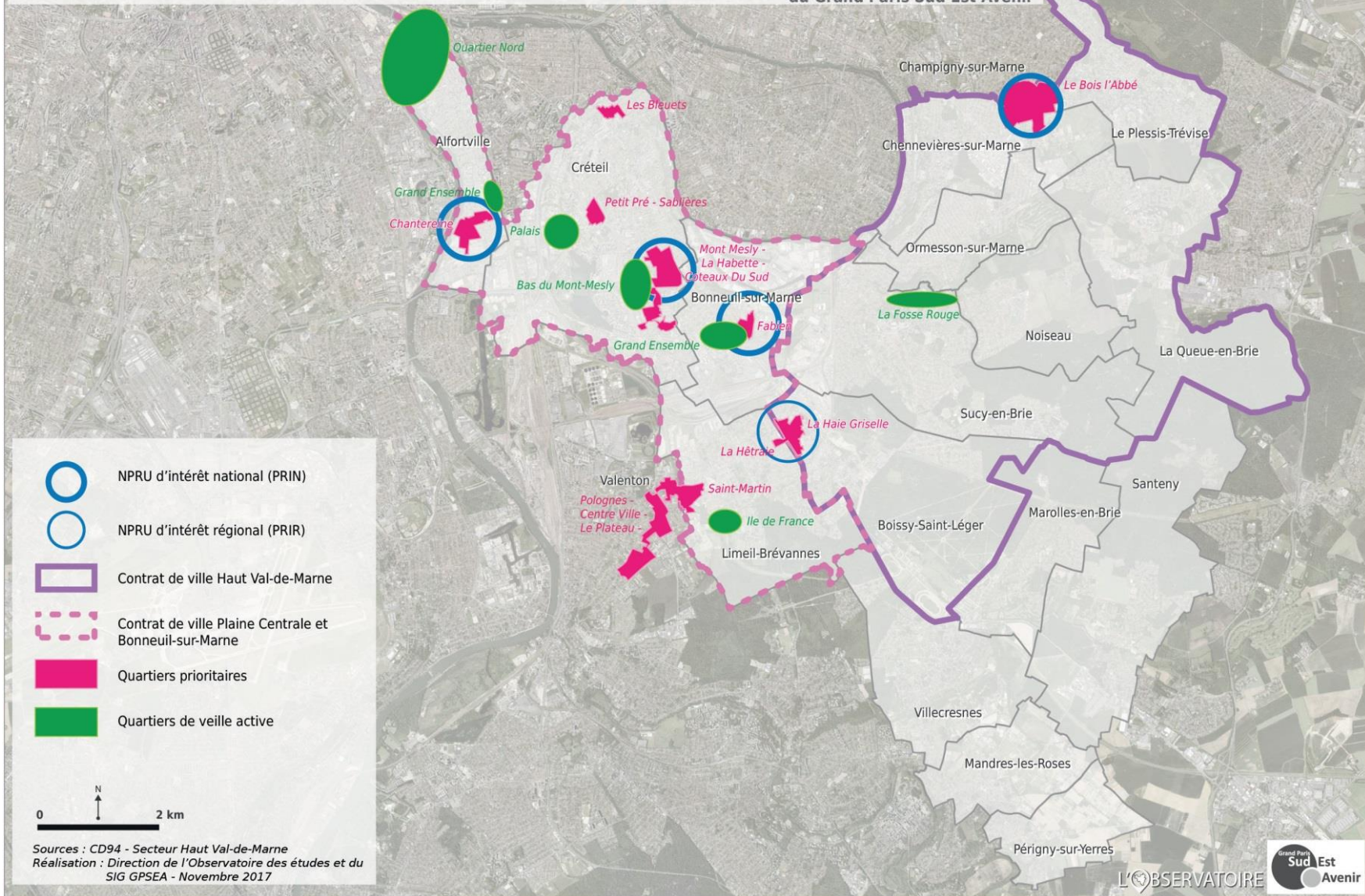
BOISSY-SAINT-LEGER : La Haie-Griselle : 5 330 habitants

CHENNEVIERES-SUR-MARNE : Le Bois l'Abbé : 5 580 habitants (QPV à cheval avec la Commune de Champigny-sur-Marne, appartenant à l'EPT 10)

Au total, ce sont donc 27 190 habitants qui vivent dans ces quartiers en difficultés, représentant un peu moins de 9% de la population totale de GPSEA.

# La géographie prioritaire de la politique de la ville

du Grand Paris Sud Est Avenir



**Les objectifs de l'évaluation :**

- Mesurer l'évolution entre les QPV et leur agglomération
- Ajuster la stratégie et les objectifs des contrats de ville pour les dernières années des contrats

**Les objets de l'évaluation :**

- L'évolution du contexte territorial : population/démographie, cohésion sociale, habitat/cadre de vie/renouvellement urbain, développement économique et emploi.
- Les actions mises en œuvre pour les quartiers : sont-elles pertinentes ? couvrent-elles toutes les thématiques du contrat de ville ? y a-t-il des lacunes ? de nouvelles problématiques non identifiées au moment de la signature du CV sont-elles apparues ? nécessité d'ajuster/modifier les objectifs stratégiques et/ou opérationnels ?
- La gouvernance : forces/faiblesses. Qu'attendent les villes de l'EPT ? de l'Etat ? faut-il réaffirmer le rôle de chacun ?
- La mobilisation du droit commun : est-elle suffisante ? pistes d'amélioration.
- La mise en place et le fonctionnement des conseils citoyens : composition, installation, nombre de réunions annuelles, moyens de fonctionnement, formation des membres, plus-value
- En conclusion : Quelles perspectives d'amélioration ? d'ajustements ?

**Méthodologie de travail :**

Ce travail d'évaluation a été porté en interne par la Direction de la Politique de la Ville, de la Rénovation Urbaine et de l'Habitat de GPSEA, en lien avec les chefs de projet Politique de la Ville des 6 Communes concernées.

Le travail a consisté à :

- Analyser une trentaine d'indicateurs statistiques pour mesurer l'évolution socio-économique des quartiers
- Mener des entretiens individuels qualitatifs auprès des 6 chefs de projets des Villes et du Département du Val-de-Marne
- Traiter une trentaine de questionnaires envoyés aux porteurs de projets et organismes HLM
- Analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre des conseils citoyens
- Faire une analyse financière des crédits spécifiques de la politique de la ville et des crédits de droit commun
- Organiser des ateliers de travail techniques autour de 3 sujets : le pilier développement économique et emploi des contrats de ville, la mobilisation des conseils citoyens, et la gouvernance et l'animation des contrats de ville.

## I/ RESUME DE L'ETAT DES LIEUX

### 1.1 L'ANALYSE STATISTIQUE

#### **Précautions méthodologiques**

**Ancienneté des données** : Au moment de la rédaction des contrats de ville (2015), les dernières données infra-communales disponibles étaient millésimées Insee, RP 2010 (correspondant aux résultats des enquêtes des années 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012). A ce jour, pour ce travail d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, les données INSEE disponibles utilisées sont celles du millésime 2014 (relatif aux enquêtes 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016).

**Emprise géographique** : Afin d'analyser les dynamiques démographiques et socio-économiques des 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire, les différents indicateurs utilisés dans cette étude ont été analysés à l'IRIS. Pour certaines communes, plusieurs IRIS ont été regroupés afin de se rapprocher au plus juste des contours des QPV. Néanmoins, les découpages des IRIS ne coïncident pas complètement avec les périmètres des quartiers Politique de la ville.

**Un contexte particulier lié aux opérations de renouvellement urbain** : Le territoire est concerné par de grandes opérations de rénovation urbaine qui transforment en profondeur les réalités territoriales. Les opérations de relogement déplacent de façon temporaire une partie de la population vers d'autres quartiers et ont donc un impact sur l'analyse des données statistiques.

Il convient donc de nuancer les chiffres présentés qui sont parfois en décalage avec les réalités locales.

#### **Démographie**

##### ➤ **Une évolution démographique ralentie sur la majorité des quartiers**

Entre 2010 et 2014, les QPV ont globalement vu leur population diminuer (ils étaient 27 190 habitants en 2014) alors qu'elle augmente sur le reste du Territoire de GPSEA. Cela s'explique principalement par les Projets de Rénovation Urbaine qui ont impliqué des relogements progressifs de la population en dehors de ces quartiers.

##### ➤ **Une population relativement jeune malgré un vieillissement certain**

En 2010, les jeunes de moins de 25 ans étaient surreprésentés au sein des QPV (proche des 40% pour la moitié d'entre eux, alors qu'ils ne sont que 30% sur le reste des communes). Cette relative jeunesse de la population dans les QPV est toujours d'actualité en 2014. Pour autant, on constate une diminution des moins de 25 ans sur cinq QPV (entre -0.2% et -18.3%/an), parfois à l'inverse de la tendance communale, soulignant ainsi un vieillissement certain de la population.

Par ailleurs, la proportion des 60 ans et plus a systématiquement augmenté dans les QPV. Comprise entre 9,7% et 20% en 2010, elle oscille entre 12,5% à 22,5% en 2014. Cette tendance à la hausse est néanmoins à nuancer pour les QPV Chantereine, Fabien et Petit Pré-Sablères où le taux d'évolution annuel est inférieur à celui des communes de rattachement.

##### ➤ **Une surreprésentation des populations étrangères et immigrées toujours prégnante**

En 2014, la population étrangère (c'est-à-dire les personnes qui résident en France et ne possèdent pas la nationalité française) au sein des QPV représente entre 13% (Petit Pré-Sablères) et 26%



(Chantereine), proportions bien supérieures à celles constatées hors QPV aux échelles communales, départementale ou régionale (aux alentours de 13%).

De plus, à l'échelle des QPV, la population immigrée (c'est-à-dire les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France) représente plus d'un quart de la population totale (entre 22.4% et 32.7% en 2014), contre respectivement 20.3% et 18.7% aux échelles du département et de la région. Cette proportion a augmenté entre 2010 et 2014 dans la majorité des quartiers.

#### ➤ Des phénomènes d'isolement renforcés

En 2010 et 2014, dans les QPV du territoire, la part des ménages comprenant une personne seule a augmenté (sauf à Fabien et au Bois l'Abbé).

Au sein de ces ménages composés d'une seule personne, il y avait en 2014 entre 41,1% (Créteil Mont-Mesly) et 66,1% (Créteil PPS) de femmes. Seul le QPV Fabien a vu son nombre de femmes vivant seules diminuer entre 2010 et 2014. Pour les autres QPV, la tendance est plutôt à la stabilisation, voire à la hausse (+102 femmes à La Haie Griselle – La Hêtraie, +105 femmes aux Bleuets, +112 femmes au Mont-Mesly). Si vivre seul n'est pas forcément synonyme d'isolement social, cela représente un plus fort risque de précarisation pour les populations féminines (carrières discontinues, pensions de retraite moindre, ...).

Par ailleurs, la part des 65 ans et + vivant seuls n'a cessé d'augmenter entre 2010 et 2014 sur l'ensemble du territoire. Les quartiers Fabien à Bonneuil, Bleuets à Créteil et Chantereine à Alfortville sont particulièrement touchés par cette situation, où le taux des 65 ans et + est plus important que la moyenne de GPSEA. Le risque d'isolement social est accru pour les populations âgées qui se trouvent potentiellement marginalisées avec la coupure de l'environnement professionnel, parfois par des incapacités physiques, ou par les distensions des liens familiaux.

Enfin, bien que l'on constate une légère baisse de la part des ménages monoparentaux dans certains QPV entre 2010 et 2014 (Chantereine, Fabien, Les Bleuets, Petit Pré-Sablères, Saint Martin), leur représentation est toujours plus accentuée dans les QPV (entre 10.5% et 22%) que sur le reste du territoire (12,3%).

## Cohésion sociale

#### ➤ Des écarts de revenus encore importants avec le reste de l'agglomération

Au sein des quartiers QPV, le revenu médian disponible par unité de consommation est toujours plus bas que celui des 16 Villes composant GPSEA. En 2014, il est compris entre 14 645€ (QPV Fabien) et 17 711€ (QPV La Haie Griselle – La Hêtraie) ; il est de 21 113€ sur GPSEA.

L'évolution du revenu médian déclaré est assez hétérogène sur le territoire. Pour 5 QPV du territoire, on constate une hausse des revenus disponibles pour les habitants des quartiers avec une réduction des écarts avec le reste de la commune. C'est le cas pour Chantereine ; la Haie-La Hêtraie, Saint Martin et Les Bleuets. Pour les 4 autres QPV, les revenus sont à la baisse pour les habitants des QPV, avec un renforcement des inégalités avec le reste de la ville de rattachement. C'est le cas pour le Bois l'Abbé, Fabien, Petit-Pré Sablières et Mont Mesly.

#### ➤ Une dépendance aux prestations sociales encore importante

On constate une surreprésentation des allocataires CAF percevant le RSA dans les QPV : ils sont entre 23 et 31% dans les QPV et entre 16 et 23% dans les communes hors QPV. Par ailleurs, entre 14 et

26% des habitants des QPV dépendent à 100% des prestations sociales, alors qu'ils sont entre 11 et 17% sur les communes de rattachement.

#### ➤ **Des parcours scolaires toujours plus fragiles**

En 2014, le taux de scolarisation des 18-24 ans est toujours inférieur au sein des QPV. Cette donnée est très vraie notamment à Fabien où 32,5% des jeunes sont scolarisés contre 60,5% dans le Val-de-Marne. Par ailleurs, ce taux est en recul sur la majorité des QPV (sauf au Bois l'Abbé et à Petit Pré – Sablières) entre 2010 et 2014 et parfois de façon très nette (ex : -14.8% aux Bleuets). A l'inverse, il a augmenté de 0,8 points par an au niveau départemental. Ce constat est à corréliser avec le problème du décrochage scolaire qui voit chaque année des jeunes quitter le système éducatif sans diplôme et sans formation.

La part des 15 ans et plus non scolarisés à bas niveau de formation (BEP, CAP ou baccalauréat), qui sous-tend une sortie précoce du système scolaire, est particulièrement importante dans les QPV (oscillant entre 32 et 57%) et supérieure à la moyenne départementale (29%). Néanmoins, en termes d'effectifs, on note un recul de ce phénomène entre 2010 et 2014 dans l'ensemble des QPV (hors Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud), laissant penser à un allongement des études pour une partie des jeunes habitants des QPV.

En 2014, entre 9,2% et 26,4% des 15 ans et plus des QPV ayant achevé leurs études ont un haut niveau de formation, c'est-à-dire au moins égal à bac+2. Cette proportion, en augmentation sur trois QPV du territoire (Chantereine, Bois l'Abbé et Mont Mesly) connaît toutefois un recul assez prononcé sur les autres (-5,13% par an sur les Bleuets, -3.2% par an sur Petit Pré-Sablières). A noter également que la part des personnes de 15 ans et plus non scolarisés à haut niveau de formation reste plus faible que la moyenne départementale et que l'écart ne s'est pas estompé entre les QPV et le reste du Département.

### **Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain**

#### ➤ **Des transports en commun et la marche à pied de plus en plus plébiscités**

Pour se rendre au travail, les habitants des QPV utilisent majoritairement les transports en commun (de 30,6% à 58,5% d'entre eux en 2014, soit +1.6 points par rapport à 2010), la voiture étant utilisée en second plan (sauf sur le Bois l'Abbé et Saint Martin). Cette tendance est une spécificité des quartiers puisque dans le reste de l'agglomération de GPSEA, c'est l'utilisation de la voiture qui est majoritairement plébiscitée (48,2%) devant les transports en commun (38,6%). Cela s'explique notamment par l'accès ou non à un réseau de transports en commun (métro, RER ou bus) : à l'exception du Bois l'Abbé et de Saint-Martin, les QPV du territoire sont tous situés à proximité d'un réseau de transports lourds.

La marche à pied est également plus utilisée par les habitants des QPV en 2014 (10,2% contre 9,9% en 2010), alors qu'ils ne sont que 6,8% pour le reste de l'agglomération de GPSEA. Cette tendance est à la baisse pour le reste du Département et de la France en général.

#### ➤ **Une forte présence de logements sociaux dans les quartiers prioritaires**

La part des logements sociaux au sein des résidences principales est surreprésentée dans les QPV : en 2014, 63,9% des ménages des QPV étaient logés dans le parc social contre 30,7% pour le reste de l'agglomération de GPSEA.

➤ **Une accession à la propriété pour les habitants des quartiers encore difficile**

En moyenne, sur les QPV du territoire, un peu moins d'1/4 des résidences principales sont occupées par des ménages propriétaires contre près de la moitié à l'échelle du territoire de GPSEA. A l'inverse, le locatif social est le statut d'occupation principal de ces quartiers (66,4% en 2014). Cette tendance a peu évolué entre 2010 et 2014.

Il faut tout de même noter une relative augmentation du taux de propriétaires dans la plupart des QPV du territoire, qui résulte le plus souvent d'une politique de développement de l'accession sociale des bailleurs sociaux qui permettent aux ménages modestes d'accéder à la propriété. Mais la relative fragilité des locataires du parc social habitant les QPV sur les plans économique et de l'emploi limite encore leur capacité à évoluer dans leur parcours résidentiel.

➤ **Une mobilité résidentielle moindre pour les habitants des quartiers**

En 2014, 53,6% des ménages vivaient dans leur logement depuis plus de 10 ans, contre 48,6% au niveau départemental. Le turn over dans les logements de ces quartiers semblent plus faible qu'ailleurs : en 2014, seul 9,1% des ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans (11,3% pour la moyenne départementale) et 19,1% il y a 2 à 4 ans (21% pour la moyenne départementale).

## **Développement économique et emploi**

➤ **Un taux d'activité au ralenti dans la majorité des QPV**

A l'échelle du territoire de GPSEA, le taux d'activité (qui représente la part des actifs, occupés et chômeurs, âgés de 15 à 64 ans au sein de la population âgée de 15 à 64 ans), était de 75,8% en 2014. Très légèrement inférieur aux moyennes départementales (76,0%) et régionale (76,1%), le taux d'activité 2014 est néanmoins en augmentation d'1.2 point par rapport à 2010. A l'échelle des QPV, ce taux est moindre : il oscille entre 70.4% (Petit Pré-Sablères) et 75.4% (Fabien). Cinq QPV voient leur taux d'activité baisser : La Haie Griselle-La Hêtraie, Les Bleuets, Mont-Mesly-Habette-Coteaux du Sud, Petit Pré-Sablères et Saint Martin.

➤ **Des employés et ouvriers surreprésentés, des cadres et professions intellectuelles supérieures sous-représentés dans les QPV**

A l'échelle du territoire de GPSEA, les employés (31% en 2014) et les professions intermédiaires (28% en 2014) sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées. Dans les QPV, les employés sont surreprésentés (41% en 2014 contre 31% pour l'ensemble du territoire de GPSEA) ainsi que les ouvriers (20% en 2014, % pour l'ensemble du territoire). Par ailleurs, la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures atteint 21% au sein de GPSEA contre seulement 11% dans les QPV de ce territoire.

➤ **Une tendance à la précarisation des salariés pour une moitié des QPV**

Le taux de salariés précaire (c'est-à-dire en CDD, intérim ou bénéficiant des emplois aidés) reste plus importante dans les QPV que sur l'ensemble du territoire (respectivement 15,4% et 12,1% en 2014). Ce pourcentage a augmenté dans les QPV entre 2010 et 2014.

La répartition du nombre de salariés précaires varie cependant selon les quartiers :

- Dans les QPV Chantereine, Bois l'Abbé, Bleuets, Petit Pré-Sablères : le nombre de salariés précaires est en baisse entre 2010 et 2014, au même titre que le nombre de salariés en CDI et le nombre de salariés global. Cela est sans doute à corréliser avec les opérations de relogements passées ou en cours qui occasionnent de fait une baisse globale à l'échelle de ces QPV.
- Dans les QPV Haie Griselle-Hêtraie, Fabien et Saint-Martin : le nombre de salariés précaires est stable voire en augmentation alors que le nombre de salariés global et celui des salariés en CDI diminue. Au Mont-Mesly, le nombre de salariés précaires est en augmentation (tout comme l'ensemble des salariés et les salariés en CDI) mais de manière beaucoup plus forte. On peut donc souligner dans ces 4 QPV un renforcement du phénomène de précarisation des emplois.

#### ➤ **Un taux de chômage relativement élevé sur l'ensemble du territoire**

En 2014, le chômage concernait 15% de la population active du territoire de GPSEA, taux comparable à celui observé sur le territoire national (15.6%). Le taux de chômage a augmenté de 2.6 points depuis 2010. A l'échelle des QPV, cette situation est accentuée puisque près d'1/4 de la population active est au chômage (23,9% exactement en 2014). Déjà très élevé en 2010, le taux de chômage a connu une augmentation de 3,9 points entre 2010 et 2014 dans les QPV.

A compter de 2015, la tendance s'est inversée au niveau national dans les quartiers prioritaires : le taux de chômage a diminué de 0.3 point entre 2014 et 2015 et de 1,1 point entre 2015 et 2016. Cette diminution est concomitante aux volumes importants de contrats aidés mis en oeuvre en 2016, ces derniers bénéficiant particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires. Sur GPSEA, seuls 3 QPV sur 8 suivent cette tendance (Le Bois l'Abbé, Le Mont Melsy et Fabien). Pour les autres, le taux de chômage continue d'augmenter.

Les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage : fin 2017, sur les 4878 demandeurs d'emploi de catégorie ABC issus des QPV du territoire, ils étaient 825 âgés de moins de 26 ans. Dans 4 QPV (Chantereine, Mont-Mesly, Les Bleuets et Saint Martin), le nombre de jeunes de moins de 26 ans au chômage est à la hausse entre 2015 et 2017.

#### ➤ **Un dynamisme économique maintenu dans les QPV**

Globalement, le nombre d'établissements pour 1 000 habitants des quartiers prioritaires reste inférieur à la moyenne de GPSEA, sauf à Chantereine qui se distingue des autres QPV. Dans 5 QPV, on note une augmentation du nombre d'établissements entre 2010 et 2013.

Par ailleurs, le taux de création est plus important dans les QPV que sur le reste du territoire (+29% d'augmentation entre 2010 et 2017 / +19% sur le reste du territoire). Cela peut s'expliquer par des mesures d'incitations fiscales efficaces (avec notamment les exonérations de cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés bâties), l'existence de dispositifs d'accompagnement spécifiquement dédiés aux créateurs vivant dans les QPV, ainsi qu'à des stratégies de détournement des phénomènes de discrimination à l'embauche

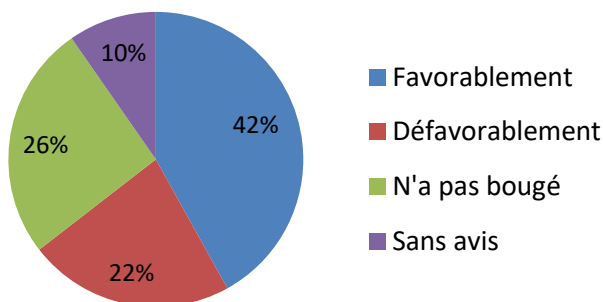
#### ➤ **Une surreprésentation du transport, des services et du commerce**

Les secteurs d'activité les plus représentés dans les QPV sont les services (31%), le transport/entrepôt (27%) et le commerce/hôtellerie/restauration (18%). A l'échelle de GPSEA, ce sont les services (39%), le commerce/hôtellerie/restauration (21%) et le bâtiment et génie civil (15%).

## 1.2 LE RETOUR DES PORTEURS DES PROJETS SUR L'EVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL

### L'avis sur l'évolution générale des QPV :

Selon les 31 structures interrogées par le biais d'un questionnaire (29 associations et 2 bailleurs), depuis 2015, la situation générale de leur(s) quartier(s) d'intervention a évolué :



Ce qui leur semble s'être dégradé depuis 3 ans :	Ce qui leur semble s'être amélioré depuis 3 ans :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précarité sociale : fragilité des situations des familles, points de mendicité, violences intrafamiliales</li> <li>• Problématiques de santé : désertification médicale, santé mentale</li> <li>• Public jeune : délinquance, réussite scolaire, insertion professionnelle, petite enfance</li> <li>• Lien social : phénomène d'isolement renforcé, repli communautaire, difficultés relationnelles intergénérationnelles, conflits de voisinage</li> <li>• Implication des habitants dans les projets</li> <li>• Chômage/augmentation de la demande d'emploi</li> <li>• Insécurité : chiens dangereux sur voie publique, regroupements de deal</li> <li>• Propreté : augmentation des dépôts d'ordures sauvages</li> <li>• Logements : difficulté d'accès au logement, dégradation des conditions de logements (Hors NPRU)</li> <li>• Desserte des transports en commun pour des déplacements inter territoire</li> <li>• Etat des voiries / problème de stationnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du cadre de vie et de l'habitat grâce aux PRU1 / NPRU2 et grâce aux travaux de résidentialisation notamment</li> <li>• Problèmes d'hygiène en diminution</li> <li>• Meilleure vision des habitants de leur quartier, reconnaissance du public vis-à-vis des dispositifs mis en place ainsi que des équipements et institutions qui les portent</li> <li>• Montée en compétence des conseils citoyens : rôle important dans la mobilisation des locataires, reconnaissance de la part des partenaires institutionnels</li> <li>• Lien social : meilleure communication entre les personnes, notamment entre les anciens et les nouveaux habitants, amélioration des relations entre les jeunes des différents quartiers</li> <li>• Sécurité/délinquance : déplacement des trafics hors des quartiers, mise en place de la ZSP sur le quartier du Bois l'Abbé</li> <li>• Ouverture culturelle qui mobilise davantage de personnes</li> <li>• Mobilité</li> <li>• Accès aux soins, même s'il reste encore beaucoup à faire</li> <li>• Partenariat</li> </ul>

**Les associations et bailleurs affirment devoir faire face à de nouvelles problématiques depuis la signature des contrats de ville :**

**Accès aux droits**

- ✓ Arrivée d'un public primo arrivants et demandeurs d'asile
- ✓ Aides administratives accrues (dématérialisation des démarches)
- ✓ Demande de nourriture et d'habillement plus importante

**Santé**

- ✓ Comportements addictifs (drogues, usages numériques, jeux vidéo, chicha...)
- ✓ Harcèlement moral en ligne impliquant des mineurs
- ✓ Sexisme / proxénétisme impliquant des mineurs
- ✓ Santé mentale

**Education / parentalité**

- ✓ Difficultés chez les enfants de plus en plus jeunes
- ✓ Beaucoup d'adolescents déscolarisés
- ✓ Conflits parents / enfants de plus en plus brutaux

**Valeurs de la République**

- ✓ Adhésion pour certains jeunes et adultes à diverses théories du complot

**Emploi**

- ✓ Difficultés d'accès à l'emploi de plus en plus lourdes

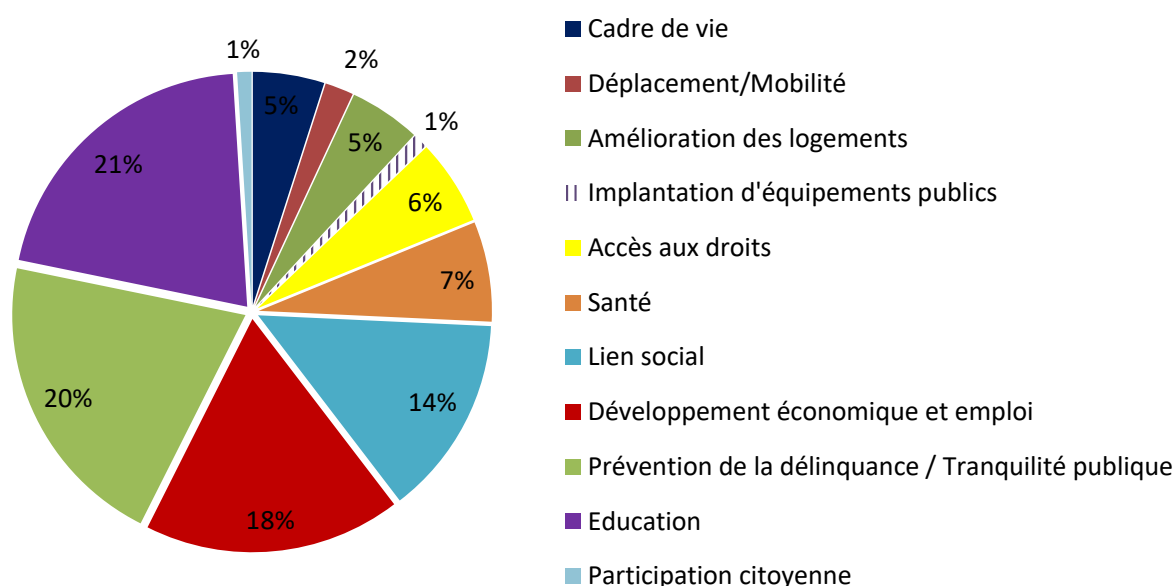
**Délinquance :**

- ✓ Délinquance qualifiée « d'existentielle » plus que de « nécessité »
- ✓ Squats de jeunes dans l'espace public

**Partenariat et financement**

- ✓ Tensions entre certaines associations
- ✓ Turn-over des équipes en place, rendant fragile les projets
- ✓ Manque de financements pour de nouvelles activités
- ✓ Resserrement de la géographie prioritaire

**Les enjeux prioritaires propres aux QPV pour les années à venir selon les acteurs locaux :**



L'éducation, la prévention de la délinquance / tranquillité publique ainsi que le développement économique et l'emploi ressortent comme les 3 thématiques prioritaires à traiter dans les années à venir selon les acteurs locaux.

## II/ ANALYSE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'ensemble des personnes rencontrées et interrogées estiment que les objectifs stratégiques définis au moment de la rédaction des contrats de ville sont toujours pertinents et qu'il n'est pas nécessaire de les amender. Le caractère englobant des objectifs permet d'intégrer le vaste panel des actions proposées.

### 2.1 LE PILIER HABITAT ET CADRE DE VIE

#### ➤ **Les points forts :**

Les projets mis en œuvre sur ce pilier sont importants et très structurants :

- **5 programmes de rénovation urbaine 1** sur le territoire de l'ex-Plaine Centrale – Bonneuil impliquant une nette amélioration du cadre de vie et de l'habitat dans les quartiers concernés (Chantereine, Grand Ensemble et Saint Pierre/Toulon à Alfortville, Les Bleuets et Petit Pré-Sablières à Créteil, Saint-Martin à Limeil-Brévannes et Grand Ensemble à Bonneuil).
- **5 programmes de rénovation urbaine 2** (Le Bois l'Abbé à Chennevières, Chantereine à Alfortville, Fabien à Bonneuil, Mont-Mesly à Créteil, Hêtraie-Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes), impliquant des contractualisations structurantes et des financements importants de l'ANRU.
- **Le lancement de la Conférence Intercommunale du Logement en mai 2018** qui se fixe pour principal objectif de définir les orientations de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux et de relogement des ménages prioritaires ou relevant d'opérations de renouvellement urbain.
- **Des programmes d'actions riches dans le cadre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2016/2020.**
- Des démarches de **gestion urbaine sociale de proximité** et des **équipes de médiations**, une **Zone de Sécurité Prioritaire** sur Chennevières-sur-Marne.
- **La montée en compétences progressive des conseils citoyens**, force de proposition sur ces projets.

#### ➤ **La principale difficulté :**

Les procédures sont engagées mais il a été rappelé durant l'évaluation qu'une **politique de l'habitat et du logement est longue à mettre en œuvre et à faire effet**, ce qui peut être en inadéquation avec les attentes à court terme des habitants.

#### ➤ **Les axes à renforcer pour les années à venir :**

- Poursuite des opérations de renouvellement urbain
- Amélioration de la propreté / lutte contre les dépôts sauvages d'ordures

## **2.2 LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

Le pilier « Développement économique et emploi » a été identifié par la majorité des partenaires comme celui le moins développé. Un atelier de travail spécifique a donc été organisé sur ce sujet.

### ➤ **Les points forts :**

- La **présence d'infrastructures à rayonnement national** (UPEC, Port de Bonneuil, pôle hospitalier important, ...) et **de grandes entreprises** (Valéo, Cartier, Sanofi, Essilor, Pernod...)
- L'existence d'un **réseau d'entreprises locales développé** (6 clubs d'entreprises locaux, 3 pépinières et 1 hôtel d'entreprises) et de **dispositifs d'appui à la création d'entreprises**
- Une **politique de soutien à l'économie sociale et solidaire**
- Un **service public de l'emploi de proximité** : présence de Pôle emploi, de 3 missions locales, du PLIE, des structures d'insertion par l'activité économique, des services emploi (Chennevières, Bonneuil, Limeil), impliquant un travail d'accompagnement pérenne et de qualité
- Des **perspectives de recrutements** liées aux projets structurants du territoire (projets de renouvellement urbain, Grand Paris Express, ...)

### ➤ **Les faiblesses :**

- **Un manque de lisibilité des actions** : bien qu'il existe une multiplication d'actions (forums emploi, appui à la création d'accompagnement, préparation à l'emploi), les partenaires et les bénéficiaires ne les identifient pas toujours (mauvaise diffusion de l'information, difficulté à mesurer l'efficacité des actions, des actions identiques (type forums emplois) organisées sur la même période...).
- **De nombreuses activités créées, mais une faible pérennisation de ces activités** : les porteurs de projets n'identifient pas toujours l'offre d'accompagnement existante ou la nécessité de se faire accompagner au démarrage puis au moment du développement de leur activité.
- **Un manque de mobilisation du droit commun** : un non-recours aux droits sociaux fréquent, un partage des rôles entre l'Etat et les collectivités assez flou sur la question de l'emploi ne facilitant pas la mise en place des actions, un Territoire encore jeune qui n'a pas encore été en mesure d'émarger aux dispositifs de droit commun (de la Région et de l'Etat notamment), des dispositifs régionaux peu lisibles et peu adaptés aux structures locales, des emplois aidés nouvelle génération (PEC) peu accessibles aux personnes des QPV.
- **Une inadéquation entre les emplois disponibles sur le territoire et le profil des habitants** : une difficulté à repérer les besoins réels en main d'œuvre sur le territoire d'une part et l'offre de formation locale d'autre part, un manque de réponse sur l'adaptation de l'emploi aux profils des demandeurs d'emploi.
- **Une situation de l'emploi fragile et des situations individuelles de plus en plus complexes** : les parcours sont plus longs, les problèmes sociaux plus forts (santé mentale, grande fragilité) et les travailleurs sociaux sont moins nombreux et doivent travailler dans l'urgence. Par ailleurs, il existe une rupture entre les acteurs de l'insertion sociale, de l'insertion professionnelle, du monde de l'entreprise, de celui de la formation : les liens sont trop faibles et ne permettent pas de répondre aux « blocages » liés à des situations complexes socialement.

### ➤ **Les axes à renforcer pour les années à venir :**

- **Renforcer le rôle du territoire sur ce pilier en matière de pilotage et de coordination**
- **Améliorer la mobilisation du droit commun** (renforcement de l'ingénierie du Territoire pour se positionner sur les appels à projets, acculturer les services de droit commun aux problématiques spécifiques des habitants, mieux connaître et communiquer sur les dispositifs existants)
- **Améliorer la capacité à observer** les problématiques d'insertion et de chômage
- **Identifier et adapter l'offre de formation sur le territoire**, notamment en développant à l'échelle du territoire la gestion prévisionnelle de l'emploi et de la compétence



## **2.3 LE PILIER COHESION SOCIALE**

Le pilier cohésion sociale est celui qui est le plus développé sur les deux contrats de ville. Les actions proposées dans ce pilier représentent environ 80% de l'enveloppe annuelle des crédits spécifiques Politique de la Ville de l'Etat.

### ➤ **Points forts sur ce pilier :**

- **De nombreuses actions sont proposées dans divers champs** (accès aux droits, santé, éducation, jeunesse, lien social, prévention de la délinquance, ...) permettant de toucher un public large
- Les actions financées sont **de proximité**, visant à répondre au plus près des besoins des habitants
- Une **forte implication des acteurs associatifs et/ou des services municipaux** dans la coordination et le portage des actions : bonne connaissance des publics, des partenaires et des enjeux locaux
- **Implication des bénéficiaires** dans les actions
- **Soutien important de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Agence Régionale de Santé, du Département**

### ➤ **Les principales difficultés :**

- **Un contexte de précarisation sociale et économique** : des demandes des habitants à la hausse
- Des besoins importants, des publics qui se renouvellent sans cesse : **nécessité d'inscrire les actions dans la durée**
- **Un manque de financement** : des baisses d'enveloppe sur la Politique de la Ville (pour le CV Plaine Centrale – Bonneuil) et une mobilisation du droit commun complexe

### ➤ **Les axes à renforcer pour les années à venir :**

- Education / parentalité
- Lien social
- Prévention de la délinquance

## **2.4 LES AXES TRANSVERSAUX**

Les trois axes transversaux (lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes et jeunesse) sont systématiquement rappelés dans les documents de cadrage.

Dans les faits, les porteurs de projets s'approprient de façon assez inégale ces 3 axes de travail. Beaucoup d'actions tournées vers la jeunesse sont proposées, notamment car elles s'inscrivent, au-delà du contrat de ville, dans les priorités des municipalités. Concernant la lutte contre les discriminations, les porteurs de projets abordent ces questions sous l'angle « vivre ensemble », « mixité culturelle » ou « sensibilisation au handicap ». Enfin, le volet « Egalité Femme-Homme » semble le moins développé. Quelques actions mobilisant la participation des femmes sont proposées, souvent traitées sous l'angle « mixité », mais elles restent à la marge.

Un renforcement de ces trois axes mériterait d'être travaillé. Des groupes de travail spécifiques pourraient être mis en place pour impulser une dynamique de projet sur ces questions.

### III/ ANIMATION DES CONTRATS DE VILLE

#### 3.1 LA GOUVERNANCE

La loi Lamy de 2014 stipule que « la politique de la ville est mise en œuvre par les contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale ». Grand Paris Sud Est Avenir, créé en 2016 a hérité de la compétence et coordonne sur son territoire deux contrats de ville. Dans les faits, le pilotage de la compétence est parfois partagé avec les communes. Cette ligne de partage vise à garder un équilibre entre une intervention globale destinée à tout le territoire et une intervention par quartiers prenant en compte les spécificités et les problématiques de chacun d'entre eux.

Les rôles attendus de l'EPT sont de deux ordres :

➤ **Un rôle de ressources :**

- **En apportant des moyens humains, financiers et logistiques**, notamment en matière de développement urbain, santé, emploi et insertion économique, prévention de la délinquance.
- **En impulsant une dynamique d'échanges et de mutualisation des pratiques**, à travers par exemple l'organisation de groupes de travail ou la réalisation d'un annuaire des porteurs de projets à l'échelle intercommunale. Cette interconnaissance est importante à travailler au niveau technique mais également au niveau politique : on pourrait ainsi imaginer l'organisation de 3 rendez-vous de travail annuels sur des sujets précis (février, juin, octobre).
- **En alimentant et en mettant à disposition des outils d'évaluation et d'observation.**

➤ **Un rôle d'ensemblier / coordination :**

- **En coordonnant les grandes étapes**, les conventionnements et les grandes instances (ex : comités techniques et de pilotage des contrats de ville, TFPB, CIL, ...).
- **En faisant la promotion du territoire et de ses enjeux.**
- **En étant une interface entre les enjeux communaux et les stratégies descendantes** (nationales ou régionales).
- **En se positionnant comme un organe de négociation auprès des partenaires extérieurs.**
- **En étant l'interlocuteur privilégié face à l'Etat et aux grands opérateurs** et en répercutant les informations auprès des villes.

Plus spécifiquement sur le pilier **cohésion sociale, le co-pilotage entre les villes et l'EPT semble efficace et la complémentarité des interventions est à maintenir**. Il semble important de préserver l'échelon de proximité (ville), notamment dans l'accompagnement des porteurs de projets. Néanmoins, à ce jour, l'EPT ne joue pas le rôle d'interface entre l'Etat et les villes sur certains sujets « locaux » (comme par exemple la réussite éducative, les comités locaux de santé ou les conseils citoyens), alors **qu'il serait intéressant d'avoir une stratégie intercommunale**. Pour pallier à cela, il a été préconisé d'associer l'EPT en amont des réunions de programmation des villes qui se déroulent usuellement entre les chefs de projet et les délégués du préfet.

**Sur le pilier habitat/cadre de vie, les questions sont traitées en co-pilotage villes/EPT**. Sur les projets de rénovation urbaine, les comités techniques sont assurés à l'échelle des villes quand les questions de relogement devraient être traitées à l'échelle de l'intercommunalité. Les villes restent en effet étroitement associées en tant que garant de projet politique. Cependant, du point de vue de l'Etat, l'EPT est l'interlocuteur privilégié sur de nombreux sujets (TFPB, CIA, CIL, ...).

**Sur le pilier développement économique/emploi**, certaines communes sont dotées de compétences en interne (Bonneuil, Limeil et Chennevières). Néanmoins, les questions de développement

économique et d'emploi méritent d'être traitées à l'échelon intercommunal pour plus de pertinence et d'efficacité. Les Villes et partenaires attendent que le territoire renforce son positionnement de chef de file sur cette question.

Enfin, il est ressorti qu'à termes, il serait pertinent de **fusionner les deux contrats de ville** pour harmoniser les pratiques à l'ensemble du territoire. Il s'agira néanmoins d'être vigilant quant au maintien des enveloppes financières accordées par l'Etat.

### **3.2 LA PLACE ET LE ROLE DES CONSEILS CITOYENS**

**Les conseils citoyens se sont mis en place sur l'ensemble des QPV entre février 2015 et juin 2016.** Il reste encore 3 QPV non dotés d'un conseil citoyen : Les Bleuets à Créteil, Saint Martin et La Hêtraie à Limeil-Brevannes (un seul conseil citoyen prévu pour les 2 QPV de Limeil). Le fonctionnement est très disparate d'un quartier à un autre : les communes ont des cultures de la participation différentes, ce qui peut être un frein au développement des conseils citoyens.

Dans plusieurs conseils citoyens, on souligne **un manque de volontaires, voire une démobilisation des membres**. Plusieurs pistes de réflexion ont été proposées pour relancer les dynamiques et diversifier les profils des conseillers (qui aujourd'hui sont principalement des retraités ou personnes en recherche d'emploi) :

- Trouver un conseiller par immeuble
- Organiser des rencontres inter-conseils citoyens pour se nourrir de la diversité des démarches
- Réaliser des actions ciblées, en direction de publics variés, qui pourraient ensuite s'engager dans le conseil citoyen
- Mettre à disposition un espace au sein duquel on peut venir rencontrer le CC, et créer du lien avec/entre les habitants
- Mobiliser autour d'un projet concret et fédérateur (ex : réalisation de jardins familiaux, valorisation de la mémoire du quartier)
- Recruter des services civiques pour mobiliser des membres

Par ailleurs, pour mieux associer les membres des conseils citoyens au pilotage des contrats de ville, ont été soulignés la nécessité d'une part, du côté des institutionnels, de **faire évoluer les pratiques professionnelles** (modification des horaires de réunions, simplification du jargon technique) ; et d'autre part, **d'accompagner les membres des conseils citoyens à monter en compétences** afin qu'ils se sentent plus à l'aise dans les réunions. Ainsi, des temps de formation ou d'échanges de pratiques organisés par l'Etat ou l'EPT seraient nécessaires. Il a aussi été préconisé qu'ils s'organisent en commission thématique à l'échelle de l'EPT en désignant un référent par thématique et par conseil citoyen.

Enfin, au-delà de la participation des conseils citoyens aux instances des contrats de ville (diagnostics en marchant, comités techniques, comités de pilotage...), les rôles des conseillers dans la co-construction de la mise en œuvre de la politique de la ville peuvent être divers :

- **Assurer l'interface entre les institutions et les habitants** (ex : informer les habitants de l'état d'avancement des N-PNRU, faire connaître les dispositifs d'accompagnement à la création d'activité, ...).

- **Jouer un rôle de remontée/d'identification des besoins** (ex : repérage des familles isolées, faire savoir les réalités d'usage, alerter les équipes de médiateurs / clubs de prévention lors de repérage de zones de squat, ...).
- **Etre un acteur à part entière dans le partenariat local** (ex : témoigner de leur parcours professionnel auprès des personnes en recherche d'emploi, inscription dans des dynamiques de parrainage, assurer une présence auprès des personnes isolées, ...)

### **3.3 LES FINANCEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE ET LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN**

#### ➤ **Les financements spécifiques de l'Etat dédiés à la Politique de la Ville**

Sur la **partie Plaine Centrale/Bonneuil**, la mise en place du Contrat de Ville et de sa nouvelle géographie prioritaire a eu comme impact une **diminution des crédits de l'Etat** : entre 2014 et 2015, l'enveloppe globale a été diminuée de 18,5%, passant de 1 352 550€ à 1 100 000€. Puis entre 2015 et 2018, l'enveloppe a été diminuée de 124 500€ (dispositifs de Réussite Educative inclus), passant de 1 100 000€ à 975 500€. Globalement, les villes et le Territoire sont très inquiets de ces baisses de financements qui fragilisent le tissu associatif et les actions de proximité mises en place depuis plusieurs années.

Sur le **contrat de ville Haut Val-de-Marne**, la tendance est inversement à la hausse. Les 2 QPV concernés ont hérité d'une enveloppe « sous dotée » depuis le début du contrat de ville, lié à l'histoire récente de la Politique de la Ville sur ces communes. **L'Etat a donc souhaité renforcer son intervention dans son souci de « rééquilibrage » des territoires.** Entre 2015 et 2018, l'enveloppe a ainsi été augmentée de 39 200€, (passant de 137 300€ à 176 500€). Il faut cependant noter que le « rééquilibrage » effectué n'est pas à la hauteur des attentes des communes et des besoins des habitants.

#### ➤ **Le financement des bailleurs dans le cadre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

Afin de permettre aux bailleurs sociaux ayant du patrimoine au sein des QPV de renforcer la qualité de service aux locataires et ainsi améliorer le cadre de vie, l'Etat a institué un abattement de la TFPB. Entre 2016 et 2018, le montant de l'abattement était de 3 190 271€ sur le contrat de ville Plaine Centrale/Bonneuil et de 1 847 021€ sur le contrat de ville du Haut-Val-de-Marne.

#### ➤ **La mobilisation du droit commun**

La mobilisation du droit commun a été posée comme principe dès la signature des contrats de ville.

Dans les faits, les porteurs de projets estiment activer les leviers nécessaires pour mobiliser **le droit commun de l'Etat**. Ils soulignent une implication importante de la CAF, de l'ARS et de l'Education nationale dans les projets locaux. En revanche, il a été souligné **de nombreuses difficultés** pour émarger aux dispositifs de l'Etat : des critères draconiens (Bop 104), flous (FIPD, Bop 137), des orientations de l'Etat connues tardivement (VVV 2018), des calendriers de versement de subventions tardifs, des enveloppes allouées parfois très faibles (ex : BOP 163 jeunesse), des dossiers parfois complexes à monter pour les porteurs (CNDS), et parfois, des financements inexistantes (ex : crédits de la Direccte sur le développement économique et l'emploi, projets nouveaux santé ARS, ...). Enfin, un des enjeux serait que l'Etat **accompagne davantage les territoires dans l'accès à des dispositifs d'envergure comme le FSE ou les PIA.**

**Concernant la Région**, signataire des contrats de ville, les partenaires regrettent **l'absence de l'institution** aux réunions, voir le désengagement sur certains sujets (formation, économie sociale et solidaire, politique de la ville, ...). Par ailleurs, les dispositifs régionaux semblent peu adaptés aux structures locales car les projets soutenus doivent comporter une dimension régionale. Il semble nécessaire que le territoire poursuive sa structuration et renforce son ingénierie pour pouvoir se positionner sur les appels à projets régionaux.

**Le Département, de son côté, joue un rôle important de mobilisation de ses politiques publiques à destination des habitants des quartiers d'habitat social.** Il intervient notamment à travers 3 dispositifs : encouragement des initiatives de proximité (221 960€ versées aux associations entre 2015 et 2017), soutien aux équipements de proximité (949 388€ investis entre 2015 et 2017) et soutien aux projets innovants. Les collectivités regrettent simplement que le soutien soit apporté uniquement aux associations, alors qu'elles peuvent être elle-même porteuses d'actions.

Enfin, **les Villes et le territoire mobilisent très fortement leur droit commun. Néanmoins, il est difficile de mesurer concrètement cette mobilisation** et son bénéfice effectif en direction des habitants des QPV. Un des enjeux pour les années à venir va donc être d'acculturer les services de droit commun aux problématiques spécifiques des habitants des QPV et de mettre en place des outils d'évaluation opérationnels pour valoriser cette mobilisation. La rédaction du rapport annuel de la politique de la ville devrait pouvoir aider ce travail.

## EN CONCLUSION, LES CHANTIERS A MENER POUR LES ANNEES A VENIR

### ➤ **Observatoire et évaluation**

- Se doter d'outils plus précis (commande de zonage à façon) et plus contemporains.
- Travailler des critères d'évaluation communs pour l'instruction des programmations annuelles.
- Acculturer les services de droit commun aux problématiques spécifiques des habitants des QPV pour mesurer la mobilisation effective des moyens dédiés aux QPV et infléchir nos politiques publiques. La rédaction du rapport annuel de la politique de la ville devrait aider ce travail.

### ➤ **Mobilisation du droit commun**

- Mieux connaître les dispositifs et savoir comment les mobiliser.
- Renforcer l'ingénierie du territoire pour pouvoir se positionner sur des appels à projets structurants (de la Région et de l'Europe notamment).

### ➤ **Pilier développement économique et emploi**

- Assoir le positionnement du Territoire, renforcer son rôle de pilotage et coordination.
- Mettre en place des groupes de travail spécifiques pour renforcer ce pilier.
- Mettre des moyens supplémentaires pour les actions de ce pilier (crédits spécifiques de la Politique de la ville et mobilisation accrue du droit commun).

### ➤ **Axes transversaux**

- Mettre en place des groupes de travail spécifiques pour impulser une dynamique de projet sur ces questions.

### ➤ **Conseils citoyens**

- Continuer d'accompagner la montée en compétences des conseils citoyens en leur proposant des temps de formation et d'échanges de pratique. Une première rencontre pourrait traiter de la question des N-PNRU.

### ➤ **Renforcement des liens entre Villes et Territoire**

- Organiser des temps de rencontres techniques et politiques autour de sujets précis 3 fois par an.
- Améliorer l'interconnaissance des dossiers (participation de l'EPT aux rencontres Villes/délégués du Préfet en amont des programmations, organisation de rencontre entre Villes et porteurs de projets intercommunaux, réalisation d'un annuaire des porteurs de projets, ...).

**Annexe 5 – Porter à connaissance du Préfet du Val de Marne relatif à  
l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville**



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**

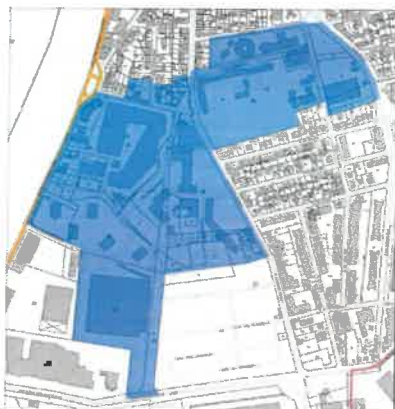
**Evaluation à mi-parcours du contrat de ville  
Porter à connaissance de l'Etat  
A l'attention des communes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil,  
Limeil-Brevannes et du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir**

Après des échanges constructifs relatifs au périmétrage des quartiers réglementaires, le décret [n° 2014-1750 du 30 décembre 2014](#) fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a retenu les périmètres suivants sur les communes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Limeil-Brevannes

**La Haie-Griselle – La Hêtraie**



**Chantereine**



**Mont Mesly – La Habette  
Coteaux du Sud**



**Petit Pré – Sablières**



**Les Bleuets**

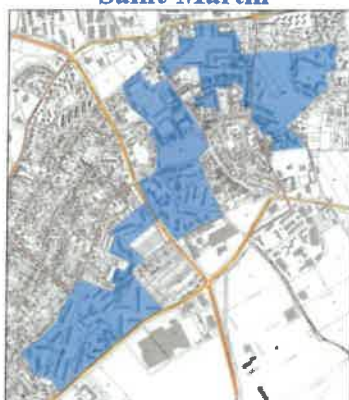


**Fabien**





## Polognes Centre-Ville – Le Plateau Saint-Martin



Signé le 9 juillet 2015, le contrat de ville couvre 7 quartiers dont deux à cheval sur plusieurs communes. Tous les quartiers, sauf la Hêtraie, bénéficient également d'un programme de renouvellement urbain, soit au titre du premier programme ANRU soit au titre du NPNRU.

### **Introduction**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a porté une ambition forte pour les quartiers prioritaires en renouvelant les principes et outils d'intervention de la politique de la ville et en favorisant la mobilisation d'un ensemble de partenaires (l'Etat et opérateurs, l'ensemble des collectivités concernées ainsi que les grands partenaires de la politique de la ville) qui se sont engagés à mobiliser et déployer leurs moyens pour une durée de 6 ans, de 2014 à 2020.

Cette mobilisation d'un grand nombre de partenaires s'inscrit dans un souci de complémentarité, de transversalité, d'intégration et d'articulation avec les projets de territoire et/ou plans stratégiques de développement dépassant le seul cadre géographique des communes.

Par ailleurs, la loi du 21 février 2014 a fait de l'évaluation des contrats de ville une obligation légale : « une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville » à laquelle les conseils citoyens doivent participer et l'ensemble des signataires du contrat communiquer leurs données.

L'année 2018 constitue un point d'étape à mi-parcours devant servir à interroger l'évolution du contexte local, les orientations et priorités d'intervention et la mobilisation des politiques publiques de droit commun. A ce titre, elle constitue une première étape vers une définition d'outils d'observation, de suivi et d'indicateurs facilement mobilisables dans la durée. Cette évaluation ne doit pas être confondue avec l'évaluation « ex post » (bilan final).

Le présent document constitue le porter à connaissance de l'Etat pour les quartiers prioritaires des communes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, le territoire Grand Paris Sud Est Avenir et ses partenaires. Il a vocation à alimenter la démarche d'évaluation entreprise localement.

## 1. Rappel des orientations stratégiques du contrat de ville

### 1.1. Les objectifs par pilier

Piliers		Orientations
Cohésion sociale		Lutter contre l'isolement des publics fragiles et favoriser le lien social
		Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances
		Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs
		Prévenir la délinquance dans les quartiers
		Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et la prévention santé
Cadre de vie et renouvellement urbain	Axe transversal : renouvellement urbain	Pour une ville durable, favoriser l'accès au logement pour tous, renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels
		Favoriser l'ouverture et l'intégration des quartiers et diversifier leurs fonctions
		Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie
Développement économique et emploi		Créer, développer et maintenir de l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers
		Favoriser l'accès des habitants à une offre de formation adaptée à leur profil et aux besoins des entreprises locales
		Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers

### 1.2. Les thématiques transversales

- La jeunesse
- L'égalité femmes – hommes
- La lutte contre les discriminations

## 2. Les moyens mobilisés par l'Etat sur les différents piliers du contrat de ville

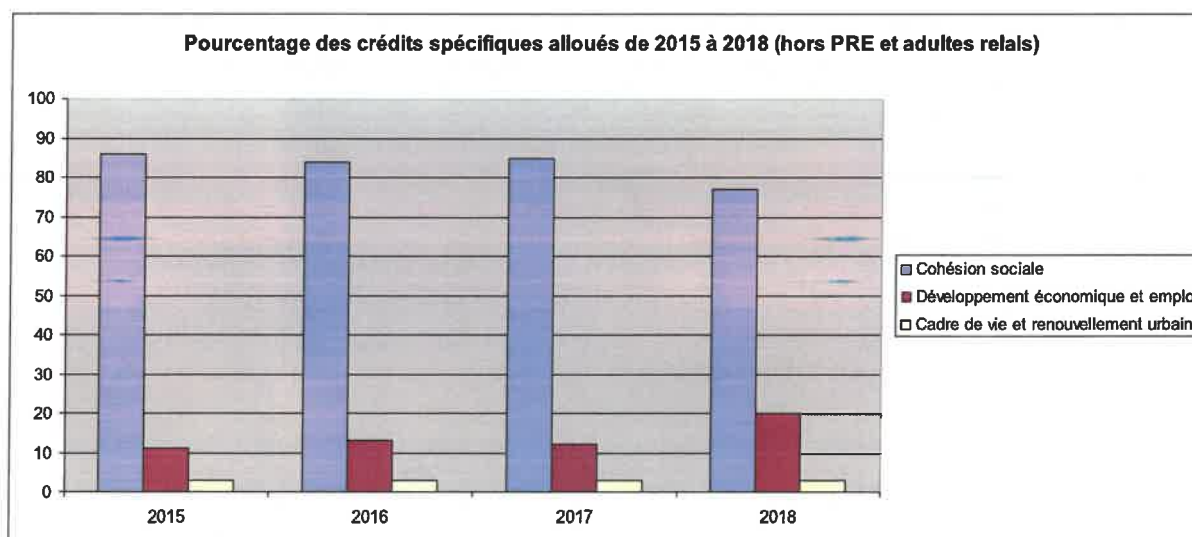
### 2.1. La mobilisation des crédits spécifiques

Pour atteindre les objectifs du contrat de ville sur chacun des sept quartiers prioritaires, l'Etat a mobilisé ses crédits spécifiques « politique de la ville » (BOP 147) dans le cadre de programmations concertées avec les autres partenaires signataires et par l'attribution de postes Adultes-Relais.

Piliers		2015	2016	2017	2018
Cohésion sociale	PRE	381 900 €	435 100 €	339 000 €	238 500 €
	Education				
	Autres actions éducatives	86 800 €	111 100 €	157 500 €	120 560 €
	Santé	88 000 €	96 000 €	100 500 €	78 135 €
	Parentalité	60 500 €	65 000 €	83 000 €	90 500 €
	Lien social et jeunesse	358 300 €	224 700 €	229 200 €	113 600 €
	Intégration		28 800 €	28 300 €	27 800 €
Ouverture culturelle	24 500 €	31 500 €	47 500 €	37 000 €	
Sous-total cohésion sociale hors PRE		618 100 €	557 100 €	646 000 €	555 775 €
Développement économique et emploi		79 000 €	85 800 €	88 500 €	148 225 €
Cadre de vie et renouvellement urbain		21 000 €	22 000 €	26 500 €	21 000 €
Total hors PRE		718 100 €	664 900 €	761 000 €	725 000 €
Total Général		1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	963 500 €

Postes adultes Relais	169 407 €	189 360 €	172 008 €	135 444
-----------------------	-----------	-----------	-----------	---------

### 2.2. L'évolution de la part des crédits spécifiques par piliers hors PRE



## 2.3. Les moyens de droit commun renforcé de l'Etat et de ses opérateurs

Conformément aux orientations du contrat de ville et aux conventions d'objectifs triennales, signées entre le Ministère de la Ville avec les autres ministères ainsi qu'avec ses opérateurs, par lesquelles ces derniers se sont engagés à territorialiser leur politique pour concentrer les moyens en faveur des habitants des quartiers prioritaires, les services de l'Etat du Val-de-Marne ont attaché une attention particulière à la mobilisation de leurs moyens en faveur des QPV.

### 2.3.1. Engagements et contributions de l'Etat et de la CAF relatif au pilier cadre de vie

Engagements	Contribution de l'Etat	Eléments de prospective
<p><b>Rappel des engagements de l'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contribuer à la diversification de l'habitat et à l'amélioration de sa qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles</li> <li>✓ Identifier les interventions à mener sur le parc existant</li> <li>✓ Décliner la charte nationale pour la qualité de vie dans les quartiers, signée le 29 avril 2015 (charte nationale d'utilisation de l'abattement de TFPB)</li> <li>✓ Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV</li> <li>✓ Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH</li> </ul> <p><b>Rappel des engagements de la CAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La CAF poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation de la vie sociale et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décentes ou insalubres</li> </ul>	<p><b>Contribution de l'Etat</b></p> <p><b>Quartier Saint Martin à Limeil –Brévannes</b></p> <p>Le projet de rénovation urbaine a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La démolition de 125 logements sociaux</li> <li>• La construction de 50 logements sociaux sur site, et de 75 logements sociaux hors site dans la ZAC de la Ballastière et l'avenue de la Division Leclerc</li> <li>• La construction de 35 logements libres</li> <li>• La revente aux locataires de 50 logements</li> <li>• La réhabilitation des 494 logements sociaux restants</li> <li>• La résidentialisation des 494 logements sociaux restants</li> <li>• La requalification des voiries</li> <li>• Le transfert et la construction autour de la Place d'Aquitaine du centre socioculturel et la construction d'une crèche de 36 berceaux</li> </ul> <p>Ce projet présente une forte dimension environnementale (dimension végétale, cheminements piétons, mise en valeur de la Coulée verte).</p> <p>Le projet a également permis d'offrir un parcours résidentiel positif aux ménages concernés par les démolitions.</p> <p><b>Quartier Grand Ensemble à Bonneuil-sur-Marne</b></p> <p>Le projet de rénovation urbaine a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La démolition de 603 logements</li> <li>• La reconstruction de 176 logements sur le site et 427 logements hors site, dans la ville</li> <li>• La construction sur site de logements diversifiés favorisant le développement de la mixité sociale, 96 AFL et 162 accessions sociales (ces derniers localisés sur le secteur République).</li> <li>• Réhabilitation et résidentialisation de 190 logements</li> <li>• La restructuration complète du quartier grâce à un nouveau maillage délimitant plusieurs îlots résidentiels, et assurant son désenclavement</li> <li>• La démolition du centre commercial République en déshérence et la reconstitution des cellules commerciales en pied d'immeubles, en front d'avenue urbaine</li> </ul> <p>Au total, à Bonneuil-sur-Marne, depuis ces 5 dernières années, 1343 logements ont été ou vont être construits (631 LLS, 85 PLS, 627 accession), dont 603 LLS en reconstitution du parc social démoli</p> <p>Aujourd'hui une intervention massive est prévue dans le cadre du NPNRU sur le quartier Fabien.</p> <p><b>Quartier Petit Pré-Sablottiers Créteil</b></p> <p>L'enjeu principal pour ce quartier était d'enrayer la paupérisation des locataires et la dévalorisation de son image générale. Le PNRU a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la requalification des espaces publics</li> <li>• le renouvellement de l'habitat par la             <ul style="list-style-type: none"> <li>- la démolition de 262 logements</li> <li>- la construction de 366 logements dont 121 logements sociaux, 32 logements locatifs libres et 213 logements en accession à la propriété sur site permettant une diversification de l'offre. Et la construction de 141 logements sociaux hors site.</li> </ul> </li> </ul> <p>Un quartier restructuré</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagements des voiries et des espaces extérieurs;</li> <li>• Démantèlement d'une bretelle d'accès à la voie rapide cristolienne</li> <li>• création d'îlots résidentiels;</li> <li>• Un équipement modifié</li> <li>• Démolition du centre social présent sur le site, reconstruction sur un terrain limitrophe du quartier.</li> <li>• Suppression de la bretelle d'accès à la RD1.</li> </ul>	<p><b>Eléments de prospective</b></p> <p>Il conviendra de pérenniser l'implication et l'engagement des acteurs et partenaires grâce à la dynamique développée dans le PNRU et en lien avec les actions de développement social du contrat et les actions développées par le Centre Social.</p> <p><b>Le quartier Fabien a été retenu dans le cadre du NPNRU</b></p> <p>Le protocole de préfiguration signé le 13 juillet 2018 permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- requalifier et renouveler son tissu urbain,</li> <li>- améliorer la mixité sociale, en diversifiant l'offre d'habitat, d'équipements et de commerces,</li> <li>- valoriser les liaisons entre les quartiers et la qualité des espaces publics.</li> <li>- remise à niveau du patrimoine immobilier, par la résorption du patrimoine obsolète (soit 284 logements à démolir) et le réinvestissement sur les bâtiments à pérennité assurée</li> <li>- diversification fonctionnelle et diversification en matière d'habitat, en profitant de la disponibilité foncière et de la qualité de la trame paysagère et sa position stratégique entre le centre ancien et le nouveau cœur de ville.</li> </ul> <p><b>Quartier Petit Pré-Sablottiers - Les Bleuets -</b></p> <p>Une vigilance sur la pérennisation des investissements et du nouveau cadre de vie ainsi qu'un travail sur la cohabitation anciens et nouveaux résidents devra être recherché au travers des actions du contrat de ville et des actions menées dans le cadre de l'abattement de la TFPB</p>

Renouvellement urbain et cadre de vie	Engagements	Contribution de l'Etat	Eléments de prospective
<p><b>Rappel des engagements de l'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contribuer à la diversification de l'habitat et à l'amélioration de sa qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles</li> <li>✓ Identifier les interventions à mener sur le parc existant</li> <li>✓ Décliner la charte nationale pour la qualité de vie dans les quartiers, signée le 29 avril 2015 (charte nationale d'utilisation de l'abattement de TFPB)</li> <li>✓ Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV</li> <li>✓ Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH</li> </ul> <p><b>Rappel des engagements de la CAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La CAF poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation et de la vie sociale et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décents ou insalubres</li> </ul>	<p><b>Quartier des Bleuets Créteil</b></p> <p>Le projet de rénovation urbaine ambitionnait de repositionner ce quartier dans la ville en le rendant plus attractif, ce qui devrait permettre d'inverser son image de quartier « sensible et marginal ». C'est un projet qui s'appuie sur une qualité architecturale reconnue, induisant de faibles démolitions et de très importantes réhabilitations (638 logements réhabilités) avec une démarche de valorisation d'un patrimoine unique. Les actions réalisées sur l'habitat, les espaces extérieurs et les équipements publics ont permis d'améliorer significativement les conditions d'existence des habitants des Bleuets.</p> <p>Les interventions de réhabilitation sur le patrimoine conservé ont nécessité le logement de tous les ménages, de manière temporaire ou définitive selon leurs souhaits. Les logements offrent une nette amélioration du niveau de confort thermique, avec le passage de la classe F à la classe C, ainsi que par l'installation de chauffage collectif par radiateurs, ou encore une ventilation simple flux et une mise aux normes au niveau de la sécurité (incendie, désamiantage).</p> <p>Les travaux de résidentialisation ont permis de créer trois îlots distincts, ce qui redéfinit la fonctionnalité du site et précise clairement la limite entre espaces publics et privés.</p> <p><b>Quartier du Mont-Mesly</b></p> <p>Le projet a vocation à transformer le QPV de Créteil de manière globale, d'un point de vue urbain, économique, social et environnemental. Le protocole de préfiguration a été signé le 23 mars 2017. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• redonner une cohérence urbaine en renforçant la trame viaire, en développant des continuités inter-quartiers et des circulations douces ;</li> <li>• poursuivre la diversification de l'habitat par une densification maîtrisée permettant un fonctionnement résidentiel par îlot de qualité et au service de mixité sociale, préservant des espaces verts qualitatifs ;</li> <li>• conforter et créer de nouveaux équipements publics et des commerces de proximité comme moteur du renouvellement urbain ;</li> <li>• repenser l'école, son bâti, son fonctionnement, son attractivité et sa pédagogie au bénéfice des familles du quartier et faire de l'école un vecteur de la mixité sociale ;</li> <li>• porter au sein du projet une forte dimension environnementale pour un cadre de vie plus agréable ;</li> <li>• accompagner la restructuration du bâti et du cadre urbain, par des actions d'accompagnement social et de gestion urbaine de proximité ;</li> </ul> <p>Au total, les crédits suivants ont été engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 36,7 millions € engagés PNRU Alfortville 18 opérations en cours au 31 10 2017</li> <li>- 33 millions € engagés PNRU Bonneuil 11 opérations en cours au 31 10 2017</li> <li>- 19 millions € engagés PNRU Créteil Bleuets 6 opérations en cours au 31 10 2017</li> <li>- 2,9 millions € engagés PNRU Créteil PPS 5 opérations en cours au 31 10 2017</li> <li>- 17,5 millions € engagés PNRU Limeil 12 opérations en cours au 31 10 2017</li> </ul> <p>L'utilisation de l'abattement de TFPB</p> <p>En intégrant le dispositif d'abattement de la TFPB aux contrats de ville, l'Etat a marqué sa volonté d'articuler le plan d'action TFPB avec la démarche de gestion urbaine de proximité portée par les communes et l'établissement public territorial pour financer des actions d'embellissement du cadre de vie et renforcer la qualité des services aux habitants. Les actions mises en œuvre par les bailleurs dans ce cadre ont été transcrites dans une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB signée le 18 décembre 2015 par la préfecture du Val-de-Marne, Grand Paris Sud Est Avenir et les villes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brevannes, ainsi que par les 9 bailleurs présents sur ce territoire.</p> <p>Avec 4 713 logements éligibles, le montant de l'abattement de TFPB est de 1 054 400 €.</p>	<p><b>Eléments de prospective</b></p> <p><b>Quartier du Mont-Mesly</b></p> <p>Le quartier du Haut du Mont-Mesly est composé de près de 91 % de logements sociaux. Le projet envisage la démolition de 269 LLS, 766 logements ayant déjà fait l'objet d'une réhabilitation entre 2010 et 2013. Il vise à diversifier l'habitat afin de proposer une offre de logements attractive et permettre un parcours résidentiel ascendant aux locataires dont les immeubles vont être démolis mais également à l'ensemble des habitants du quartier avec une offre d'accès à la propriété. 485 logements privés en accession et 167 en location libre seront construits.</p> <p>Un des points forts du projet est la création d'un carrefour éducatif. Le scénario retenu est celui de fusionner les deux secteurs scolaires et de s'orienter non pas vers deux écoles primaires qui auraient desservi un quartier neuf d'une part, un quartier ancien d'autre part, mais vers une organisation en « carrefour éducatif » autour d'un projet éducatif global, facteur d'attractivité pour les familles et les équipes éducatives, et de mixité sociale. Ce projet urbain viendra utilement accompagner et compléter le projet de « cité éducative » en cours de labellisation.</p> <p>D'une manière générale, sur l'ensemble des quartiers prioritaires, la gestion du peuplement devra se poursuivre.</p> <p>La loi Elan prévoit d'attribuer au moins 50% des logements sociaux aux demandeurs aux revenus les plus élevés et de flécher au moins 25% des attributions de logements sociaux hors QPV en faveur des ménages les plus modestes.</p> <p>Concernant l'utilisation de l'abattement de TFPB, elle s'inscrit pleinement dans le contrat de ville et dans la gestion urbaine et sociale de proximité. A ce titre, il apparaît nécessaire de poursuivre et de renforcer le travail partenarial avec les bailleurs sociaux sur l'utilisation de cet abattement en s'appuyant sur les diagnostics et bilans pour cibler une programmation TFPB qui participe pleinement au lien social, à l'appropriation positive des lieux et à la tranquillité publique. Il conviendra ainsi d'augmenter la part d'actions d'accompagnement social financées par les bailleurs par rapport aux valorisations du sur-entretien. Il conviendra également de veiller à renforcer le lien entre GUSP et facilitateur de clauses d'insertion.</p>	

2.3.2 Engagements et contributions de l'Etat relatifs au pilier cohésion sociale et éléments de prospective

Engagements	Contributions	Eléments de prospective
<p><b>Rappel des engagements de l'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour l'éducation           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative (PRE, CLAS, accompagnement éducatif, école ouverte)</li> <li>• Accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle (REP)</li> <li>• Renforcer l'accompagnement éducatif dans les REP</li> <li>• Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire</li> <li>• Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation</li> <li>• Soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Éducation et parentalité</b>            Sur la 1ère partie du contrat de ville, pour soutenir les plus fragiles, l'Éducation nationale s'est massivement mobilisée au titre de l'éducation prioritaire et de ses dispositifs spécifiques (Pôle moins de 3 ans, Plus de maîtres que de classes et accompagnement éducatif), présentés ci-après.</p> <p>📍 <b>Alfortville :</b>            La commune d'Alfortville compte 2 réseaux d'éducation prioritaires :            - Le REP du collège Paul Langevin auquel sont associés les écoles élémentaires Montaigne et Lapiere et les écoles maternelles Kergomard, Louise Michel, Franceschi et Lacore-Moreau.            - Le REP du collège Léon Blum, auquel sont rattachés, pour la partie REP, l'école élémentaire Lapiere et les maternelles Kergomard et Louise Michel            Le surcoût lié à l'éducation prioritaire était de 1 636 433€ en 2015 et de 1 592 056€ en 2016 et 2017.            La ville a été dotée d'heures supplémentaires effectives (HSE) pour l'accompagnement éducatif. En 2016, la dotation pour le 1<sup>er</sup> degré était de 650 heures pour une consommation effective de 162 heures. Pour le 2eme degré, la dotation était de 218 heures, consommées à 100 %.            Poste PDMQDC : 1 poste a été créé en 2015 à l'école Montaigne, auquel s'est ajouté un second poste pour 2016 et 2017 à l'école Lapiere.            Pôle – de 3 ans : 2 pôles sont recensés sur la période 2015-2017 au sein des écoles Lacore-Moreau et Kergomard.            Par ailleurs, le collège Langevin est engagé dans le dispositif école ouverte depuis 2016.</p> <p>📍 <b>Crétail :</b>            La commune de Crétail compte sur le Mont-Mesly 3 réseaux d'éducation prioritaires(REP) : Le REP du Collège LAPLACE, situé en QPV, auquel sont rattachés les écoles élémentaires et maternelles Camus, Casalis et Savignat.            Le REP du Collège Schweitzer, auquel sont rattachés les écoles primaires La Habette, Léo Orville et la maternelle Jeu de paume maternelles Allezard. Les guiblets, Camus et Jeu de paume.            Le surcoût lié à l'éducation prioritaire est de 2 686 354€ par an sur les 3 années scolaires de 2015 à 2017. Le surcoût total de l'éducation prioritaire est de 26,9 ETP sur la période 2015-2016.            La ville a été dotée d'heures supplémentaires effectives (HSE) pour l'accompagnement éducatif. En 2016, la dotation pour le 1<sup>er</sup> degré était de 1100 heures pour une consommation effective de 881 heures. Pour le 2eme degré, la dotation était de 943 heures, consommées à 100 %, sauf au collège Pasteur ou celle-ci était de 89 %..            Poste PDMQDC : 4 postes étaient répertoriés en 2015 sur les écoles Savignat, Casalis, Camus et Beuvin, auxquels se sont ajoutés 4 postes supplémentaires pour 2016 et 2017 au sein des écoles La Habette, Allezard, Soulié et Pasteur.            Pôle – de 3 ans : 3 pôles sont recensés sur la période 2015-2017 au sein des écoles Le Cleach, Monge et Savignat.            Classe bilingue : la ville dispose de 5 classes bilingues (anglais/allemand) dont 2 au sein de REP (collèges Laplace et Schweitzer)</p> <p>📍 <b>Bonneuil-sur-Marne :</b>            La commune de Bonneuil-sur-Marne compte un REP, situé au collège Paul Eluard, auquel sont rattachés 6 écoles élémentaires et 5 écoles maternelles.            Le surcoût lié à l'éducation prioritaire est de 1 966 431€ en 2015 et 1 788 214€ en 2016 et 2017. Le surcoût total de l'éducation prioritaire est de 20,7 ETP sur la période 2015-2016.            La ville a été dotée d'heures supplémentaires effectives (HSE) pour l'accompagnement éducatif. En 2016, la dotation pour le 1<sup>er</sup> degré était de 648 heures pour une consommation effective de 500 heures. Pour le 2eme degré, la dotation était de 319 heures pour une consommation effective de 66 heures (soit 21%).            Poste PDMQDC : 1 poste est présent en 2015 et 2016 à l'école Langevin Wallon et 2 postes supplémentaires créés en 2017 au sein des écoles Romain Rolland A et B.            Pôle – de 3 ans : 3 pôles sont recensés sur la période 2015-2017 au sein des écoles Casanova, Cotton et Arles</p> <p>📍 <b>Limeil-Brevannes :</b>            La commune de Limeil-Brevannes compte un REP, situé au collège Janusz Korczak auquel sont rattachés 4 écoles élémentaires et 3 écoles maternelles. Le surcoût lié à l'éducation prioritaire est de 985 970€ en 2015 et 1 137 911€ pour les années scolaires 2016 et 2017. Le surcoût total de l'éducation prioritaire est de 9,8 ETP sur la période 2015-2016.            La ville a été dotée d'heures supplémentaires effectives (HSE) pour l'accompagnement éducatif. En 2015, la dotation en REP pour le 2eme degré, était de 214 heures, consommées à 100 %, et de 829 heures en 2016.            Poste PDMQDC : 4 postes ont été créés en 2016 et 2017 au sein des écoles élémentaires Martine Soulié et Pasteur.            Pôle – de 3 ans : 1 pôle est répertorié sur la période 2015-2017 au sein de l'école maternelle Henri Wallon.</p>	<p><b>Éducation</b>            Scolarisation obligatoire dès 3 ans.</p> <p>Le ministre de l'éducation nationale a confié une mission à Ariane Azéma, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, et Pierre Mathiot, professeur des universités, dont l'objectif est d'apporter une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'éducation nationale, dans un double objectif d'évaluation générale du niveau des élèves et de justice sociale. Pierre Mathiot et Ariane Azéma rendront au ministre leur rapport en juin 2019, pour une mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2020.</p> <p>La carte actuelle de l'éducation prioritaire sera ainsi maintenue jusqu'à septembre 2020</p> <p>L'utilisation pour la deuxième année consécutive de la plateforme « mon stage de 3<sup>ème</sup> » permettra de diversifier les offres de stages de qualité proposées aux collégiens. Initialement ouverte aux seuls élèves de 3<sup>ème</sup> des REP<sup>1</sup>, elle pourra bénéficier dès la rentrée 2019/2020 aux élèves de 3<sup>ème</sup> des REP.</p>

Engagements	Contributions	Eléments de prospective																																																																															
<p><b>Rappel des engagements de l'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour l'éducation <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative (PRE, CLAS, accompagnement éducatif, école ouverte)</li> <li>Accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle (REP)</li> <li>Renforcer l'accompagnement éducatif dans les REP</li> <li>Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire</li> <li>Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation</li> <li>Soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire</li> </ul> </li> <li>✓ Pour la jeunesse <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les dispositifs Erasmus+ en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes</li> <li>Doubler le nombre de missions de service civique d'ici fin 2016</li> <li>Développer des formations qualifiantes pour les animateurs</li> </ul> </li> <li>✓ Pour le sport <ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes</li> </ul> </li> <li>✓ Professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV</li> <li>✓ Pour la culture <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accès à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles</li> </ul> </li> <li>✓ Pour l'intégration <ul style="list-style-type: none"> <li>En complémentarité de l'action de l'OFII, poursuivre le financement des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la République Française de la part des migrants habitant en QPV.</li> </ul> </li> </ul> <p>Rappel des engagements de la CAF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutien aux collectivités et association œuvrant pour l'exercice de la fonction parentale, le développement de l'offre d'accueil des enfants, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité</li> <li>✓ Accompagnement des projets favorisant l'animation de la vie sociale</li> </ul>	<p><b>Concernant la prise en charge des élèves et parents allophones</b></p> <p>Des UPE2A, fonctionnement pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à Alfortville : 2 unités sur le 1<sup>er</sup> degré dans les écoles Lapiere et Montaigne et 1 unité NSA au collège Langevin</li> <li>- à Créteil : 3 unités sont recensées sur le 1<sup>er</sup> degré dont 1 en REP ainsi que 3 unités sur le second degré dont 1 sur le REP Collège Pasteur</li> <li>- à Bonneuil-sur-Marne : 2 UPE2A dans le 1<sup>er</sup> degré fonctionnent dans les écoles Cotton et Romain Rolland B.</li> <li>- à Limeil-Brevannes : 1 unité au sein du collège Daniel Ferry</li> </ul> <p>Par ailleurs, pour les parents étrangers allophones, des formations OEPRE « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » se sont déployées : 2 écoles ont été ouvertes aux parents à Alfortville (écoles Lapiere et Béregovoy), 4 dispositifs OEPRE à Créteil (école Casalis, collège Pasteur puis à partir de 2017 à l'école Orville et au collège Plaisance) ainsi 1 atelier sur le collège Paul Eluard de Bonneuil-sur-Marne. Ces ateliers OEPRE permettent d'accompagner les compétences des parents sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition du français,</li> <li>- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française</li> <li>- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents</li> </ul> <p>Enfin, le détournement des classes de CP et CE1 s'est déployé pour garantir à chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux – lire, écrire, compter, respecter autrui. Après une première année scolaire 2017/2018 où le dispositif ne concernait que les CP en REP+, les CP des réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont également bénéficié du dispositif dès l'année scolaire 2018/2019. Bien qu'ils ne relèvent pas des crédits de droit commun, il est également nécessaire de rappeler l'existence de PRE sur les 4 communes précitées</p> <p>Au-delà de la mobilisation de l'Education nationale, la CAF a soutenu, avec le dispositif CLAS, l'accompagnement à la scolarité et la parentalité via le dispositif REAAP :</p> <table border="1" data-bbox="494 918 654 1523"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">CLAS</th> <th colspan="2">REAAP</th> </tr> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2016</th> <th>2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alfortville</td> <td>27 853 €</td> <td>26 365 €</td> <td>13 700 €</td> <td>18 700 €</td> </tr> <tr> <td>Créteil</td> <td>57 523 €</td> <td>50 429 €</td> <td>73 900 €</td> <td>69 000 €</td> </tr> <tr> <td>Bonneuil-sur-Marne</td> <td>26 862 €</td> <td>29 856 €</td> <td>8 000 €</td> <td>8 000 €</td> </tr> <tr> <td>Limeil-Brevannes</td> <td>26 862 €</td> <td>27 368 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Développement de l'offre en faveur de la jeunesse, des pratiques sportives, culturelles et de l'animation sociale</b></p> <p>La CAF a également participé à l'animation de la vie sociale en finançant des centres sociaux et espaces de vie sociale :</p> <table border="1" data-bbox="654 918 813 1523"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">2016</th> <th colspan="2">2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alfortville</td> <td>35 974 €</td> <td>43 966 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Créteil*</td> <td>493 650 €</td> <td>489 310 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bonneuil-sur-Marne</td> <td>91 495 €</td> <td>109 673 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Limeil-Brevannes</td> <td>53257 €</td> <td>54 754 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>* Les montants accordés à Créteil s'expliquent par le fait que la ville compte 8 centres sociaux, dispose d'un contrat enfance jeunesse et d'un centre de loisirs sans hébergement (accueil des enfants en journée et en soirée hors temps scolaire). On note également à partir de 2016, une montée en puissance de la thématique « parentalité » au sein des centres sociaux de Créteil, dont l'action « la quinzaine de la parentalité », qui a lieu pendant les vacances scolaires de la toussainte.</p> <p>Pour répondre aux besoins des associations, la DDSC a quant à elle mobilisé son BOP 163 et a attribué 18 postes FONJEP-JEP pour un coût annuel de 7 164€ par poste.</p> <table border="1" data-bbox="813 918 973 1523"> <thead> <tr> <th>BOP 163</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alfortville</td> <td>6 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>3 750 €</td> <td>13 100 €</td> </tr> <tr> <td>Créteil</td> <td>11 500 €</td> <td>45 860 €</td> <td>14 000 €</td> <td>23 200 €</td> </tr> <tr> <td>Bonneuil-sur-Marne</td> <td></td> <td>23 576 €</td> <td>14 000 €</td> <td>5 200 €</td> </tr> <tr> <td>Limeil-Brevannes</td> <td>5 500 €</td> <td></td> <td></td> <td>4 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Afin de favoriser l'accès à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles dans les QPV, la DRAC a accordé en 2015 : 14 000€ à Alfortville, 4000€ à Alfortville et 36 000€ à Créteil en 2016 et 3000€ à Alfortville et 42 000€ à Créteil en 2017.</p>		CLAS		REAAP		2016	2017	2016	2017	Alfortville	27 853 €	26 365 €	13 700 €	18 700 €	Créteil	57 523 €	50 429 €	73 900 €	69 000 €	Bonneuil-sur-Marne	26 862 €	29 856 €	8 000 €	8 000 €	Limeil-Brevannes	26 862 €	27 368 €				2016		2017		Alfortville	35 974 €	43 966 €			Créteil*	493 650 €	489 310 €			Bonneuil-sur-Marne	91 495 €	109 673 €			Limeil-Brevannes	53257 €	54 754 €			BOP 163	2015	2016	2017	2018	Alfortville	6 000 €	4 000 €	3 750 €	13 100 €	Créteil	11 500 €	45 860 €	14 000 €	23 200 €	Bonneuil-sur-Marne		23 576 €	14 000 €	5 200 €	Limeil-Brevannes	5 500 €			4 000 €	<p><b>Eléments de prospective</b></p> <p>L'offre OEPRE comme les lieux d'accueil des parents continueront d'être soutenus et il conviendra de développer les cordées de la réussite et parcours d'excellence.</p> <p>Concernant le détournement des classes de CP/CE1, le nombre de groupes dédoublés à la rentrée scolaire 2019 sur les communes d'Alfortville, Créteil, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brevannes devrait s'établir à 147 dont 101 groupes avec 1 enseignant et 23 groupes à 2 enseignants.</p> <p>Dans le cadre de la montée en puissance du droit commun de l'Education Nationale sur des dispositifs tels que « devoirs faits » ou « détournement des classes de CP et CE1 » précédemment cité, il conviendra d'être vigilant dans les futures programmations pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1-Eviter les doublons de financement entre crédits PDV et crédits EN</li> <li>2-Concentrer les efforts des actions du volet éducatif du CDV sur les territoires QPV hors REP, territoires qui ne bénéficieront pas du droit commun renforcé de l'Education Nationale comme sur le QPV des Bleuets à Créteil.</li> </ol> <p>Enfin les alliances éducatives devront être renforcées dans le cadre du projet de cité éducatif sur la commune de Créteil et un plan d'action opérationnel devra être établi sur le second semestre 2019.</p> <p><b>Jeunesse</b></p> <p>L'élaboration et l'adoption de l'ensemble des PEDT-Plan Mercredi permettra de mettre en place, dans un cadre structuré, des activités éducatives de grande qualité le mercredi favorisant l'accès à la culture et au sport. Les PEDT-plan mercredi constitueront un axe structurant du volet éducatif et une offre de droit commun mobilisable dans les parcours individualisés des programmes de réussite éducative.</p> <p><b>Renforcement du lien social</b></p> <p>Pour répondre aux besoins des acteurs locaux, le nombre de postes FONJEP-Ville sera doublé dans le Val-de-Marne et sous réserve de l'éligibilité des dossiers de nouveaux centres sociaux et espaces de vie sociale pourront être ouverts d'ici 2022. Le développement du financement de vacances familiales est également à rechercher dans le cadre de la campagne d'aide aux vacances sociales de la CAF.</p>
	CLAS		REAAP																																																																														
	2016	2017	2016	2017																																																																													
Alfortville	27 853 €	26 365 €	13 700 €	18 700 €																																																																													
Créteil	57 523 €	50 429 €	73 900 €	69 000 €																																																																													
Bonneuil-sur-Marne	26 862 €	29 856 €	8 000 €	8 000 €																																																																													
Limeil-Brevannes	26 862 €	27 368 €																																																																															
	2016		2017																																																																														
	Alfortville	35 974 €	43 966 €																																																																														
Créteil*	493 650 €	489 310 €																																																																															
Bonneuil-sur-Marne	91 495 €	109 673 €																																																																															
Limeil-Brevannes	53257 €	54 754 €																																																																															
BOP 163	2015	2016	2017	2018																																																																													
Alfortville	6 000 €	4 000 €	3 750 €	13 100 €																																																																													
Créteil	11 500 €	45 860 €	14 000 €	23 200 €																																																																													
Bonneuil-sur-Marne		23 576 €	14 000 €	5 200 €																																																																													
Limeil-Brevannes	5 500 €			4 000 €																																																																													

**Engagements**  
**Rappel des engagements de l'ARS**

- ✓ Renforcer la territorialisation des politiques de santé
- ✓ S'appuyer de façon privilégiée sur les CLS pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS jouent un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques
- ✓ Assurer le développement de projets de santé publique dans les QPV et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville
- ✓ Garantir et renforcer pour les QPV une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels, notamment en matière de vaccinations, de dépistage d'éducation à la santé
- ✓ Utiliser le PRAPS mené par l'Agence pour favoriser un meilleur accès au système de santé et à la prévention des personnes les plus démunies, en cohérence avec leur parcours de vie.

**Rappel des engagements de l'OFII**

- ✓ La visite médicale de prévention, il s'agit d'une visite de prévention, de dépistage (tuberculose) et d'orientation vers le système de soins français. Cette visite s'effectuait à la DT de Créteil jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, depuis elle a lieu à la DT de Montrouge
- ✓ La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) puis du Contrat d'Intégration Républicaine à compter de 2016. Le CIR est un contrat qui lie les étrangers primo-arrivants à l'Etat. Son format actuel prévoit une formation civique obligatoire composée de deux modules (principes, valeurs et institutions de la République française, vivre et accéder à l'emploi en France), une formation linguistique de niveau A1 si besoin (parcours linguistique de 200 heures / 100 heures ou 50 heures suivant les résultats obtenus au test de positionnement) ainsi qu'une orientation personnalisée vers les services de proximité en fonction des besoins.
- ✓ L'accès au droit : au travers de ces dispositifs, la plateforme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue un rôle de pivot dans l'accès au droit des étrangers et notamment des femmes primo-arrivantes.

**Contributions**  
 Afin de favoriser les pratiques sportives, l'Etat via le Centre National pour le Développement du Sport a soutenu les associations sportives pour le développement de la pratique sportive des jeunes et des femmes habitant les QPV. Il favorise également la professionnalisation des associations en soutenant des emplois sportifs d'éducateurs. « Tous en club » est un dispositif qui permet de réduire, pour les jeunes de 6 à 20 ans, le coût de l'adhésion dans les clubs par une aide de 30 euros.

Années	Soutien à la pratique sportive		Tous en club		Soutien aux emplois		Total
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	
Alfortville	2015	14 000 €	7 260 €	-	-	-	21 260 €
	2016	9 200 €	7 410 €	-	-	-	16 610 €
	2017	7 857 €	8 550 €	-	-	-	16 407 €
	2018	7 000 €	3 210 €	-	-	-	10 210 €
Créteil	2015	70 400 €	3 750 €	5	43 200 €	117 350 €	138 360 €
	2016	63 800 €	5 310 €	7	69 250 €	132 650 €	132 650 €
	2017	70 370 €	4 780 €	7	57 500 €	132 650 €	132 650 €
	2018	60 200 €	3 630 €	6	37 000 €	100 830 €	100 830 €
Bonneuil-sur-Mame	2015	11 800 €	4 800 €	1	9 000 €	25 600 €	25 600 €
	2016	9 800 €	3 750 €	1	18 000 €	31 550 €	31 550 €
	2017	5 000 €	3 750 €	1	18 000 €	27 650 €	27 650 €
	2018	3 000 €	3 330 €	1	9 000 €	15 330 €	15 330 €
Limeil-Brevannes	2015	11 400 €	900 €	-	-	-	12 300 €
	2016	8 600 €	240 €	-	-	-	8 840 €
	2017	3 700 €	390 €	-	-	-	4 090 €
	2018	3 348 €	360 €	-	-	-	3 708 €

**Santé**  
**L'Agence Régionale de Santé est pleinement engagée auprès des communes du territoire.**

- La ville de Créteil dispose d'un IDH2 de 0,53 contre 0,56 pour le Val-de-Marne.
- Engagée de longue date pour l'accès aux soins pour tous et en particulier pour les habitants des QPV, elle est entrée dans la démarche CLS en 2013-2014, avec la réalisation d'un diagnostic santé auprès de la population. De ce diagnostic, 6 axes d'interventions se sont dégagés qui ont donné lieu à 12 fiches actions. Un conseil local de santé mentale a également vu le jour en 2016, porté par la ville (convention groupe hospitalier Henri Mondor, Ville et ARS).
- Le CLS a été signé en octobre 2015 et l'Atelier Santé Ville depuis 2008.
- Les porteurs de projets ont reçu de l'ARS 33 100€ en 2015 33 600€ en 2016 et 32 700€ en 2017
- La ville de Bonneuil-sur-Marne a un IDH2 de 0,42
- Un diagnostic a été réalisé en 2012 et un CLS a été signé entre les partenaires en octobre 2015. 5 axes d'intervention se sont dégagés pour un total de 20 fiches actions. Les porteurs de projets ont reçu de l'ARS 100 700€ en 2015 103 800€ en 2016 et 96 801€ en 2017
- La ville d'Alfortville a un IDH2 de 0,50
- Un diagnostic a été réalisé en 2012 et un CLS a été signé entre les partenaires en 2013 et renouvelé en 2018. Quatre axes du CLS ont été dégagés pour un total de 10 fiches actions.
- Les porteurs de projets ont reçu de l'ARS 24 000€ en 2015 12 800€ en 2016 et 6 600€ en 2017

**Intégration et accès au droit**  
 Les contrats et les formations dispensées par l'OFII ne concernent pas exclusivement les habitants des QPV, ce qui est également vrai pour le BOP 104 qui cible le public primo-arrivants (majorité des apprenants issus des QPV). Sur ce dernier programme, l'action 12 a financé à hauteur de 537 780 € de 2015 à 2018 des actions d'apprentissage linguistique, d'appropriation des valeurs républicaines, d'accompagnement global en complément de l'offre de l'OFII.

Ci-après le tableau récapitulatif des contrats d'accueil et d'intégration, des formations linguistiques et civiques et des sessions d'information « Vivre en France » dispensées par l'OFII met en évidence les interventions visant à faciliter l'intégration sur le territoire.

Commune	Nombre de CAI/CIA			Formations linguistiques		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Alfortville	230	145	65	100 €	87 730 €	320 230 €
Créteil	524	472	166	160 €	25 730 €	33 790 €
Bonneuil-sur-Marne	31	31	19	515 €	21 700 €	33 790 €
Limeil-Brevannes	96	65	21	700 €	33 790 €	33 790 €

Concernant l'accès au droit, une convention est signée avec le CDAD à hauteur de 120 000€ à l'échelle du département pour le fonctionnement des PAD. Par ailleurs, sur Créteil, au regard des besoins recensés, l'association « nouvelle voie » a investit cette thématique et est financée à hauteur de 23 000€ par an dans le cadre du contrat de ville.

**Eléments de prospective**  
**Santé**  
 Considérant les IDH2 des communes qui sont inférieurs aux valeurs départementale et régionale, les contrats locaux de santé continueront d'être soutenus.

Les besoins en santé étant élevés sur la commune de Limeil-Brevannes, il conviendra de réfléchir au développement d'un outil type CLS.

**Intégration**  
 Des mesures ambitieuses, conformément aux décisions du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018, concernent notamment le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) :

- un doublement des volumes horaires de formation linguistique, qui atteindront 100, 200 ou 400 heures selon le niveau initial de l'étranger. Un module spécifique de 600 heures sera réservé aux non lecteurs, non scripteurs. Les modalités pédagogiques seront améliorées,
- un doublement du nombre d'heures consacrées à la formation civique, qui passera de 12 à 24 heures, accompagné d'une rénovation de la pédagogie
- l'introduction d'un volet « insertion professionnelle » dans le CIR, avec notamment un entretien en fin de CIR au cours duquel cette dimension sera abordée et le primo-arrivant, orienté vers l'interlocuteur pertinent au sein du service public de l'emploi qui le recevra pour un entretien approfondi

Par ailleurs les crédits intégration (action 12 du BOP 104) seront en plus des thématiques préexistantes (apprentissage linguistique, appropriation des valeurs républicaines, accompagnement global/accès au droit) orientés vers les actions d'accompagnement global vers l'emploi, en complémentarité et en articulation avec le service public de l'emploi et une attention particulière sera réservée aux réfugiés conformément au plan d'action pour l'intégration. Un appel à projet spécifique aux réfugiés a été lancé dès 2019.



1.1.1. Engagements et contributions de l'Etat relatif au pilier développement économique et emploi et éléments de prospective

Engagements	Contributions	Eléments de prospective																				
<p><u>Rappel des engagements du pôle emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer, développer et maintenir de l'activité économique au sein des QPV :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la création d'entreprises et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARECA et / ou la CDC</li> <li>- Mettre en œuvre la charte « Entreprises et quartiers »</li> </ul> </li> <li>✓ Favoriser l'accompagnement renforcé des résidents des QPV                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accompagnement des jeunes par la Mission Locale</li> <li>- Mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage</li> <li>- Soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques</li> </ul> </li> <li>✓ Mobiliser les contrats aidés en faveur des résidents des QPV :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats d'avenir</li> <li>- CUI secteur marchand et non marchand</li> <li>- Contrats starter</li> <li>- Adulte-relais</li> </ul> </li> <li>✓ Saisir les opportunités d'emploi des projets territoriaux structurants :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier l'accès des habitants des QPV aux clauses sociales d'insertion dans les marchés publics locaux</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Rappel des engagements de la CAF :</u>                      Au sein du pilier développement économique et emploi, la CAF peut soutenir les professionnels de la petite enfance des territoires prioritaires</p>	<p><u>Le service public de l'emploi s'est mobilisé en faveur de la formation, du retour à l'emploi et de la création d'entreprise en faveur des demandeurs d'emploi du contrat de ville.</u></p> <p>Ainsi, sur les communes signataires du contrat de ville, dès 2016, première année de territorialisation des données relatives à l'emploi et à titre d'exemple, on pouvait comptabiliser :</p> <table border="1" data-bbox="351 840 478 1512"> <thead> <tr> <th></th> <th>Emplois d'avenir</th> <th>CAE</th> <th>CIE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alfortville</td> <td>10</td> <td>13</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Créteil</td> <td>34</td> <td>50</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Bonneuil-sur-Marne</td> <td>1</td> <td>9</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Limeil-Brevannes</td> <td>11</td> <td>23</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>Au-delà de l'ensemble des formations dispensées par la mission locale, le pôle emploi a également mobilisé son offre de formation. C'est ainsi qu'au 6 novembre 2018 on dénombrait sur l'année en cours 66 attestations d'entrée en formation pour 32 femmes et 34 hommes pour les QPV des quartiers prioritaires d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes.</p> <p>Sur la même année on dénombrait 48 sorties de DEFEM des QPV pour reprise d'emploi ou création d'entreprise.</p> <p>Les communes d'Alfortville, Créteil, Limeil-Brevannes et Bonneuil-sur-Marne avec les différentes agences pôle emploi territorialement compétentes ont bénéficié de la présence de 11 à 17 conseillers par structure permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un accompagnement global</li> <li>- des accompagnements renforcés</li> <li>- un suivi dédié aux jeunes</li> <li>- un suivi spécifique à l'entreprise</li> </ul> <p>Cette présence a notamment permis la mise en œuvre de nombreux job dating, de sessions de présentation des métiers et de sessions collectives pour l'intégration dans l'IAE.</p> <p>La mise en place du fonds d'inclusion dans l'emploi a notamment permis de transformer les contrats aidés en parcours emploi compétences et renforcé l'IAE, l'Etat apportant par ailleurs son soutien au réseau IAE94.</p> <p>Par ailleurs afin de soutenir les publics des quartiers prioritaires à la recherche d'un emploi, les structures suivantes ont été soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Wimoov pour la mobilité</li> <li>- SCOP E2S Développement qui propose des garderies éphémères</li> <li>- FACE 94</li> </ul> <p>Enfin, l'opportunité que constituent les grands projets de développement (ANRU, Grand Paris) a été utilisée pour développer les clauses d'insertion. Afin de renforcer l'accès des habitants aux clauses sociales d'insertion et aux opportunités d'emploi liées aux projets structurants, une convention a été signée avec le conseil départemental pour que ce dernier assure la coordination départementale des clauses sociales (développement et harmonisation la mise en œuvre des clauses sociales).</p> <p>Par ailleurs, le NPNRU sur le quartier du Mont-Mesly, au-delà des transformations urbaines a vocation à conforter et créer des équipements publics et des commerces de proximité en lien avec la stratégie de développement économique du territoire ce qui doit également bénéficier à l'emploi des habitants des QPV.</p>		Emplois d'avenir	CAE	CIE	Alfortville	10	13	2	Créteil	34	50	13	Bonneuil-sur-Marne	1	9	5	Limeil-Brevannes	11	23	1	<p><b>Si le développement économique est une compétence transférée à la région, l'Etat poursuivra son action pour promouvoir l'activité économique et l'emploi.</b></p> <p>Dans ce cadre et afin de favoriser l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail, les parcours emploi compétences (PEC) continueront d'être déployés sur la base d'orientations par les conseillers du service public de l'emploi. La mise en œuvre des PEC repose sur le <b>triple axe emploi-formation-accompagnement</b> : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.</p> <p>C'est ainsi que conformément au plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, le plan d'investissement dans les compétences 2018/2022 (PIC) permet et permettra de financer des actions sur l'accompagnement dans l'emploi, la formation, la qualification y compris sur la fracture numérique (illettrisme).</p> <p>Pour les jeunes de 16 à 25 ans, le <b>PRIJ</b> de Créteil a vocation à s'intensifier et à maintenir la démarche « d'aller vers » pour tisser les liens de confiance nécessaires à un accompagnement plus adapté et plus individualisé dans la perspective de sorties positives (toute sortie qui débouche sur l'accès à une formation qualifiante ou à un placement effectif dans l'emploi). Les résultats de l'appel à projets (lancé le 21 février 2019 par la DIRECCTE) « repérer et mobiliser les publics invisibles » attribuant 150 000 € sur 4 ans à GPSEA permettront de consolider les démarches entreprises.</p> <p>Néanmoins pour atteindre les objectifs en la matière, il convient d'être attentif à la capacité qu'auront les accompagnements à lever les freins annexes à l'emploi (addictions, santé mentale, logement, mobilité, attractivité des dispositifs d'insertion), ce qui nécessite une réunion régulière du groupe opérationnel.</p> <p>Par ailleurs, une <b>déclinaison départementale du PAQTE</b> (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) est en cours pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, des métiers</li> <li>- un accès facilité à l'apprentissage</li> <li>- le déploiement des emplois francs, mesure récemment étendue à l'ensemble des quartiers prioritaires du Val-de-Marne</li> <li>- un développement des achats responsables et inclusifs</li> </ul> <p>Dans le cadre du plan pauvre et de l'augmentation des crédits consacrés à l'insertion par l'Activité Economique, le renforcement du soutien de l'Etat aux structures locales existantes comme le développement de nouvelles structures sera engagé dès 2019.</p> <p>Concernant les clauses sociales, sont notamment prévues la poursuite du conventionnement pour la coordination départementale et la mise en place de l'observatoire régional des clauses sociales de la MACS.</p> <p>D'une manière générale, le <b>pilier développement économique et emploi a vocation à mobiliser à minima 25% des crédits spécifiques de la politique de la ville</b> en complément des moyens de droit commun.</p>
	Emplois d'avenir	CAE	CIE																			
Alfortville	10	13	2																			
Créteil	34	50	13																			
Bonneuil-sur-Marne	1	9	5																			
Limeil-Brevannes	11	23	1																			

## Annexe 6 – Les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville

PILOSE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain	1. Pour une ville durable, favoriser l'accès au logement pour tous, renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels	<p><b>1.1 Proposer une stratégie de logement concertée</b></p> <p><b>1.2 Favoriser la construction de logements conventionnés sociaux et diversifier l'offre</b></p>
	2. Favoriser l'ouverture et l'intégration des quartiers, et diversifier leurs fonctions	<p><b>2.1 Structurer les quartiers pour les ouvrir sur l'extérieur et les intégrer pleinement à leur unité urbaine</b></p> <p><b>2.2 Favoriser l'accès des habitants à des services et équipements publics de proximité</b></p>
	3. Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie	<p><b>3.1 Favoriser le bien-être des habitants</b></p> <p><b>3.2 Favoriser les interventions sur les habitacles et logements conventionnés existants, ainsi que sur les capacités d'adaptation et l'habitat indigne</b></p> <p><b>3.3 Améliorer la qualité des espaces publics et leurs usages</b></p> <p><b>3.4 Améliorer la tranquillité publique, la sécurité et la qualité des quartiers</b></p>
	<b>Renouvellement urbain innovant</b>	<p><b>Favoriser les opérations de renouvellement urbain</b></p>
Développement économique et emploi	4. Créer, développer et maintenir de l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers	<p><b>4.1 Faciliter l'implantation d'entreprises dans les quartiers</b></p> <p><b>4.2 Favoriser la création d'activités dans les quartiers</b></p> <p><b>4.3 Encourager et soutenir la création, la reprise et le développement des commerces et de l'artisanat sur les quartiers</b></p> <p><b>4.4 Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers</b></p>
	5. Favoriser l'accès des habitants à une offre de formation adaptée à leur profil et aux besoins des entreprises locales	<p><b>5.1 Mettre en œuvre des formations variées innovantes et les adapter à l'emploi</b></p> <p><b>5.2 Développer des actions de formation en fonction des besoins des entreprises existantes ou en cours d'implantation, et en partenariat avec elles</b></p>
	6. Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers	<p><b>6.1 Mettre à disposition des accompagnements vers l'emploi et les formations en faveur de l'emploi pour les habitants des quartiers</b></p> <p><b>6.2 Mettre à disposition et le développement d'activités d'insertion par l'activité économique (IAE)</b></p> <p><b>6.3 Lancer les actions à l'emploi (jeune, handicapé, réfugiés de la langue...)</b></p> <p><b>6.4 Développer les classes d'insertion et l'offre d'emplois adaptés au territoire des habitants des quartiers</b></p>
Cohésion sociale	7. Lutter contre l'isolement des publics fragiles et favoriser le lien social	<p><b>7.1 Mettre en œuvre une stratégie d'IAE, des droits et des services</b></p> <p><b>7.2 Contribuer à l'intégration des étrangers</b></p> <p><b>7.3 Favoriser le lien social et le civisme</b></p>
	8. Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances	<p><b>8.1 Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants et adolescents, notamment ceux présentant des signes de vulnérabilité en prenant en compte la globalité de leur environnement</b></p> <p><b>8.2 Renforcer le lien école-famille-territoire</b></p> <p><b>8.3 Mettre l'accent sur le civisme et le comportement des jeunes</b></p>
	9. Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs	<p><b>9.1 Favoriser l'accès à la culture</b></p> <p><b>9.2 Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisir</b></p>
	10. Prévenir la délinquance dans les quartiers	<p><b>10.1 Mettre à disposition des dispositifs d'accès au droit, la justice de proximité et l'aide aux victimes</b></p> <p><b>10.2 Développer les actions de prévention en direction des jeunes exposés à la délinquance</b></p>
	11. Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et la prévention santé	<p><b>11.1 Prévenir et accompagner la prise en charge des souffrances psychologiques (isolement social, comportements à risque...)</b></p> <p><b>11.2 Développer les stratégies locales en matière de santé à l'échelle des quartiers</b></p>

## Annexe 7 – Les 40 mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

AXE	PROGRAMMES	THEMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS	
					- Objectif atteint - En voie de finalisation - En voie de déploiement - En cours de lancement		
Garantir les mêmes droits aux habitants	SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	SECURITE	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR	
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)	
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)	
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)	
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITE SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1 - Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)	
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes carencées	
		LOGEMENT ET CADRE DE VIE	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires
				6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales
				7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
				8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités
		RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITE	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022
				10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles
	11			Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QPV	
	12			Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2 - Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale	
	EDUCATION ET PETITE ENFANCE	EDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV	
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées	
			15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM	
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	
			17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	En cours de déploiement	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées	
18			Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail		
EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE		EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)	

Faire République	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL		20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	En cours de déploiement	Nombre d'emplois francs
			21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)
			22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés
			23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	1-Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2-Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV
			25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV
		PREVENTION DES DISCRIMINATIONS	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de déploiement	Réalisation d'un testing annuel
			27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité- diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	En cours de déploiement	Nombre de ministères engagés dans la démarche
		PREVENTION DE LA RADICALISATION	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR
		SOLIDARITE TERRITORIALE	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
		SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés
			31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés
			32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	En cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure
			33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV
			34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En voie de finalisation	Suivi de la mise en place de la mesure
		ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année
			36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique
		CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels
			38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV
			39	Développer la pratique musicale	En cours de déploiement	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV
		EGALITE FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"

## **Annexe 8 – Contribution du Conseil Départemental du Val-de-Marne Au protocole d’engagements renforcés et réciproques De l’établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir**

Dans la continuité de son engagement en faveur des quartiers d’habitat social val-de-marnais, le Département du Val-de-Marne a adopté, à l’unanimité, lors de sa séance du Conseil départemental du 29 juin 2015 (rapport n°2015-4-2.5.20), un rapport actant la volonté du Département d’être signataire des 12 contrats de ville du Val-de-Marne ainsi que leurs annexes et notamment les protocoles de préfiguration et les conventions locales de renouvellement urbain. En outre, le Département a décidé de poursuivre son soutien aux actions sur l’ensemble des quartiers d’habitat social, en ne se limitant pas à la géographie prioritaire de l’Etat, et ce, afin d’éviter tout décrochage territorial des quartiers de veille active.

Le Département a choisi de **structurer son intervention autour de 7 axes prioritaires** et lisibles, à travers la mobilisation de ses politiques de droit commun départementales renforcées par des crédits spécifiques dédiés aux quartiers d’habitat social (QVA et QPV) (tant en fonctionnement qu’en investissement) :

- 1- Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l’accès à l’emploi des parents,
- 2- Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l’accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble,
- 3- Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace-parents dans chaque collège,
- 4- Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l’accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté,
- 5- Des actions de soutien au développement économique et l’emploi dans les quartiers,
- 6- Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais,
- 7- L’amélioration de la desserte de tous les quartiers val-de-marnais.

### **I - Bilan intermédiaire 2015-2019 des crédits spécifiques politique de la ville mobilisée par le Département dans les quartiers d’habitat social du territoire du Grand Paris Sud Est Avenir (dans et hors contrats de ville) :**

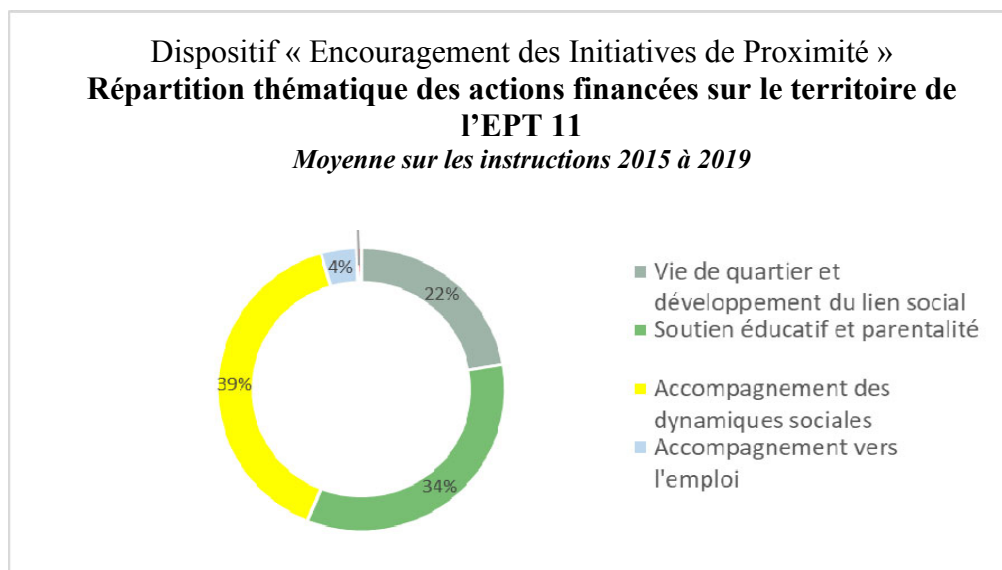
Au-delà de la mobilisation de ses politiques de droit commun, le Département a mis en place des dispositifs et ligne fléchés pour le développement des quartiers et l’accès de leurs habitants à des services de qualité, et d’un outil dédié à l’analyse sociodémographique de ces territoires :

- Le Dispositif d’encouragement des initiatives de proximité, qui vise à soutenir des projets portés par les associations de quartier,
- Le Dispositif de soutien aux équipements de proximité » dédié au financement de projets d’équipements implantés en cœur ou à proximité des quartiers, au bénéfice de leurs habitants,
- Le soutien aux projets d’innovation sociale bénéficiant aux habitants des quartiers,
- L’Observatoire des Quartiers d’Habitat Social (OQHS).

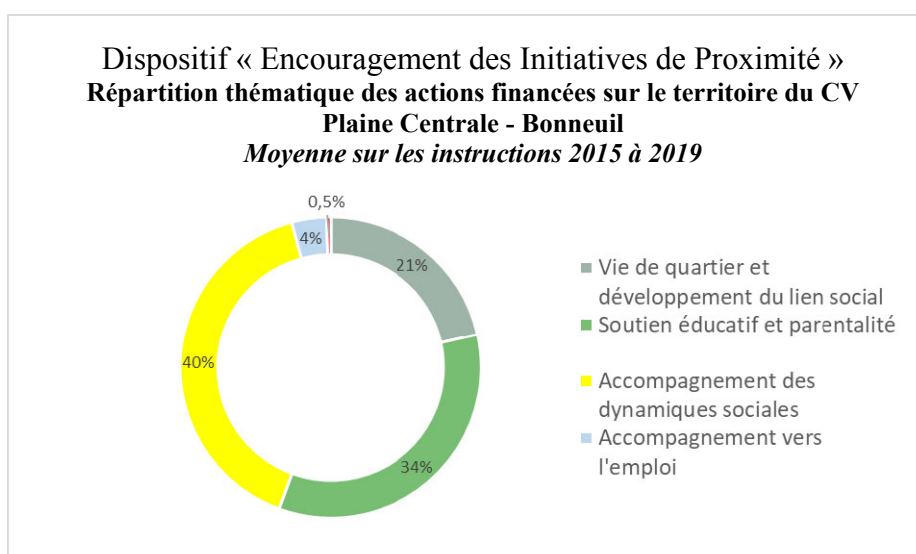
## A – Dispositifs « encouragement des initiatives de proximité » et « soutien aux équipements de proximité »

Sur la période 2015/2019, pour l'ensemble des quartiers d'habitat social du Val-de-Marne, le Département a attribué une enveloppe de 1 851 250 € aux associations de proximité pour soutenir leurs projets (1048 projets soutenus), et de 5 971 828 € aux villes et/ou leurs partenaires au titre de la création ou du réaménagement d'équipements de proximité implantés en cœur de quartier (33 équipements cofinancés).

- Sur le territoire de l'EPT 11, ce sont ainsi 374 760 € (en fonctionnement) et 1 952 321€ (en investissement) qui ont été accordés par le Département pour soutenir respectivement les projets associatifs (211 projets cofinancés) et les équipements mis en place dans les quartiers (12 équipements cofinancés).



- Intervention du Département dans le cadre du contrat de ville intercommunal des communes de Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brévannes



## a. Alfortville

### ▪ Encouragement des initiatives de proximité

Entre 2015 et 2019, **105 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **179 550 €**.

	Nb de projets associatifs financés par le Département sur Alfortville	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	21	33 800
2016	22	39 800
2017	20	37 000
2018	19	35 200
2019	23	33 750
<b>Total 2015 /2019</b>	<b>105</b>	<b>179 550</b>

### ▪ Soutien aux équipements de proximité

Sur la période 2015/2019, le Département a contribué au financement de **5 équipements** à destination des habitants des quartiers prioritaires de la ville :

- La relocalisation des terrains de multisports et la création d'un city-stade sur le quartier Chanteraine, à hauteur de 70 000 € en 2015;
- La création d'une plateforme d'insertion à hauteur de 90 000 € en 2016 ;
- La création d'un nouvel espace jeunesse, pour un montant de 70 000€, en 2017 ;
- Une salle d'activités associatives pour un montant de 145 610 €, en 2018 ;
- Un centre municipal de santé pour un montant de 100 000€, en 2019.



City-stade – Quartier Chanteraine, Alfortville



Nouvel espace jeunesse - Alfortville

## b. Bonneuil-sur-Marne

### ▪ Encouragement des initiatives de proximité

Entre 2015 et 2019, **32 projets** ont été cofinancés par le Département sur les quartiers d'habitat social de Bonneuil, pour un montant total de subvention de **69 000 €**.

	Nb de projets associatifs financés par le Département sur Bonneuil	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	6	13 000
2016	7	15 800
2017	5	11 500
2018	7	15 100
2019	7	13 600
<b>Total 2015 /2019</b>	<b>32</b>	<b>69 000</b>

### ▪ Soutien aux équipements de proximité

Le Département a contribué en 2015 à la relocalisation, dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers République et Fabien, **d'un équipement jeunesse** à hauteur de 400 000 €.

## c. Créteil

### ▪ Encouragement des initiatives de proximité

Entre 2015 et 2019, **43 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **75 400€**.

	Nb de projets associatifs financés par le Département sur Créteil	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	7	12 600
2016	9	16 650
2017	7	11 550
2018	11	18 100
2019	9	16 500
<b>Total 2015 /2019</b>	<b>43</b>	<b>75 400</b>

### ▪ Soutien aux équipements de proximité

Entre 2015 et 2019, le Département a contribué au financement de **2 équipements** au sein des quartiers de Créteil pour un montant global de 450 000 € : la construction en 2017 de **la Maison pour tous du quartier des Bleuets** (l'Espace Jean Ferrat), pour un montant de 250 000 €, et la réalisation en 2019 du **Centre socio-culturel Martin Luther King**, implanté sur le quartier de la Pointe du Lac, en proximité directe du quartier du Mont-Mesly/La Habette/Coteaux du Sud, pour un montant de 200 000 €.





*Espace Jean Ferrat – Quartier des Bleuets, Créteil.*



*Espace socio-culturel MLK – Quartier de la Pointe du Lac, Créteil*

#### **d. Limeil-Brévannes**

- Encouragement des initiatives de proximité

Entre 2015 et 2019, **12 projets** ont été cofinancés par le Département sur les quartiers d'habitat social de Limeil-Brévannes, pour un montant total de subvention de **20 250 €**.

	Nb de projets associatifs financés par le Département sur Bonneuil	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	2	4 000
2016	3	5 500
2017	3	4 500
2018	2	3 250
2019	2	3 000
<b>Total 2015 /2019</b>	<b>12</b>	<b>20 250</b>

- Soutien aux équipements de proximité

En 2016, le Département a contribué à la relocalisation du **centre socioculturel Saint-Martin** à hauteur de 165 000 €.

## **B – Soutien aux projets d'innovation sociale**

Le tarissement des financements publics amène les collectivités à trouver de nouveaux modèles économiques et à soutenir des projets socialement innovants pour répondre aux besoins sociaux. L'innovation sociale promeut ainsi un développement social urbain durable. Depuis 2015, **le Département soutien dans ce cadre, grâce à un budget annuel de 15 500€, des projets innovants dans les quartiers d'habitat social, répondant à des besoins sociaux non couverts.** Les projets sont expérimentés sur un périmètre limité, puis l'essaimage a lieu après une évaluation attestant de la réussite du projet innovant. **Par la suite, ces actions innovantes ont vocation à être portées et financées par les politiques de droit commun du Département.**

### **a- Le cycle de formation gratuit à visée linguistique pour formateurs**

Conventions avec les associations Améri, Réseau des Acteurs de la Dynamique des Ateliers Sociolinguistiques (RADYA) et D'une Langue A L'Autre (DULALA) - aides départementales accordées 34 570 € de 2016 à 2019

Le Département du Val-de-Marne organise un cycle de formations gratuit pour les formateurs ou coordinateurs (salariés ou bénévoles) des associations et des Structures d'Insertion par l'Activité économique (SIAE) menant des actions sociolinguistiques. La connaissance et l'appropriation du français par les étrangers est un moyen pour eux de s'inscrire dans des processus d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne et une manière d'être dans la société d'accueil. L'apprentissage du français ne peut être considéré comme une finalité mais un moyen d'accéder aux droits, de réaliser de manière autonome des actions du quotidien et de participer à la vie locale. Dans le cadre de la formation de français des migrants, les coordinateurs, formateurs sont confrontés à des situations complexes liées au fait qu'ils et qu'elles travaillent auprès d'adultes aux parcours et expériences de vie pluriels. Accompagner les personnes migrantes dans l'apprentissage du français requiert une solide méthodologie en matière d'élaboration de séances pédagogiques, ainsi qu'une bonne connaissance et pratiques de méthodes pédagogiques adaptées aux adultes. C'est en ce sens que le Département souhaite accompagner les intervenants, divers eux et elles aussi par leur lieu de travail, leurs expériences et leurs projets en mettant en place un cycle de formations gratuit dont l'objectif consiste à permettre aux intervenants d'élaborer et d'améliorer des outils et des pratiques adaptés aux besoins des bénéficiaires.

De 2015 à 2019, 342 formateurs bénévoles ou salariés des associations Val-de-marnaises ont bénéficié de ces formations gratuites, dont 51 sur l'EPT 11.

### **b- Le projet d'ateliers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) porté par les Compagnons Bâisseurs IDF**

Depuis 2016, l'association Compagnons Bâisseurs IDF est soutenue par le Conseil départemental du Val-de-Marne pour la mise en place d'ateliers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA). Ces ateliers permettent aux personnes les plus vulnérables de retrouver une capacité d'agir en réhabilitant elles-mêmes leur logement. Les actions menées par les équipes s'inscrivent dans des dynamiques locales, d'échanges et de partage de savoir-faire, d'entraide autour des notions de bricolage et d'amélioration de l'habitat.

A ce jour, **2 Ateliers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) sont implantés dans le Département.** La première action a démarré en 2016 sur le Quartier Politique de la Ville « La Redoute » à Fontenay-sous-Bois, avec 67 familles de la ville qui ont pu bénéficier du projet sur trois

ans.



Le deuxième Atelier ARA val-de-marnais a été mis en place en 2017 sur le Quartier Politique de la Ville « Le Bois l'Abbé », côté Chennevières-sur-Marne, avec 44 familles accompagnées. Et, comme sur Fontenay-sous-Bois, un partenariat local fort s'est constitué avec une quinzaine d'associations et de structures locales rencontrées. Cette action touche différents publics et plusieurs projets ont été menés : la réalisation d'un chantier éducatif avec le PRIJ (Point Rencontre Information Jeunesse), les animations en lien avec l'atelier « loisirs créatifs » de l'Espace Socio-Culturel, les animations en pied d'immeubles en lien avec les bailleurs I3F, Paris Habitat, Mille et Unes Vies, la création d'étagères pour l'épicerie solidaire. De plus, des pistes de chantiers collectifs émergent également en lien avec les bailleurs I3F et Paris Habitat sur QPV « Le Bois l'Abbé », côté Champigny-sur-Marne, afin de renforcer les liens au sein de ce quartier intercommunal.

**Pour le Conseil départemental, ce sont d'abord des fonds spécifiques « Politique de la Ville » (Ligne Projets Innovants) qui ont permis le démarrage en 2016 du premier chantier « Atelier d'Auto-Réhabilitation Accompagnée » (ARA) au sein du quartier prioritaire « La Redoute » à Fontenay-sous-Bois. Puis, une fois l'efficacité et l'utilité confirmées par la pratique du terrain, des fonds de droit commun dédiés aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire ont été activés à partir de 2017, permettant le co-financement des deux ateliers (La Redoute et « Le Bois l'Abbé », partie Chennevières-sur-Marne).**

Ainsi, les financements de droit commun accordés par le Département (Direction de l'Emploi, des Formations et de l'Innovation Sociale - DEFIS) aux Compagnons Bâisseurs IDF pour la pérennisation de l'action s'élèvent à 52 000 € pour 2017, 2018 et 2019 (via la signature d'une convention annuelle), avec un amorçage du projet par des crédits spécifiques Politique de la Ville - VISU en 2016 d'un montant de 10 000 €.

#### **c- Le projet Rebonds porté par l'association Parlez Cités : aide à la réussite scolaire des élèves en quartier d'habitat social**

Convention avec l'association Parlez Cités – aide départementale accordée 3 720 € en 2019

Le dispositif « **RE**ponse au **B**esoin d'**O**uvertures **N**ouvelles pour les **D**écrocheurs **S**colaires - **REBONDS** » consiste à prévenir le décrochage en amenant chaque élève concerné à reconstruire son lien à l'école. Pour y parvenir, Parlez Cités a mis au point une méthode pour favoriser l'évolution positive de l'élève :

1 - D'abord, par un travail personnel : Pour les élèves décrocheurs, les progrès que représente cette finalité demandent une prise de conscience pour changer leur comportement habituel. L'association propose deux étapes pour y parvenir : tout d'abord retracer leur parcours scolaire pour identifier et exprimer les causes du décrochage et ensuite mettre en récit ce parcours de décrochage et esquisser des perspectives pour sa scolarité. Le récit sera ensuite transposé en fiction afin de dépasser la réticence des élèves à exprimer ouvertement leurs difficultés ; puis mis en bande dessinée, apportant un côté ludique qui aide à dédramatiser le vécu auquel il renvoie.

Propice à la reconstruction de l'image de soi, ce processus aide l'élève à se remotiver et à trouver sa place dans sa relation aux autres et à l'école. Témoignant de sa capacité de remise en question, il agit aussi contre la stigmatisation dont l'élève décrocheur est souvent victime.

2- Ensuite, par un projet collectif : Au-delà du récit, centré sur leur problématique personnelle, les élèves décrocheurs travaillent également sur une question collective, en lien avec le mieux vivre ensemble au sein de l'établissement et au-delà. En effet, passer du « moi » (récit du parcours de décrochage) au « nous » les amène à développer une attitude citoyenne. Dans tous les cas, cette activité, qui développe l'attention à l'autre, revalorise les décrocheurs vis-à-vis de leurs pairs et des enseignants, restaure la confiance en soi et facilite l'expression.

**Le projet REBONDS interviendra notamment au sein des Collèges J.Korczak (REP) et D.Fery à Limeil-Brévannes.**

## **C - La création de l'Observatoire des quartiers d'habitat social (OQHS)**

### **a- Genèse du projet**

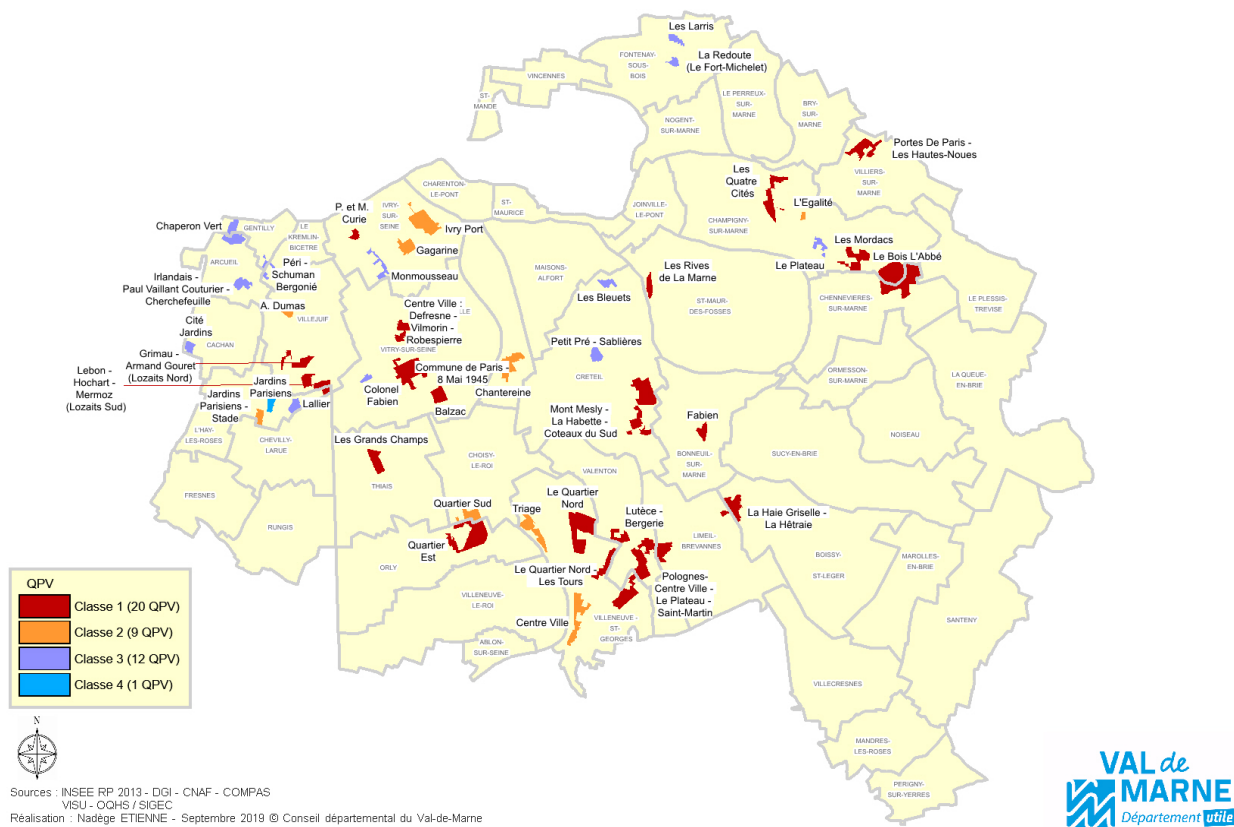
Dans le contexte, à la fois, de préparation à la mise en œuvre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine - dite « Loi Lamy » - et de prospective sur les impacts de cette réforme dans le Val-de-Marne, le Département a enclenché un travail de réflexion et de constitution d'éléments statistiques afin de pouvoir objectiver la situation sociodémographique et économique des résidents des nouveaux quartiers prioritaires mais aussi des habitants des territoires sortants à l'issue de cette réforme.

**En 2017, le Département s'est donc doté d'un Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS)** afin de disposer d'un outil de connaissances et d'analyses, comparées dans le temps et dans l'espace, de la situation sociodémographique et économique des habitants des 42 quartiers val-de-marnais - dits « Quartiers Politique de la Ville (QPV) » - définis dans le cadre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, aussi appelée Loi Lamy.

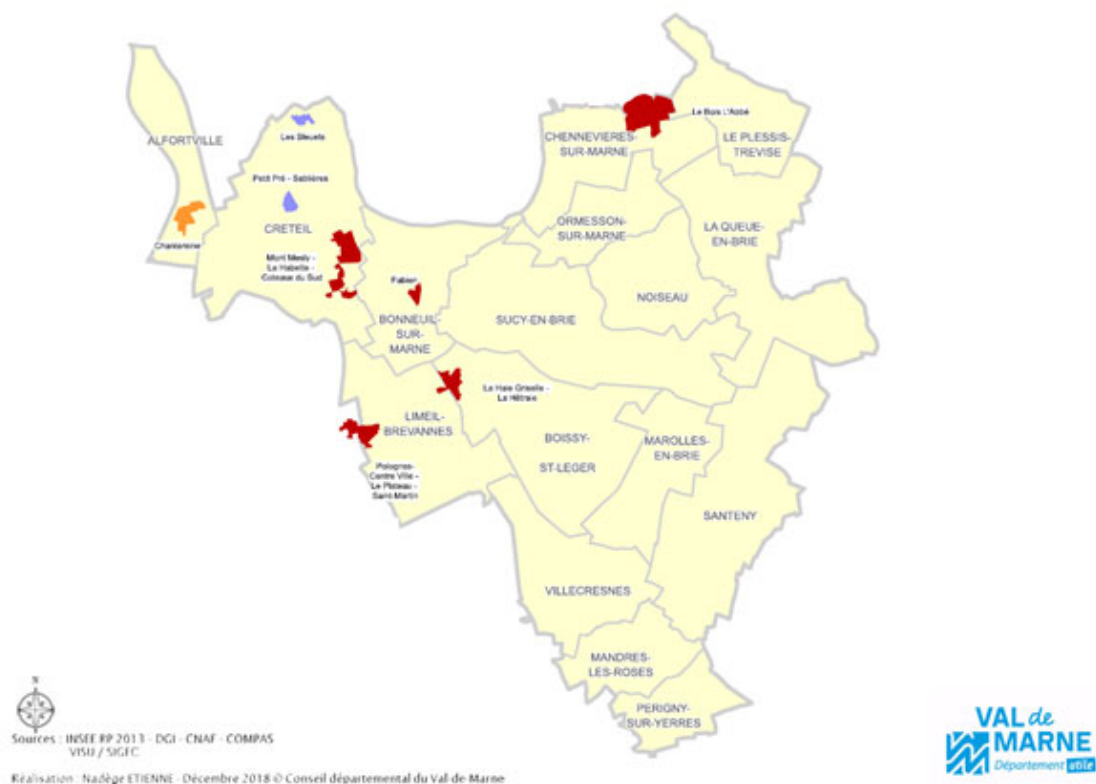
Il a abouti, notamment, à la mise en place d'une typologie des quartiers prioritaires (QPV) et quartiers de veille active (QVA ou ex-CUCS) structurée en 4 classes, s'échelonnant depuis les quartiers les plus précaires (classe 1 dite « rouge ») jusqu'aux moins précaires (classe 4 dite « bleue »).

Ainsi, sur les 42 Quartiers Politique de la Ville (QPV) du Val-de-Marne, près de la moitié (48%) se situe en classe 1 (situation de grande précarité) et plus des deux tiers (69%) appartiennent aux classes comprenant les territoires les plus précaires (29 QPV en classes 1et 2).

## Typologie des 42 Quartiers Politique de la Ville du Val-de-Marne

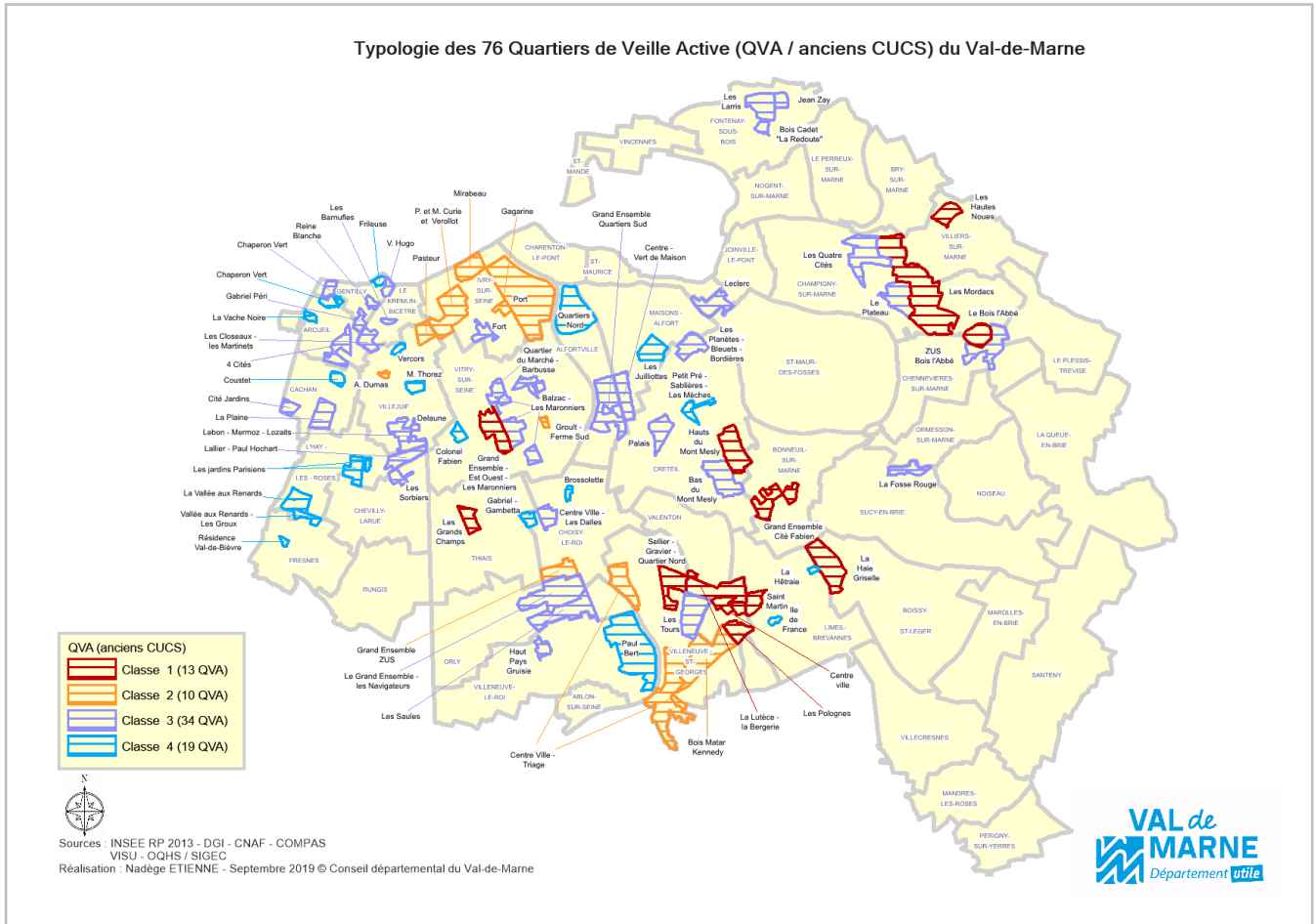


## Zoom sur les 8 Quartiers Politique de la Ville du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir



Sur les 8 Quartiers Politique de la Ville (QPV) localisés sur le Territoire 11, près des deux tiers (62.5 %) se trouvent en situation de grande précarité (classe 1), et 1 quartier en classe 2. La quasi-totalité des QPV de l'EPT appartiennent donc aux plus précaires du département.

**Cet observatoire doit également permettre de suivre l'évolution des quartiers sortis de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat, soit les 76 Quartiers de Veille Active (QVA ou ex-CUCS).**



Aussi, sur les 76 Quartiers de Veille Active, un peu moins de la moitié (45%) se situe en classe 3, soit 34 quartiers qui connaissent une situation plus favorable que la moyenne des quartiers prioritaires et de veille active. Cependant, près d'un tiers (30 %) appartient aux classes recensant les territoires en situation précaire (10 QVA en classe 2) et également, en grande précarité (13 QVA en classe 1).

Par conséquent, à travers la variété des indicateurs et variables produits pour réaliser cette typologie des QPV et QVA mais également du diagnostic dressé, parallèlement, sur les QPV val-de-marnais, le Département dispose de données à l'échelle des QPV et QVA (42 « Portraits de quartiers QPV » et prochainement, 76 « Portraits de quartiers QVA »), croisées aux domaines d'observation retenus (9 fiches thématiques) et actualisées au fur et à mesure de la disponibilité des mises à jour.

**Ainsi, l'OQHS permet de connaître la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers QPV et QVA et de suivre l'évolution de ces territoires dans le temps.**

## **b- Perspectives de l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social**

Ainsi, après la phase de réflexion et de constitution des outils de l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (période 2016 - 2017), a été amorcée l'étape de leur présentation et de leur partage.

Tout d'abord, la communication a été réalisée en interne au Département au cours du premier semestre de l'année 2018. Puis, elle s'est poursuivie en externe avec nos partenaires (villes, EPT, Etat, CCAS) au cours du second semestre de l'année 2018.

L'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social entre maintenant dans la temporalité de l'intégration des données d'activités des services départementaux mais également de nos partenaires (Etat, EPT, villes, CCAS, ...). Et ce nouveau cycle d'enrichissement de l'observatoire permettra, d'autant plus finement, de s'interroger sur les politiques publiques menées et si besoin, de les réajuster et ainsi, de valoriser au mieux les actions départementales engagées sur les territoires concernés.

Enfin, l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social a aussi vocation à aider à la prise de décision des élus du Conseil départemental et à la mise en place des actions de l'administration.

**Tous ces outils mais aussi toutes les données et statistiques produites démultiplient leur portée et leur pertinence avec la mutualisation et le partage entre acteurs et partenaires des contrats de ville et notamment avec les villes val-de-marnaises du territoire du Grand Paris Sud Est Avenir pour alimenter ce travail de rénovation des contrats de ville et tous les engagements à venir.**

## **II Mobilisation des politiques départementales (droit commun et crédits spécifiques) en faveur des territoires en renouvellement urbain**

Le Département accompagne de longue date le renouvellement urbain des quartiers val-de-marnais. Dans le cadre de l'ANRU1, il a été l'un des seuls Conseils départementaux de France à conclure, en 2006, une convention cadre avec l'État et l'ANRU pour le co-financement de 25 projets, consacrant ainsi plus de 255 millions d'euros d'investissements dans les quartiers.

Parce que rechercher davantage d'efficacité de l'action de l'ANRU impose une meilleure synergie du renouvellement urbain avec l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, les nouveaux projets de renouvellement urbain (NPNRU) doivent désormais s'inscrire dans le cadre unique des contrats de ville 2015-2020. Ils sont au cœur de la nouvelle étape de la politique de la ville impulsée par la loi du 21 février 2014, et doivent contribuer à la transformation profonde des quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), le Département a affirmé sa volonté d'accompagner les 15 projets du territoire retenus au titre du NPNRU :

- En signant les documents contractuels de l'ANRU, (ce qui n'était pas le cas pour l'ANRU 1),
- En adoptant le principe d'une nouvelle convention-cadre avec l'Etat et l'ANRU,
- En accompagnant les dynamiques mises en place sur les territoires par la mobilisation des différentes politiques départementales.

### **1. Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU d'Alfortville (quartier Chantereine)**

Pour mémoire, dans le cadre de l'ANRU1, le Département a accompagné la rénovation urbaine des quartiers sud d'Alfortville (Grand Ensemble, Saint-Pierre Toulon et Chantereine), en mobilisant ses politiques départementales volontaristes en faveur de l'habitat, et de soutien aux équipements de proximité. Le Département a ainsi investi, dans le cadre de l'ANRU1, 9,488M€ en cœur de quartier, soit 6,4 % du coût global du projet. Le Département a également investi 14,633M€ pour la restructuration d'équipements départementaux : réhabilitation en profondeur de la crèche-PMI départementale Etienne-Dolet (1.26M€) et restructuration du collège Paul Langevin avec construction d'un gymnase (13.373M€).

Dans la continuité de l'ANRU1, le Département s'engage pour la poursuite du renouvellement urbain à Alfortville, et la réussite du NPRU du quartier Chantereine.

Durant la phase de protocole de préfiguration signé le **26 mars 2017**, ce partenariat s'est traduit par la mobilisation de l'ensemble des directions départementales concernées, afin de mettre leur expertise au service de la réussite du projet, et par la participation financière aux études (6000€ de soutien du Département au titre de l'étude de développement des activités économiques).

Dans le cadre de la **future** convention de renouvellement urbain, ce partenariat se poursuivra par la mobilisation potentielle des politiques départementales au service de la réussite du NPRU (politiques en faveur de l'habitat, de soutien aux équipements de proximité, de soutien en faveur de la nature en

ville, de soutien aux aménagements cyclables, de soutien aux équipements sportifs de proximité, d'encouragement aux initiatives de proximité).

**Dans ce cadre, le niveau d'intervention du Département au projet de renouvellement urbain d'Alfortville est estimé à une hauteur potentielle de 2 719 500 €, et se traduit par :**

- 6 000 € au titre du soutien aux études dans le cadre du protocole de préfiguration.
- 2 713 500 € de subvention du Département au titre la mobilisation de la politique départementale de l'habitat pour les opérations de reconstitution des logements locatifs sociaux.

A toute proximité du quartier NPRU, le Département a soutenu la création d'un nouveau Centre Municipal de Santé (CMS) dans le quartier du Grand Ensemble à hauteur de 100 000€, dans le cadre du dispositif départemental de « **soutien aux équipements de proximité** ».

En outre, **le Département encourage également la pratique du vélo** en investissant dans la **création de pistes cyclables**. Dans le cadre du NPRU d'Alfortville, un soutien à des pistes et bandes cyclables pourrait être envisagé si celles-ci permettent un raccordement au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) ou une desserte notamment des collèges, lycées, parcs départementaux ou stations de transports en commun. Enfin, une aide départementale serait également possible pour soutenir la création de stationnement vélos sur l'espace public et pour l'aménagement de zones 30 ou de zones de rencontre.

Par ailleurs, le dispositif « **Nature en ville** » adopté par l'Assemblée départementale le 24 juin 2019, pourrait permettre d'accompagner la création d'espaces verts et de végétalisation importante dans le quartier NPRU, répondant aux enjeux de lien social, de nature en ville, d'intégration urbaine et paysagère. Le plafond du dispositif s'élève à 300 000 € annuel.

## **2. Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU de Bonneuil-sur-Marne (quartier Fabien)**

Pour mémoire, dans le cadre de l'ANRU1, le Département a accompagné la rénovation urbaine du Grand Ensemble (quartiers République et Saint-Exupéry), et la Cité Fabien de Bonneuil-sur-Marne, en mobilisant ses politiques départementales volontaristes en faveur de l'habitat, et du soutien aux équipements et espaces vert de proximité. Le Département a ainsi investi, dans le cadre de l'ANRU1 7.22 M€ en cœur de quartier soit 5.37 % du coût total du projet. Le Département a également investi 3.58 M€ pour la réhabilitation en profondeur de la crèche-PMI départementale Allende au cœur du quartier Saint Exupéry en 2012 et ce au terme d'une importante concertation avec les habitants.

Dans la continuité de l'ANRU 1, le Département souhaite s'engager pour la poursuite du renouvellement urbain à Bonneuil-sur-Marne, et la réussite du NPRU du quartier Fabien.

Durant la phase de protocole de préfiguration signé le **30/01/2018**, ce partenariat s'est traduit par la mobilisation de l'ensemble des directions départementales concernées, afin de mettre leur expertise au service de la réussite du projet (voirie, foncier, PMI), et par la participation financière aux études (4 000€ de soutien du Département au titre de l'étude de programmation des activités économiques). La participation financière du Département du Val de Marne se traduira par **la mobilisation potentielle** de l'ensemble des politiques départementales au service de la réussite du NPRU :

- Mobilisation de la **politique en faveur de l'habitat** via le Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) avec Valophis Habitat, pour un montant prévisionnel estimé à 4 684 500 € ;
- Mobilisation du dispositif de **soutien aux équipements de proximité** avec une interpellation sur les projets de centre municipal de quartier dédié à la vie associative, de classe relais au pied des tours Jaurès, de construction d'un Centre-Medico-Psychologique à hauteur totale de 1 044 921 € ;



- Mobilisation du dispositif en faveur de la **Nature en ville** à hauteur de 300 000€, afin d'accompagner la restructuration du Parc Fabien ;
- Mobilisation du dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité estimée à hauteur de 100 000 €, pour la création d'un city-stade au cœur du quartier.

En outre, une aide départementale serait également possible pour soutenir la création de stationnement vélos sur l'espace public.

Ils porteraient **potentiellement** le niveau d'intervention du Département au projet de renouvellement urbain à **6 129 421€** (hors potentielles interventions sur les infrastructures départementales et valorisation des cessions de délaissés de voirie)

Enfin, concernant la relocalisation de la PMI municipale Aline Pagès en cœur de quartier Fabien, dans le cadre de ses compétences, le Département maintiendra la subvention de fonctionnement de la PMI municipale (157 385 € en 2017) et une subvention à l'achat du premier matériel d'équipement pourrait être envisagée.

Enfin, dans le cadre de son Plan de Déplacement du Val-de-Marne (PDVM) 2009/2017, le Conseil départemental a contribué à l'amélioration de l'offre de transports en commun. Pour mémoire depuis 2011, la ligne de bus 393 circule en site propre (TCSP), notamment pour la **desserte du quartier Fabien de Bonneuil-sur-Marne**, permettant ainsi une correspondance plus efficace avec les grandes lignes de transport en commun du Val-de-Marne : RER A, C et D, ligne 8 du métro (station Créteil Pointe du Lac) et avec le bus TVM.

### **3. Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU de Créteil (quartiers du Hauts-du-Mont-Mesly, la Habette, Coteaux du Sud)**

Pour mémoire, dans le cadre de l'ANRU1, le Département a accompagné le projet de rénovation urbaine du quartier des Bleuets à hauteur de 3,28 M€, et du quartier Petit Pré Sablières avec un engagement du Département à hauteur de 8,3 millions d'euros, plaçant le Département comme 1er financeur public de ce dernier projet val-de-marnais.

Par ailleurs, le Département a accompagné la rénovation urbaine du quartier du Mont-Mesly préalablement au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, avec d'importantes interventions sur ses équipements : reconstruction du collège Laplace (19 M€), réhabilitation en profondeur de la crèche – PMI Laplace (3 M€) ; mais aussi le soutien financier apporté à la réhabilitation de 658 logements du Mont-Mesly pour un montant de 854 400 € dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyen avec Valophis Habitat, soit un investissement total de 22 854 000 € du Département sur ce quartier en amont du projet NPRU.

Dans la continuité de l'ANRU1, le Département s'engage pour la poursuite du renouvellement urbain à Créteil, et la réussite du NPRU des quartiers du Mont Mesly, la Habette et Coteaux du Sud.

Durant la phase du protocole de préfiguration signé le 23/03/2017, ce partenariat s'est traduit par la mobilisation de l'ensemble des directions départementales concernées, afin de mettre leur expertise au service de la réussite du projet, et par la participation financière aux études (10 000 € de soutien du Département au titre de l'étude de développement des activités économiques).

Dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain, ce partenariat se poursuivra, au titre d'une part, de l'intervention du Département sur ses équipements, et, d'autre part, de la mobilisation potentielle des politiques départementales au service de la réussite du NPRU (politiques en faveur de l'habitat, de soutien aux équipements de proximité, de soutien en faveur de la nature en ville, de soutien aux aménagements cyclables, de soutien aux équipements sportifs de proximité).

Concernant l'intervention du Département en matière d'équipements, le Département a proposé à la ville de Créteil, qui l'a acceptée, la réalisation d'une crèche départementale intercommunale pour les

villes de Créteil-et de Bonneuil-sur-Marne de 90 berceaux intégrée dans l'ensemble immobilier de la cité éducative, dont 60 berceaux pour la ville de Créteil, en lieu et place de la programmation initiale d'une crèche municipale de 60 berceaux.

Cette crèche fera donc partie de la contribution du Département (hors maquette financière ANRU) au projet de cité éducative, et viendra en lieu et place du projet de crèche départementale prévu sur le quartier de l'Echat.

Le coût de cet équipement à hauteur de 90 berceaux est estimé par la ville à 5 850 001,08 € HT et sera valorisé par le Département comme apport au NPRU de Créteil à hauteur de 60 berceaux, estimé par la ville à 3 900 001 € HT.

D'autre part, la participation financière du Département du Val-de-Marne au NPRU se traduira également par la **mobilisation potentielle** :

- de la politique départementale en faveur de l'habitat pour un montant prévisionnel estimé à **1 975 000 €** ;
- Du dispositif de soutien aux équipements de proximité avec une interpellation sur les projets de création d'une maison des Séniors et de création d'un centre socio-culturel au Mont Mesly, à une hauteur totale de **1 400 000 €** ;
- Du dispositif en faveur de la nature en ville à hauteur de **600 000 €**, afin d'accompagner la requalification des parcs et espaces publics du quartier, la création de jardins partagés et d'espaces verts ouverts au public au sein de la cité éducative ;
- Du dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité estimée à hauteur de **200 000 €**, pour la création de deux terrains d'évolution dans les espaces ouverts sur le quartier de la cité éducative ;
- Du dispositif de soutien aux itinéraires cyclables de proximité estimée à hauteur de **416 240 €** pour la création d'aménagements cyclables (pistes et bandes cyclables, stationnements vélos, zones 30), inscrits au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) ou desservant des équipements structurants.

Enfin, hors maquette financière de l'ANRU également, la politique départementale de l'habitat et le COM Vallophis pourront être mobilisés pour les opérations de logements sociaux hors périmètre financier ANRU (PLS & droit commun), représentant pour les opérations identifiées de reconstitution 32 PLUS Droit commun et 42 PLS pour un montant potentiel estimé à **335 800€**.

Les participations du Département inscrites dans les maquettes financières ANRU, et les interventions identifiées hors maquette porteraient potentiellement le niveau d'intervention du Département au projet NPRU à hauteur de **8 837 041 €**.

#### **4. Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU de Boissy-Saint-Léger (La Haie Griselle) et Limeil-Brévannes (La Hêtraie)**

Dans le cadre du protocole de préfiguration du NPRU de Boissy-Saint-Léger (La Haie Griselle) et Limeil Brévannes (La Hêtraie) **signé le 2 juillet 2018**, la participation départementale s'élève à 5000 € au titre du soutien à l'étude équipements petite enfance portée par la ville, compte tenu des enjeux et des impacts spécifiques liés à la relocalisation de la PMI départementale en cœur de quartier de la Haie Griselle (côté Boissy-Saint-Léger).

En effet, le Département est particulièrement vigilant au maintien et au développement des services publics de la petite enfance sur le quartier. **D'une part, le Département souhaite maintenir dans ce quartier le centre de PMI de la Haie Griselle, seul centre de PMI de la ville, et d'autre part, dans le cadre du plan 500 places en crèches, le Département accompagnera la mutation urbaine sur le secteur et contribuera à répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants par la création d'une nouvelle crèche départementale intercommunale Limeil-Brévannes – Boissy-Saint-Léger sur le quartier de la Hêtraie (Limeil-Brévannes), avec une nouvelle offre de 60 berceaux.**

**Par ailleurs, le soutien départemental au projet de gymnase** dans le quartier de la Haie-Griselle (fréquenté par les collégiens de B.Cendrars de Boissy-Saint-Léger et du Collège D. Féry à Limeil-Brévannes) a été validé par le Département en CP du 28/03/2019 pour un montant de 990 000€ de subvention au titre des travaux, et de 6 750€ pour l'aide au premier équipement mobilier sportif.

Dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain du NPRU, dont la maquette financière n'est pas arrêtée à ce jour, la participation financière du Département se traduira par la valorisation des investissements sur les équipements départementaux (PMI, Crèche) et par la mobilisation potentielle des politiques départementales de l'habitat, de soutien aux équipements sportifs de proximité, de soutien aux équipements de proximité, de soutien à la nature en ville et de soutien aux aménagements cyclables d'autre part.

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne**

**Monsieur le Président  
de Grand Paris Sud Est Avenir**

**Raymond LE DEUN**

**Laurent CATHALA**

**Monsieur le Maire d'Alfortville**

**Monsieur le Maire de Bonneuil-sur-Marne**

**Michel GERCHINOVITZ**

**Patrick DOUET**

**Monsieur le Maire de Créteil**

**Madame le Maire de Limeil-Brévannes**

**Laurent CATHALA**

**Françoise LECOUFLE**

**Monsieur le Président du  
Conseil Départemental du Val de Marne**

**Madame la Directrice académique  
des services départementaux  
de l'Éducation Nationale**

**Christian FAVIER**

**Monsieur le Directeur Territorial de  
l'Agence Régionale de Santé**

**Monsieur le Directeur Territorial  
de Pôle Emploi**

**Monsieur le Directeur Départemental  
de la Caisse d'Allocations Familiales**

**Monsieur le Directeur Territorial  
Ile de France de la  
Caisse des Dépôts et Consignations**

**Madame la Directrice territoriale  
de l'Office Français de l'Immigration  
et l'Intégration**

**Madame la Présidente de la  
Chambre de commerce et d'Industrie  
de Paris Val-de Marne**

**Monsieur le Président de la  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
de Paris Val de Marne**

**Pour Batigère IDF**

**Pour Créteil Habitat**

**Pour CDC Habitat Social**

**Pour Logial OPH**

**Pour OSICA**

**Pour Paris Habitat**

**Pour Valophis**

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**N°CT2019.5/135-3**

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPRez, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114231-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114231-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/135-3

**OBJET :** **Politique de la ville** - Adoption de l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties du contrat de ville du Haut-Val-de-Marne

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

**VU** le code général des impôts et notamment l'article 1388 bis ;

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**VU** la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne n°DC2015-89 du 24 septembre 2015 adoptant le contrat de ville 2015-2020 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.4/035 du 23 mars 2016 adoptant la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du secteur Haut-Val-de-Marne ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2019/135-1 du 11 décembre 2019 adoptant le protocole d'engagements réciproques et renforcés du contrat de ville du Haut Val-de-Marne ;

**CONSIDERANT** qu'en application de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, les contrats de ville ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 ; que cette prolongation est formalisée par la conclusion d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques ;

**CONSIDERANT** qu'en application de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour ville et la cohésion urbaines, les organismes HLM signataires du contrat de ville et possédant des logements situés dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficient d'un abattement de 30% de la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du patrimoine concerné, pour les impositions établies au titre des années 2016 à 2020 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191211-lmc114231-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie de cet abattement, les organismes bénéficiaires doivent justifier annuellement aux signataires du contrat de ville du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires ;

**CONSIDERANT** qu'à cet effet une convention-cadre a été conclue le 31 août 2016 ; qu'il convient donc de le prolonger par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **ADOPTÉ** l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties du contrat de ville du Haut-Val-de-Marne.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114231-DE-1-1



**AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE**

**(article 1388 bis du code général des impôts)**

Conclue entre :

-d'une part, les organismes 1001 Vies Habitat (ex. Coopération et famille), Immobilière 3F, RATP Habitat (ex. Logis Transport) et Paris Habitat, représentés par leurs directeurs, ci-après dénommés « les bailleurs »,

-d'autre part l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, représentée par son Président, ci-après dénommée « l'EPT »,

-d'autre part les communes de Boissy-Saint-Léger et de Chennevières-sur-Marne, représentées par leurs Maires, ci-après dénommées « les communes »,

-d'autre part, le Préfet du Val-de-Marne

**Préambule**

Afin de permettre aux bailleurs sociaux de renforcer la qualité de service aux locataires et ainsi améliorer le cadre de vie, l'Etat a institué un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les patrimoines situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Cette mesure fiscale, qui existait précédemment pour les quartiers situés en ZUS, est temporaire. Elle est prévue jusqu'en 2020 par la loi de finances 2015.

L'abattement TFPB est un outil financier qui s'inscrit dans les démarches de gestion urbaine de proximité existantes ou à venir.

**Objet de la convention**

La présente convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est liée au contrat de ville du Haut Val de Marne qui comprend deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne.



Elle vise à encadrer la méthodologie d'élaboration des diagnostics et programmes d'actions à mener par les bailleurs en contrepartie de l'abattement de TFPB, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions.

La présente convention est conclue à l'échelle du contrat de ville du Haut Val de Marne. Elle fera l'objet d'une déclinaison pour chacun des deux quartiers prioritaires sous forme de programmes d'actions triennaux. Ces programmes doivent s'inscrire dans le cadre des priorités identifiées dans le diagnostic du contrat de ville tout en reprenant les axes proposés dans le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB élaboré par l'Etat, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et les représentants des collectivités locales.

### **Description de l'avenant**

#### **Article 6 : Durée de la convention – Modification – Résiliation – Litiges**

La présente convention est conclue pour la période allant de sa signature au 31 décembre 2022.

La révision de la convention peut être demandée par chacune des parties. Dans ce cas, les parties recherchent un accord, la révision de la convention devant être effectuée au moyen d'un avenant.

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, la présente convention est, sauf cas de force majeure, résiliée de plein droit.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable leurs différends. Si des difficultés surviennent dans l'interprétation ou l'exécution d'une disposition de la présente convention ou d'un avenant de celle-ci, les signataires se rapprocheront pour parvenir à un règlement amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront déférés au Tribunal administratif de Melun.

Pour l'Etat

Pour l'Etablissement Public Territorial

Grand Paris Sud Est Avenir

Pour la Ville de  
Chennevières-sur-Marne

Pour la Ville de  
Boissy-Saint-Léger



Pour 1001 Vies Habitat

Pour Immobilière 3F

Pour RATP Habitat

Pour Paris Habitat



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**N°CT2019.5/135-4**

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPRez, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114232-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114232-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/135-4

**OBJET :** **Politique de la ville** - Adoption de l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties du contrat de ville "Plaine Centrale/Bonneuil-sur-Marne"

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code général des impôts et notamment l'article 1388 bis ;

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**VU** la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°CC2015.3050 du 24 juin 2015 approuvant le contrat de ville 2015-2020 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°CC2015.6/113 du 16 décembre 2015 adoptant la convention-cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2019.6/135-2 du 11 décembre 2019 adoptant le protocole d'engagements renforcés du contrat de ville « Plaine centrale / Bonneuil-sur-Marne » ;

**CONSIDERANT** qu'en application de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, les contrats de ville ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 ; que cette prolongation est formalisée par la conclusion d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-4
Identifiant télérmission	094-200058006-20191211-lmc114232-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

**CONSIDERANT** qu'en application de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour ville et la cohésion urbaines, les organismes HLM signataires du contrat de ville et possédant des logements situés dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficient d'un abattement de 30% de la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du patrimoine concerné, pour les impositions établies au titre des années 2016 à 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie de cet abattement, les organismes bénéficiaires doivent justifier annuellement aux signataires du contrat de ville du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires ;

**CONSIDERANT** qu'à cet effet une convention-cadre a été conclue le 18 décembre 2015 ; qu'il convient donc de les prolonger par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **ADOPTE** l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties du contrat de ville « Plaine centrale/Bonneuil-sur-Marne ».

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114232-DE-1-1





**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/135-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114232-DE-1-1

**AVENANT A LA CONVENTION-CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR  
LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE  
DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE PLAINE CENTRALE-BONNEUIL SUR MARNE**

**(article 1388 bis du code général des impôts)**

Conclue entre :

-d'une part, les organismes Hlm Batigère Ile de France, Créteil Habitat-SEMIC (ex. Créteil-Habitat OPH), CDC-Habitat (ex.Efidis), Logial-OPH, OSICA, Paris Habitat et Valophis Habitat, représentés par leurs directeurs, ci-après dénommés « les bailleurs »,

-d'autre part l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, représentée par son Président, ci-après dénommée « l'EPT »,

-d'autre part les communes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Limeil-Brévannes, représentées par leurs Maires, ci-après dénommées « les villes »,

-d'autre part, le Préfet du Val-de-Marne

### **Préambule**

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les patrimoines situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) permet aux organismes Hlm de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité de service aux locataires et des actions répondant au besoin des habitants des quartiers. Cet abattement est temporaire ; il est prolongé jusqu'en 2020 par la loi des finances 2015.

L'abattement TFPB est un outil financier qui s'inscrit dans les démarches de gestion urbaine de proximité existantes ou à venir.

### **Objet de la convention**

La présente convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est liée au contrat de ville de Plaine Centrale – Bonneuil-sur-Marne, auquel elle sera annexée. Le territoire du contrat de ville comprend 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Elle vise à encadrer la méthodologie d'élaboration des diagnostics et programmes d'actions à mener par les bailleurs en contrepartie de l'abattement de TFPB, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions.



La présente convention est conclue à l'échelle intercommunale. Elle sera ensuite déclinée quartier par quartier, dans des programmes d'actions triennaux couvrant les priorités identifiées localement et reprenant les axes proposés dans le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB élaboré par l'Etat, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et les représentants des collectivités locales.

### **Description de l'avenant**

#### **Article 6 : Durée de la convention – Modification – Résiliation – Litiges**

La présente convention est conclue pour la période allant de sa signature au 31 décembre 2022.

La révision de la convention peut être demandée par chacune des parties. Dans ce cas, les parties recherchent un accord, la révision de la convention devant être effectuée au moyen d'un avenant.

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, la présente convention est, sauf cas de force majeure, résiliée de plein droit.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable leurs différends. Si des difficultés surviennent dans l'interprétation ou l'exécution d'une disposition de la présente convention ou d'un avenant de celle-ci, les signataires se rapprocheront pour parvenir à un règlement amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront déférés au Tribunal administratif de Melun.

Pour l'Etat

Pour l'Etablissement Public Territorial

Grand Paris Sud Est Avenir

Pour la Ville d'Alfortville

Pour la Ville de Bonneuil-sur-Marne

Pour la ville de Créteil

Pour la Ville de Limeil-Brévannes



Pour Batigère IDF

Pour Créteil Habitat – SEMIC

Pour Logial OPH

Pour CDC Habitat

Pour OSICA

Pour Paris Habitat

Pour Valophis Habitat